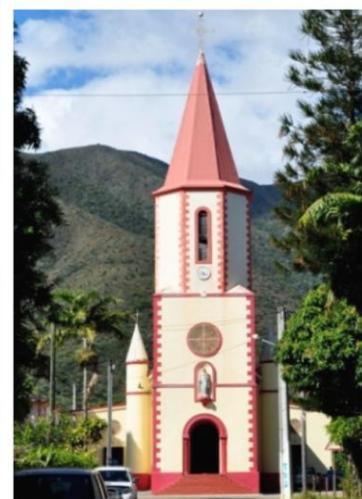


PLAN D'URBANISME DIRECTEUR DE THIO



I- RAPPORT DE PRÉSENTATION



Approuvé par l'assemblée de la province Sud

Le 19 décembre 2013

SOMMAIRE

I. PREAMBULE	3
I.1 POURQUOI ELABORER UN PUD A THIO ?	3
I.2 LE CADRE JURIDIQUE DU PUD	5
I.2.1 <i>L'aménagement du territoire et l'urbanisme en Nouvelle Calédonie</i>	5
I.2.2 <i>Le contenu légal du Plan d'Urbanisme Directeur</i>	5
I.2.3 <i>L'historique des documents d'urbanisme sur la commune de Thio</i>	6
I.3 LA METHODOLOGIE UTILISEE	7
II. PRESENTATION DU TERRITOIRE	8
II.1 RETOUR SUR L'HISTOIRE DE THIO : UNE COMMUNE PROFONDEMENT MARQUEE PAR SON ACTIVITE MINIERE	8
II.2 SITUATION GEOGRAPHIQUE : UNE COMMUNE A L' Ecart DES VOIES DE COMMUNICATION.....	9
II.3 LE POIDS DE LA SLN DANS LA GOUVERNANCE LOCALE	11
III. L'ANALYSE FONCIERE	13
III.1 PEU DE TERRES PRIVEES.....	14
III.2 UNE GRANDE MAJORITE DE TERRES DOMANIALES, QUI PEUT REPRESENTER DU FONCIER STRATEGIQUE	15
III.3 LES QUELQUES TERRES DE L'ADRAF.....	17
III.4 LES TERRES COUTUMIERES AU POSITIONNEMENT STRATEGIQUE	17
III.5 UN GRAND NOMBRE DE CONCESSIONS MINIERES QUI GELE LE FONCIER	20
IV. ETAT DES LIEUX DU PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL ET URBAIN ET ANALYSE DES RISQUES	22
IV.1 LE PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL.....	22
IV.1.1 <i>Présentation générale du milieu naturel</i>	22
IV.1.2 <i>des milieux terrestres très riches</i>	26
IV.1.3 <i>des milieux humides et marins à potentiel</i>	28
IV.1.4 <i>Une protection des milieux naturels indispensable</i>	28
IV.2 LE PATRIMOINE URBAIN	36
IV.2.1 <i>Thio Village et Les Pétroglyphes: Des centralités a exploiter</i>	36
IV.2.2 <i>Un patrimoine urbain en partie classé</i>	36
IV.2.3 <i>Des pétroglyphes recensés, mais pas tous classés</i>	39
IV.3 ANALYSE DES RISQUES	41
IV.3.1 <i>Les risques cycloniques</i>	41
IV.3.2 <i>Les risques d'inondation</i>	41
IV.3.3 <i>Les risques de mouvement de terrain</i>	45
IV.3.4 <i>Les risques de feux de brousse</i>	50
IV.3.5 <i>L'amiante environnemental</i>	51
IV.3.6 <i>Les Tsunamis : un risque récemment pris en compte</i>	53
V. ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE DU TERRITOIRE	54
V.1 LES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES.....	54
V.1.1 <i>Thio : une commune en décroissance démographique</i>	54
V.1.2 <i>Une population répartie entre zones agglomérées et tribus</i>	55
V.1.3 <i>Une population relativement jeune</i>	60
V.1.4 <i>Une part de « grands » ménages supérieure à la moyenne provinciale</i>	60
V.1.5 <i>Une commune à dominance mélanésienne</i>	61
V.1.6 <i>Un taux de scolarisation satisfaisant mais peu de diplômés a partir du BAC</i>	63
V.2 L'EMPLOI	65
V.2.1 <i>Une part d'inactifs importante</i>	65
V.2.2 <i>Une population active travaillant essentiellement dans le privé</i>	66
V.2.3 <i>Une part importante d'ouvriers et peu d'actifs qualifiés</i>	67
V.2.4 <i>Le lieu de travail, et le lieu de résidence</i>	68
V.3 LES ACTIVITES ECONOMIQUES	69
V.3.1 <i>Les secteurs tertiaires et industriels : les plus grands employeurs</i>	69
V.3.2 <i>Une évolution contrastée des établissements professionnels</i>	70
V.3.3 <i>Le secteur primaire : pêche et agriculture</i>	71
V.3.4 <i>Un secteur secondaire marqué par le secteur minier et L'industrie manufacturière</i>	76
V.3.5 <i>Le secteur tertiaire</i>	80
V.4 L'HABITAT.....	87

V.4.1 Une construction de logement en diminution.....	87
V.4.2 Nature de l'occupation des logements : de plus en plus de résidences secondaires et des installations parfois précaires	87
V.4.3 Les organismes liés au logement social	89
V.5 LES EQUIPEMENTS	90
V.5.1 L'administration et les services publics	90
V.5.2 Des équipements scolaires en baisse d'effectif.....	90
V.5.3 Quelques équipements sportifs et de loisirs	93
V.5.4 Equipements médicaux.....	95
V.5.5 Les équipements socioculturels et communautaires	96
V.5.6 Des établissements touristiques essentiellement tournés vers le tourisme « nature »	97
VI. LES RESEAUX.....	99
VI.1 L'ADDUCTION EN EAU POTABLE	99
VI.2 L'ASSAINISSEMENT.....	102
VI.3 LE TRANSPORT ET LA DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE.....	103
VI.4 LE RESEAU VIAIRE	104
VI.5 LES TRANSPORTS	105
VI.6 LE RESEAU DE TELECOMMUNICATIONS	105
VI.7 LES DECHETS.....	105
TABLEAU RECAPITULATIF ET DEFINITION DES ENJEUX	107
VII. LE PROJET DE TERRITOIRE OU SCHEMA STRATEGIQUE COMMUNAL.....	108
VII.1 Qu'est-ce qu'un projet de territoire ?	108
VII.2 LES ENJEUX DE THIO : DYNAMISER LA COMMUNE ET AMORCER UNE DIVERSIFICATION ECONOMIQUE.....	108
VII.3 LES ORIENTATIONS DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE DE THIO	109
VII.3.1 Orientation 1 : Créer les conditions d'une diversification économique.....	109
VII.3.2 Orientation 2 : Faire de Thio un espace résidentiel attractif et cohérent en prenant en compte les zones coutumières	112
VII.3.3 Orientation 3 : Assurer la qualité environnementale du territoire et gérer les risques naturels .	114
VII.3.4 Orientation 4 : Préparer Thio à une restructuration à long terme	115
VII.4 CONCLUSION : DE L'IMPORTANCE D'AFFICHER UNE VOLONTE DE REDYNAMISATION DE LA COMMUNE.....	116
VIII. LA TRADUCTION REGLEMENTAIRE.....	117
VIII.1 LE ZONAGE ET LE REGLEMENT :.....	117
VIII.1.1 La division du territoire communal en zones	117
VIII.1.2 Les 14 articles applicables aux différentes zones.....	123
VIII.2 LES SERVITUDES ET LES CONTRAINTES :	123
VIII.2.1 Les servitudes publiques affectant l'utilisation du sol.....	123
VIII.2.2 Les contraintes	123
IX. TABLE DES CARTES	124
X. TABLE DES TABLEAUX	125
XI. TABLE DES FIGURES.....	126
XII. LEXIQUE	127

I. PREAMBULE

I.1 POURQUOI ELABORER UN PUD A THIO ?

▪ METTRE EN VALEUR ET PREPARER L'AVENIR DE LA COMMUNE

Thio constitue un territoire unique, avec ses caractéristiques propres. Commune hétérogène composée par deux entités distinctes (Thio Village et Thio mission), Thio s'est centralisé autour de l'activité minière qui a profondément transformé les paysages, dicté les principes d'aménagement et qui reste aujourd'hui la clé de voute du développement territorial. Son potentiel touristique, à la fois naturel et culturel, constitue un atout certain pour cette commune à 1H30 de Nouméa. Si la commune connaît aujourd'hui un certain déclin démographique, il n'en reste pas moins qu'elle reste un territoire aux potentialités multiples.

Afin de mettre en valeur ces potentialités, d'adapter dès aujourd'hui la commune de Thio à son développement urbain futur, et afin d'assurer une bonne fonctionnalité de l'espace ainsi qu'un cadre de vie de qualité, la commune a décidé de se doter d'un Plan d'Urbanisme Directeur. Ce cadre réglementaire sera garant de la bonne cohérence et du bon fonctionnement du territoire.

▪ QU'EST CE QU'UN PUD ?

Le PUD est composé de quatre documents opposables :

- Le présent rapport de présentation,
- Le règlement,
- Les documents graphiques (le jeu de plans du zonage et celui des servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol),
- Les annexes (documents informatifs, notamment la liste des servitudes et des réserves d'emprises approuvés et/ou en projet, le cahier des prescriptions architecturales,...).

L'objectif du PUD est de présenter un zonage de la commune. A chaque zone correspond un règlement spécifique qui donne les conditions d'utilisation et d'occupation du sol. Les plans présentent un découpage de la commune en zones urbaines et naturelles selon que les terrains correspondants se prêtent au développement de l'urbanisation, aux activités agropastorales ou au contraire exigent une protection quasi intégrale en raison de leur topographie, leur couvert végétal, la qualité des sites ou l'existence de risques naturels. Ce zonage fait des réserves foncières indispensables à l'établissement d'équipements d'infrastructures et de superstructures nécessaires.

Par ailleurs les terres coutumières sont cartographiées en fonction de leurs origines (réserves autochtones ou groupements de droit particulier local GDPL).

Réalisé à partir d'études cartographiques, foncières, économiques et sociales, ce document est établi à partir de l'identité actuelle de la commune, ses volontés et possibilités de développement. Ainsi, la réalisation de ce document d'urbanisme est basée sur un état des lieux actuel de la commune et sur des prévisions d'évolutions démographique, économique et sociale. Le souci majeur est de concilier l'intérêt général aux intérêts particuliers au travers des objectifs techniques, administratifs, économiques et sociaux qui définissent le projet global de développement de la collectivité. Ce Plan d'Urbanisme Directeur est un des outils primordiaux pour un développement cohérent d'une commune. Il est le seul document opposable aux tiers.

▪ LES OBJECTIFS DU PUD

Le plan d'urbanisme directeur de Thio vise à définir les orientations d'aménagement et d'urbanisme sur l'ensemble du territoire communal qui doivent s'inscrire dans une stratégie de développement durable. Ainsi les objectifs visés concernent :

- **l'habitat :** il s'agira dans ce domaine de donner les moyens du maintien de l'évolution démographique et de la mixité sociale.

- **l'aménagement et l'espace :** L'objectif est de réduire les effets de coupure des infrastructures, de limiter l'étalement urbain, recadrer les zones d'habitat dispersées hors agglomération et renforcer la centralité du village.
 - **l'environnement :** le PUD devra permettre d'identifier, de protéger et de mettre en valeur le patrimoine naturel et historique, d'améliorer et de protéger l'environnement et le cadre de vie de la commune ainsi que de mettre en place les moyens d'intégration dans le paysage et l'environnement des zones d'extension du village.
 - **les déplacements :** Il s'agira d'améliorer notamment la circulation automobile, le stationnement et les circulations douces (marche à pieds – vélo).
 - **le développement économique :** Le PUD abordera cette thématique en prévoyant l'accueil de nouvelles activités, en favorisant le développement du tourisme et de l'activité agricole qui aura une part importante dans le cadre de l'élaboration du PUD.
- **LE PUD AU SERVICE D'UN DEVELOPPEMENT TERRITORIAL COHERENT DE LA NOUVELLE CALEDONIE**

Le PUD est le document de planification utilisé à l'échelle communale. A l'échelle de la Nouvelle Calédonie, il existe également un document stratégique qui définit les grands principes de l'organisation du territoire et qui est actuellement à l'état de projet, non validé, donc non opposable: le schéma d'aménagement et de développement – NC 2025.

Les grands enjeux de ce Schéma Directeur en matière d'aménagement sont les suivants :

- Définir le secteur VKP (Voh, Koné, Pouembout) comme pôle de rééquilibrage par rapport à la Capitale.
- Se tourner vers une agriculture plus performante.
- Offrir des infrastructures et des services de transport répondant mieux aux besoins des populations.
- Améliorer la couverture du territoire par les services, notamment les services essentiels en milieu rural.
- Adopter une politique foncière et une planification de l'espace au service du développement économique et social ainsi que de la protection de l'environnement.
- Adopter une gestion durable des ressources naturelles renouvelables, adaptée à des milieux exceptionnels.

Il est donc important dans le cadre du PUD, de prendre en compte ces enjeux généraux afin de rentrer en conformité avec les grands principes de développement de la Nouvelle Calédonie pour un développement cohérent et harmonieux du territoire, et cela, à toutes les échelles d'action.

LE PUD PERMET DE ...

- **Renforcer l'identité** de la commune dans le cadre d'une démarche de développement durable.
- **Déterminer les zones futures d'habitat** en harmonisation avec le bâti actuel, l'environnement et les équipements publics.
- **Améliorer et protéger l'environnement** et le cadre de vie de la commune.
- **Identifier, protéger et mettre en valeur le patrimoine** naturel et historique.
- **Préserver et améliorer l'image de la commune.**
- **Faciliter les déplacements** dans la commune.
- **Prévoir l'accueil de nouvelles activités** en utilisant les potentialités du territoire.
- **Structurer les activités économiques.**
- **Diversifier les activités économiques, notamment en développant le tourisme.**
- **Prendre en compte les risques naturels.**

I.2 LE CADRE JURIDIQUE DU PUD

I.2.1 L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET L'URBANISME EN NOUVELLE CALEDONIE

Les Accords de Matignon (loi n°88-1028 du 9 novembre 1988) et ceux de Nouméa (loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999) ont eu pour objet de créer, par une nouvelle organisation des pouvoirs publics, les conditions dans lesquelles les populations de Nouvelle-Calédonie pourront librement choisir leur destin.

En Nouvelle-Calédonie, le droit de propriété, garanti par la constitution, s'exerce en matière foncière sous la forme de la propriété privée, de la propriété publique et des terres coutumières. Ces dernières "*sont constituées des réserves, des terres attribuées aux Groupements de Droit Particulier Local (GDPL) et des terres qui ont été ou sont attribuées par les collectivités territoriales ou les établissements publics fonciers (...) Les terres coutumières sont inaliénables, inaccessibles, incommutables et insaisissables, elles sont régies par la coutume.*"

Les compétences en matière d'urbanisme sont réparties entre les collectivités de la manière suivante :

- La Nouvelle-Calédonie : principes directeurs du droit de l'urbanisme et du cadastre.
- Les provinces : modalités d'application du droit de l'urbanisme.
- Les communes : l'urbanisme opérationnel s'il existe un PUD approuvé et après délégation de compétence par la province.

I.2.2 LE CONTENU LEGAL DU PLAN D'URBANISME DIRECTEUR

▪ LES RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES:

- Délibération n°74/AT des 10 et 11 mars 1959 portant réglementation de l'urbanisme en Nouvelle-Calédonie,
- Délibération n°24 du 8 novembre 1989 modifiant la délibération n°74/AT des 10 et 11 mars 1959, relative aux plans d'urbanisme et d'aménagement,
- Délibération n°32-89/APS du 14 novembre 1989 relative aux plans d'urbanisme et d'aménagement dans la province Sud,
- Délibération n°415-92/BAPS modifiant la délibération n°74/AT des 10 et 11 mars 1959,
- Délibération n°227-CP du 5 mai 1993 modifiant la réglementation de l'urbanisme en Nouvelle-Calédonie,
- Délibération n°46-2002/APS du 19 décembre 2002 modifiant la délibération n°74/AT des 10 et 11 mars 1959,
- Délibération n°21-2003/APS du 18 juillet 2003 modifiée, relatives aux dispositions applicables aux plans d'urbanisme.

▪ LE CONTENU LEGAL DES PUD :

- Article 4 de la délibération modifiée n° 24 du 8 novembre 1989 modifiant la délibération n°74 des 10 et 11 mars 1959 portant réglementation de l'urbanisme en Nouvelle-Calédonie et relative aux plans d'urbanisme et d'aménagement :

Tout projet d'urbanisme ou d'aménagement fait l'objet d'un plan comprenant un ou plusieurs documents graphiques et un règlement. Un rapport de présentation expose les perspectives de développement de la zone couverte par le plan.

- Article 2 de la délibération n°21-2003/APS du 18 juillet 2003 modifiant les dispositions applicables aux plans d'urbanisme :

Tout projet d'urbanisme ou d'aménagement fait l'objet d'un plan d'urbanisme directeur, régional ou local, détaillé, dont la forme et l'échelle seront déterminées par la décision de l'autorité compétente.

Ce plan comporte,

D'une part :

- *La répartition du sol en zones suivant leur affectation ou leur destination,*
- *Le tracé des voies de communication principales et secondaires à conserver, à modifier ou à créer avec, dans ce cas, leur largeur et leurs caractéristiques,*
- *Les emplacements réservés aux principales installations d'intérêt général et aux espaces publics,*
- *L'indication des espaces boisés à maintenir ou à créer,*
- *Eventuellement les avants projets directeurs d'alimentation en eau et d'assainissement,*

D'autre part :

- *Un règlement qui fixe les règles et les servitudes relatives à l'utilisation du sol.*

I.2.3 L'HISTORIQUE DES DOCUMENTS D'URBANISME SUR LA COMMUNE DE THIO

- Délibération n°08 du 16/09/93 du conseil municipal de Thio proposant à la province Sud la mise à l'élaboration du PUD de Thio.
- 11 septembre 1995 : CAUPS relatif à la mise à l'élaboration du PUD de Thio ; avis favorable unanime.
- Délibération 5-96/APS du 11 avril 1996 relative à l'élaboration du plan d'urbanisme directeur de la commune de Thio.
- Délibération 18-97/APS du 8 août 1997 modifiant la délibération 5-96/APS du 11 avril 1996 relative à l'élaboration du PUD de la commune de Thio.
- 15/11/97 <-> 15/02/98 : enquête administrative.
- 10 décembre 1998 : CAUPS. Avis favorable au projet de PUD.
- Délibération 13-99/APS du 20 juillet 1999 rendant public le PUD de Thio.
- Arrêté 1470-99/PS du 17 septembre 1999 soumettant à enquête publique le PUD de Thio du 27/09/99 au 10/11/99.
- 15/12/99 : Avis favorable avec réserves (mise à jour des terres coutumières, de certains zonages, délimitation des zones inondables, absence de réglementation en terre coutumière).
- 17 mars 2000 : Comité d'études sur le rapport d'enquête publique.
- Avril 2000 : envoi au commissaire enquêteur de l'étude hydrogéomorphologique de la vallée inondable de la rivière Thio.
- Mai 2000 : lettre du commissaire enquêteur à la SU/DFA : l'étude hydrogéomorphologique de la vallée inondable de la rivière Thio valide l'étude hydrex (levée d'une réserve)
- 2001 Changement d'équipe municipale.
- Février 2002 : reprise des études pour modifier le PUD.
- Nouvelle étude d'inondabilité (SOGREAH).
- Lancement des études de Périmètres d'Aménagement Concertés Tribaux (PACT) : études non terminées à ce jour.
- Etude d'une palette de couleurs applicable dans le village.
- 22 mars 2005 : Comité d'études.
- 2007 : étude foncière (ADUA).
- 2009-2010 Relance du PUD.
- CAUPS du 17 décembre 2009 : avis favorable unanime au projet de délibération provinciale.
- Délibération du conseil municipal de Thio n°2010/18 du 24 juin 2010 relative au plan d'urbanisme directeur.
- Délibération 38-2010/ APS du 14 octobre 2010 relative à l'élaboration du PUD de la commune de Thio.

I.3 LA METHODOLOGIE UTILISEE

Ce rapport de présentation constitue un diagnostic dont le but est de présenter un état des lieux complet de la commune de Thio. Ce diagnostic permettra de dégager les caractéristiques principales du territoire, ses forces, ses faiblesses et les enjeux principaux pour un développement optimisé du territoire. Il s'agit également de connaître de façon la plus exhaustive possible les facteurs présents et influant sur le devenir de la commune dans différentes thématiques qui touchent au développement territorial global.

Ce diagnostic a été réalisé d'après des données collectées auprès des institutions, des instituts de recherches, des divers acteurs concernés par la vie communale de Thio, et a été régulièrement alimenté par des visites de terrains sur la commune.

Ainsi, seront regroupées et croisées des données concernant, notamment :

- **Les éléments humains et sociaux** : La population et ses caractéristiques sont des éléments indispensables pour la connaissance de la commune. En effet, la typographie de la population, son histoire, la mixité entre les diverses populations sont des données clés pour la connaissance d'une commune.
- **L'occupation actuelle du sol** : Une étude foncière basée sur les documents cadastraux, les données de l'ADRAF et des visites sur le terrain, permettent de mettre en valeur la capacité et les conditions d'aménagement des divers terrains.
- **Les éléments naturels** : La géologie, les aléas, les données qui ont trait à la caractérisation des milieux naturels ainsi que de l'environnement en général et les risques naturels sont autant de facteurs à prendre en compte pour le développement de la commune.
- **Les éléments économiques** : Les activités économiques créent l'identité de la commune. Les connaître permet de contrebalancer les écarts de développement et/ou de renforcer les pôles prédominants. En effet, il s'agit d'assurer un développement économique durable en diversifiant les types d'activités.
- **Les équipements et les projets en cours** : Un recensement des équipements présents et absents sur la commune permet d'analyser les potentiels d'aménagement des différentes zones. De plus, il s'agit de savoir si la réponse donnée par la commune aux demandes des usagers est satisfaisante ou bien si elle doit et peut être améliorée.

Ainsi, avant de pouvoir réaliser un zonage et une réglementation cohérents d'une commune, il est nécessaire de bien en maîtriser les caractéristiques. L'analyse de ces données fournit un état des lieux précis de la commune, mettant en évidence atouts, dysfonctionnements et caractéristiques des territoires.

Dans une deuxième phase, il s'agit alors de donner une vocation aux différentes occupations du sol ainsi que de définir des orientations et programmations de développement pour la commune. Cela en s'appuyant sur des prévisions de développement économique, démographique et sociale, en accord avec les évolutions passées et présentes, et notamment l'existence de projets structurants.

II. PRESENTATION DU TERRITOIRE

II.1 RETOUR SUR L'HISTOIRE DE THIO : UNE COMMUNE PROFONDEMENT MARQUEE PAR SON ACTIVITE MINIERE¹

Tio, Tchô en mélanésien, était le nom d'un clan de la région. Il fut donné au village à l'arrivée du père Morris en 1868, créateur de la première mission catholique. Le missionnaire transforme le "i" en "y" sans toucher à la prononciation ; Tio devient alors Tyo. En 1875, les pionniers en changent une nouvelle fois l'orthographe pour donner la version définitive du nom de la commune : Thio.

L'histoire de la commune de Thio se confond avec celle de l'exploitation du nickel. La colonisation européenne a principalement été une colonisation minière, les activités agricoles ou d'élevage étant limitées par la faiblesse de la superficie cultivable. Cependant, parallèlement à l'exploitation minière se développe une petite activité maraîchère, voire laitière, qui permet à la commune d'atteindre une quasi autosuffisance alimentaire. L'essentiel des propriétés occupées par les colons européens est consacré à l'élevage extensif (à l'exception notable de deux exploitations de café) alors que dans toutes les tribus, le café ombrage constitue la principale ressource monétaire.

Des Chinois et des Indiens arrivent à Thio dès 1865. Ils seront suivis des Vietnamiens en 1891 (dont une partie d'entre eux est constituée de déportés politiques ayant pris part aux révoltes contre l'installation des Français en Indochine), et des Japonais en 1892. Des Indonésiens les rejoindront en 1895.

Entre temps et dès 1872, les convois de forçats transportés se multiplient. A cette population de "droits communs", s'ajoutera, pendant sept ans, celle des déportés politiques, des Communards, puis celle des Kabyles algériens. En 1929, le territoire compte près de 14 000 Asiatiques, soit autant que la population européenne. Suivront des Réunionnais, des Mélanésiens, des habitants des îles Loyauté (jusqu'à 2000 à Thio), des Vanuatais et même des Yougoslaves... La plupart des travailleurs étrangers ont fait souche et leurs descendants vivent encore sur la commune. Aujourd'hui, Thio revendique plus que jamais sa pluriethnicité.

Baptisée "Nickeltown" par le journal « La France austral », au début du siècle, Thio est considéré comme le berceau du nickel calédonien. La production de mineraux a débuté dans la commune vers 1875 et ne s'est pas arrêtée depuis. Créée en 1880, « La SLN », Société Le Nickel, s'y implantera seulement en 1889.

Dans les années 1920 extrêmement prospères, Thio est considérée comme la véritable capitale de la Calédonie. La ville compte alors plusieurs établissements de renom, comme l'hôtel Sigura. Les courses hippiques sont également réputées et elles ne s'arrêteront qu'en 1933. La commune est d'ailleurs baptisée, à l'époque, par le Bulletin du Commerce, "Thio-les-Rotschild" car elle est considérée comme le centre économique et la plus riche commune de la Grande Terre. La ville est alors régulièrement approvisionnée de biens de consommation et d'équipements que l'on ne trouvait pas à Nouméa, par des navires venant directement d'Europe et d'Australie.

Dans les années 1950, l'exploitation minière change de visage. Le travail manuel qui prévalait jusqu'alors est remplacé par de nouvelles techniques d'extraction de décapage des latérites. La mécanisation massive des moyens de production et l'exploitation de nombreux petits gisements au moment du boom du nickel dans les années 1970 se révèlent très néfastes pour le milieu. Des phénomènes de pollutions minières caractérisés par la destruction du couvert végétal, la dégradation des paysages, l'entrainement de matières solides par les eaux de ruissèlement et la modification de leur régime, le comblement des estuaires amorcent un début de conflit entre les

¹ Source : Extrait du site thio.nc et du document : OGAF de Thio, La recherche d'un nouvel équilibre entre exploitation minière et économie rurale, ADRAF, 1997

exploitants et les populations. C'est le début d'une prise de conscience collective sur la nécessité de mise en œuvre de méthodes d'extraction plus respectueuses du milieu naturel.

Parallèlement, au cours des années 1970, les canneurs japonais ont étendu leurs activités vers le Pacifique Sud et un premier navire commençait à pêcher dans les eaux néo-calédoniennes en 1974. La saison de pêche thonière durait généralement d'octobre à mars. En 1981, une nouvelle société de pêche a été créée en Nouvelle-Calédonie en vue de fournir des appâts vivants aux canneurs hauturiers japonais qui pêchaient dans les eaux du territoire. Pour diverses raisons, cette société, nommée Polypêche, installa sa base de pêche à Thio. Un choix qui s'est avéré malencontreux car les japonais avaient déjà retiré la plupart de leurs canneurs de cette zone².

De nos jours, l'exploitation et l'exportation du minerai de nickel constituent encore l'activité économique dominante. Le village est pourvu d'une aire de stockage, d'un poste de chargement en mer du minerai ainsi que des ateliers, bureaux et des laboratoires qui sont liés au transit du minerai. L'espace bâti à usage industriel se situe en face du poste d'embarquement du minerai, au centre du quartier de la « mission ». La fonction commerciale est assurée principalement par la coopérative d'approvisionnement de la Société Le Nickel, qui est en concurrence avec divers commerces privés de proximité. Des services privés existent également sur la commune : succursales bancaires, équipements récréatifs, restaurants ainsi que des établissements scolaires publics et privés.

II.2 SITUATION GEOGRAPHIQUE : UNE COMMUNE A L' ECART DES VOIES DE COMMUNICATION

D'une superficie de 97 900 ha, Thio est limitrophe des communes de Canala, de La Foa, de Boulouparis, de Païta et de Yaté. C'est la deuxième commune la plus étendue de la province Sud dont elle couvre plus de 15 % de la superficie et la quatrième commune la plus étendue du pays après Yaté, Lifou et Hienghène. Elle dispose d'une façade maritime de 100 kilomètres de long environ.

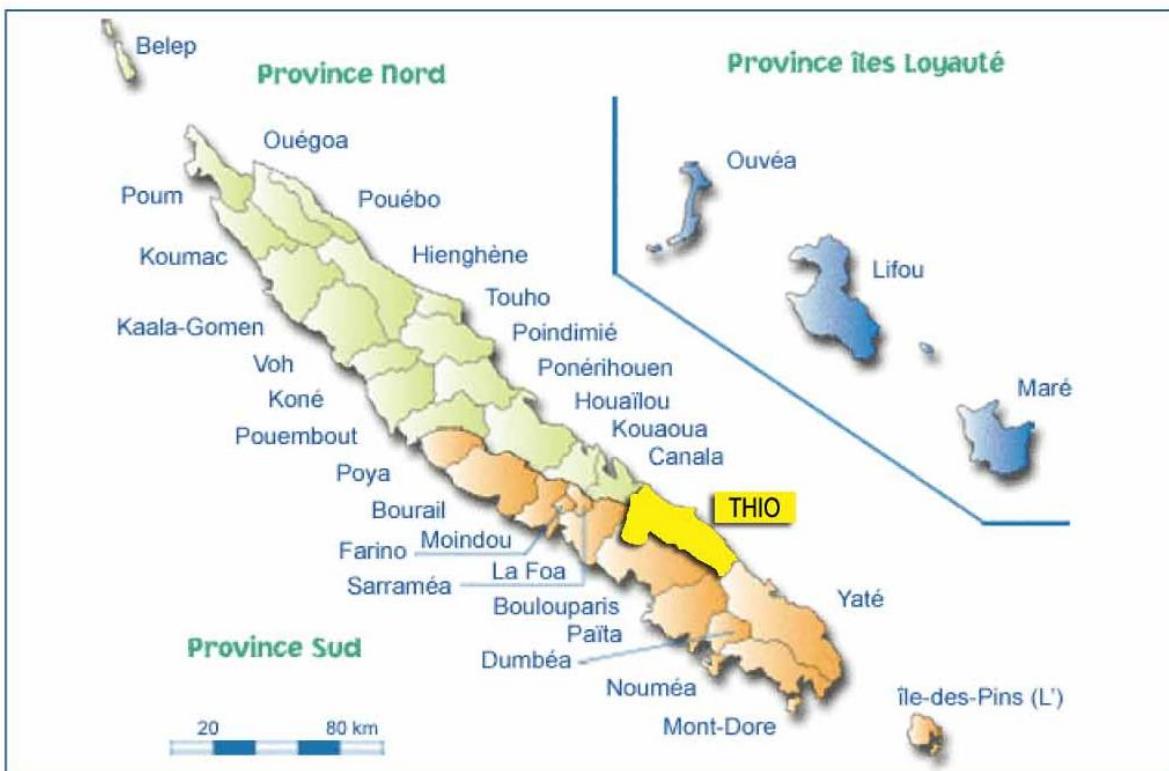
Thio se trouve dans l'aire coutumière Xârâcùù (qui a son siège à Boulouparis), elle est située à 128 km de la capitale Nouméa et chef-lieu de la province Sud et de 247 km de Koné, chef-lieu de la province Nord.

Au dernier recensement de 2009, sa population était de 2 629 habitants, soit une densité de population d'un peu moins de 3 habitants par km². Sa population est pluriethnique et se consacre principalement à l'activité minière. Cependant, les secteurs de la pêche et du tourisme sont également présents. La fête montagnarde de Nakalé, de la Mer et la Foire de Thio qui se tiennent chaque année sont des temps forts de la vie de la commune.

Localisée sur la côte Est de la Grande Terre, dans la province Sud de la Nouvelle-Calédonie, Thio se place à l'écart de la principale voie de communication, la RT1, à laquelle elle est reliée par la Route Provinciale n°4 (RP4) à l'embranchement situé dans la commune de Boulouparis. Par ailleurs, l'absence d'infrastructure de liaison entre Thio et Yaté le long de la côte oubliée, et la présence de la route à horaire (RP10) dans la direction de Canala rendent la commune difficilement accessible depuis la côte Est.

² Source : JP Hallier, ORSTOM, 1984

Carte 1 : La situation de Thio en Nouvelle-Calédonie



Source : ISEE, 2011.

On peut définir trois zones principales sur le territoire communal³ :

- Une zone en bord de mer, à environ une heure de voiture de Thio et correspondant au district de Borendy avec les tribus de St Joseph, Grand Borendy, Petit Borendy, St Jean Baptiste et Port Bouquet.
- La zone du village de Thio avec les tribus ou villages miniers avoisinants (tribus de St Philippo I, St Philippo II, St Paul, Village de Thio Mission, et Les Pétroglyphes) qui sont à proximité immédiate les uns des autres par la route provinciale.
- Les tribus enclavées de la chaîne, à plus d'une demi-heure du village (Koua, Kouaré, Ouindo).

Thio-Village regroupe notamment des administrations, les écoles, la plupart des commerces et quelques habitations. Thio-Mission est une bourgade qui comprend la mission catholique, l'aire d'entrepôt du nickel (aujourd'hui encore exploité) et les installations portuaires qu'elles soient anciennes ou nouvelles.

³ OGAF de Thio, La recherche d'un nouvel équilibre entre exploitation minière et économie rurale, ADRAF, 1997

Carte 2 : La présentation générale de la commune



Source : Géorep.nc

II.3.LE POIDS DE LA SLN DANS LA GOUVERNANCE LOCALE

Comme il a été soulevé, l'activité minière commence très tôt à Thio : dès les années 1875, la SLN et l'administration coloniale mettent en place une véritable « société minière », c'est-à-dire, une société dont les caractéristiques sont toutes directement liées à l'activité minière.

Dans ce cadre, la SLN a eu un rôle primordial comme acteur de la ville, un rôle qui alla au-delà de son simple statut d'entreprise privée. En effet, la SLN eu une véritable participation au développement de Thio, et endossa des compétences dans des domaines tels que l'aménagement du territoire, construction de logements, d'équipements, etc. « *Dans un contexte marqué par une administration faiblement déployée sur le territoire, la Société le Nickel, portée par le premier boom du nickel du début des années 1890, développe le centre minier de Thio qui prend rapidement une allure de petite capitale locale, avec la mise en place d'aménagements portuaires, construction de l'Eglise, de routes, d'hôpital, et d'autres infrastructures « publiques » (comme la mise en place d'un système de sécurité sociale), répondant au nombre croissant d'habitants, et favorisant aussi mais surtout le développement de l'activité minière⁴* ».

A partir des années 1970, un processus de rachat des équipements et logements de la SLN par la commune est entamé, dans le cadre d'une solidification de la commune comme collectivité territoriale. Ces cessions de lotissements et d'infrastructures coïncident avec une volonté de la SLN de se détacher de ses fonctions autres que strictement liées à l'activité minière. On assiste donc à un retrait de la SLN de la sphère publique.

⁴ Opérateur minier et gouvernance locale à Thio : entre développement, aménagement et environnement. Mémoire de recherche appliquée, Master professionnel « Anthropologie et Métiers du Développement Durable, Marlène Dégramont, 2008, 2009.

Malgré la reprise progressive par la commune de ses compétences publiques, la SLN conserve toujours un impact fort dans la gestion communale car elle est ancrée dans la vie quotidienne de la commune : organisation par la SLN des activités de loisirs, conservation de certaines infrastructures importantes, part importante des habitants qui travaillent à la SLN, etc. Par ailleurs, l'activité minière a des impacts sur le territoire qui la lie indéniablement au domaine public : utilisation des routes municipales par les camions miniers, transports publics liés aux déplacements des travailleurs sur les mines, gestion du patrimoine foncier, pour ne citer que quelques exemples. Une concertation de l'entreprise minière et de la municipalité est donc primordiale pour une gestion cohérente de la commune.

C'est dans ce cadre qu'un contrat de partenariat a été signé entre la municipalité de Thio, la SLN et la Province Sud pour la période 2008-2013, afin de soutenir la réalisation d'équipements en faveur des habitants, d'accompagner durablement le développement économique, social et culturel de la collectivité, et de renforcer la protection de son environnement. Ce contrat de partenariat est prévu pour une durée de 6 ans, et a fait l'objet d'une première convention d'une durée de 3 ans pour un montant de 588 millions de francs, financée à part égale par chacune des parties. Une seconde convention pour une nouvelle période de 3 ans était en cours de négociation en 2012.

Ce contexte institutionnel singulier doit être pris en compte dans l'élaboration du PUD afin de ne pas occulter le poids de l'activité minière et de la présence de la SLN dans le fonctionnement général de la commune et de répondre de manière réaliste aux besoins et enjeux du territoire.

CE QU'IL FAUT RETENIR...

PRESENTATION DU TERRITOIRE

- **Un territoire profondément marqué par son activité minière** : dans ses paysages, dans sa structure urbaine, dans son degré d'équipement et dans la composition de sa population.
- Une commune composée de **deux entités urbaines** : Thio Village et Thio Mission
- **Un positionnement géographique à l'écart des voies de communication**, induisant un effet « cul-de-sac ».
- Un **territoire coutumier** important.
- Une **gouvernance communale liée à la SLN**.

III. L'ANALYSE FONCIERE

Comme toute commune de Nouvelle-Calédonie deux régimes de propriété coexistent sur la commune de Thio : le régime de droit commun et le régime de droit coutumier.

Sous le régime de droit commun, les droits et obligations définis par le Code Civil français doivent être appliqués, tandis que sous le régime de droit coutumier, ce sont les droits et obligations définis par les autorités coutumières qui doivent être appliqués. Les terres placées sous le régime du droit coutumier sont reconnues par l'administration à travers notamment l'ordonnance n°82.880 du 15 octobre 1982.

Actuellement, le foncier est composé de :

- Terres privées relevant du droit commun,
- Terres domaniales (Etat, Nouvelle-Calédonie, province Sud, Commune) de droit commun,
- Terres coutumières incluant les réserves, les agrandissements de réserves, les terres de Groupement de Droit Particulier Local (G.D.P.L.), de droit coutumier.

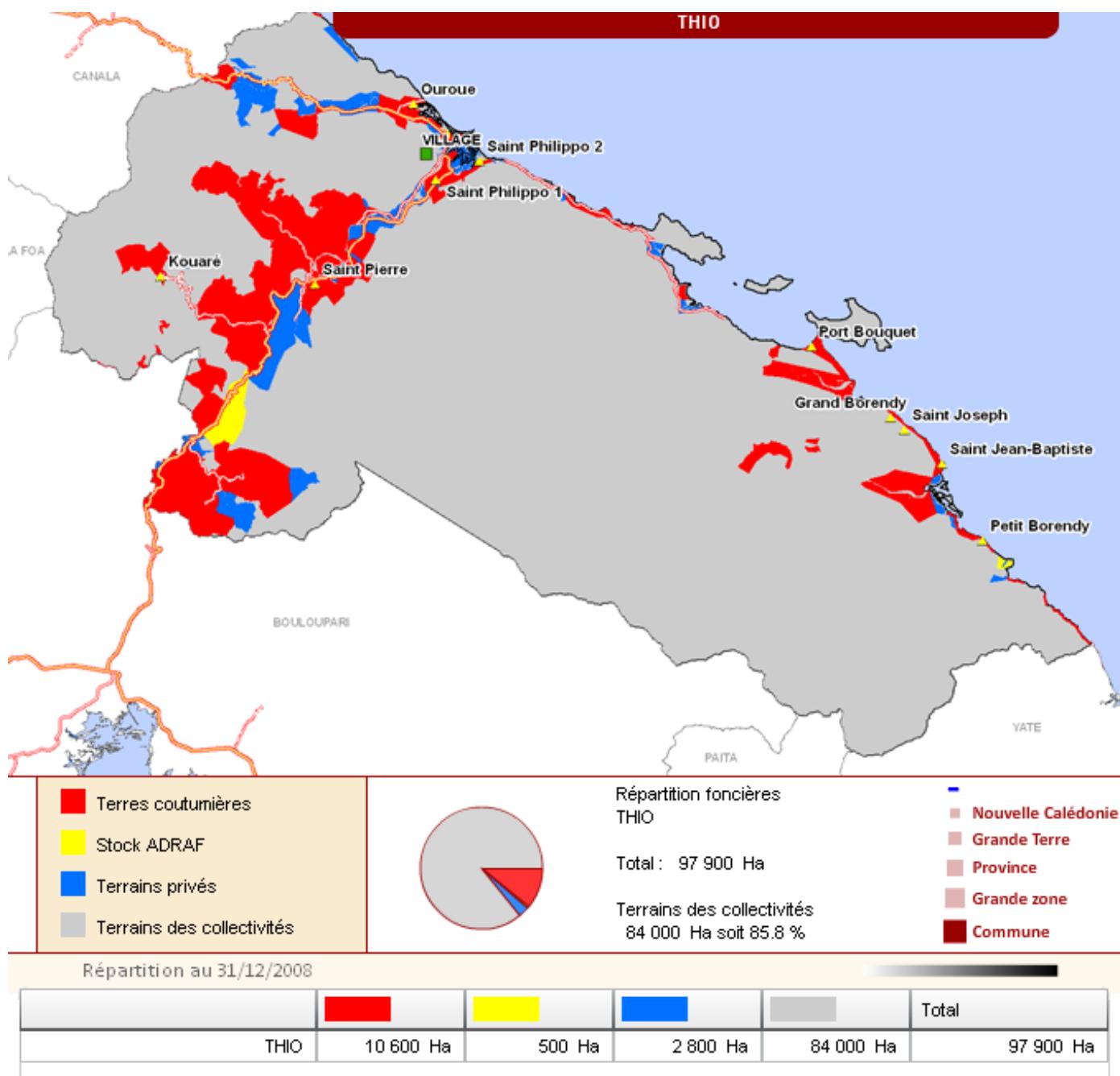
Les terres de la commune de Thio se répartissent à 11,0% de terres de statut coutumier et à 89,0% de terres de droit commun.

Tableau 1 : La situation foncière de la commune de Thio

Superficie totale (ha) : 97 900 ha			
	Droit du sol	Total surface (ha)	Pourcentage (%)
Etat	Commun	1	<0,1
Nouvelle-Calédonie	Commun	82 710	84,4
Province Sud	Commun	679	0,7
Commune de Thio	Commun	410	0,4
Total des collectivités	Commun	83 800	85,6
ADRAF	Commun	500	0,5
Privé	Commun	2 800	2,9
Réserve	Coutumier	3 300	3,4
Clan	Coutumier	400	0,4
GDPL	Coutumier	7 100	7,3
Total	Droit Commun	87 100	89,0
	Droit Coutumier	10 800	11,0

Source : Design, 2012.

Carte 3 : La répartition foncière sur Thio



III.1 PEU DE TERRES PRIVEES

Les propriétés privées, qui relèvent du droit commun, couvrent environ 2 800 ha, soit 2,9% du territoire communal. Elles se répartissent principalement le long des voiries principales et en bordure de mer.

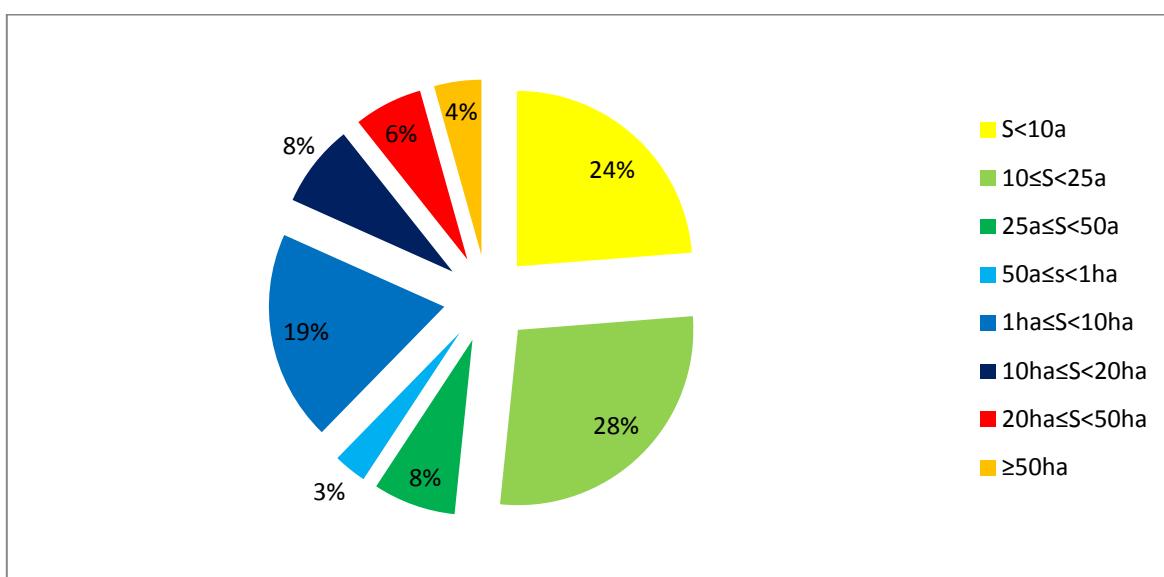
Tableau 2 : La répartition des parcelles privées en superficie

Superficie	Nombre de parcelles
S < 10 ares	109
10 ≤ S < 25 ares	128
25 ≤ S < 50 ares	35
50 ares ≤ S < 1 hectare	14
1 hectare ≤ S < 10 hectares	89
10 hectares ≤ S < 20 hectares	35
20 hectares ≤ S < 50 hectares	29
≥ 50 hectares	20
Total	459

Sur la commune de Thio, la surface des parcelles comprises entre 10 et 25 ares sont les plus nombreuses avec un nombre de 128 unités (28%). Viennent ensuite les parcelles inférieures à 10 ares avec 109 terrains (24%). La part des parcelles comprises entre 1 et 10 hectares représente 19%. D'autres catégories de parcelles existent mais leur part correspondante est de moins de 10 %.

Ainsi, nous pouvons conclure que la commune se compose principalement (52%) de parcelles privées de petite taille (inférieure à 25 ares).

Source : DITTT - SU/DFA, 2012.

Figure 1 : La taille des parcelles privées sur la commune de Thio

Source : DITTT – SU/DFA, 2012.

III.2 UNE GRANDE MAJORITE DE TERRES DOMANIALES, QUI PEUT REPRESENTER DU FONCIER STRATEGIQUE

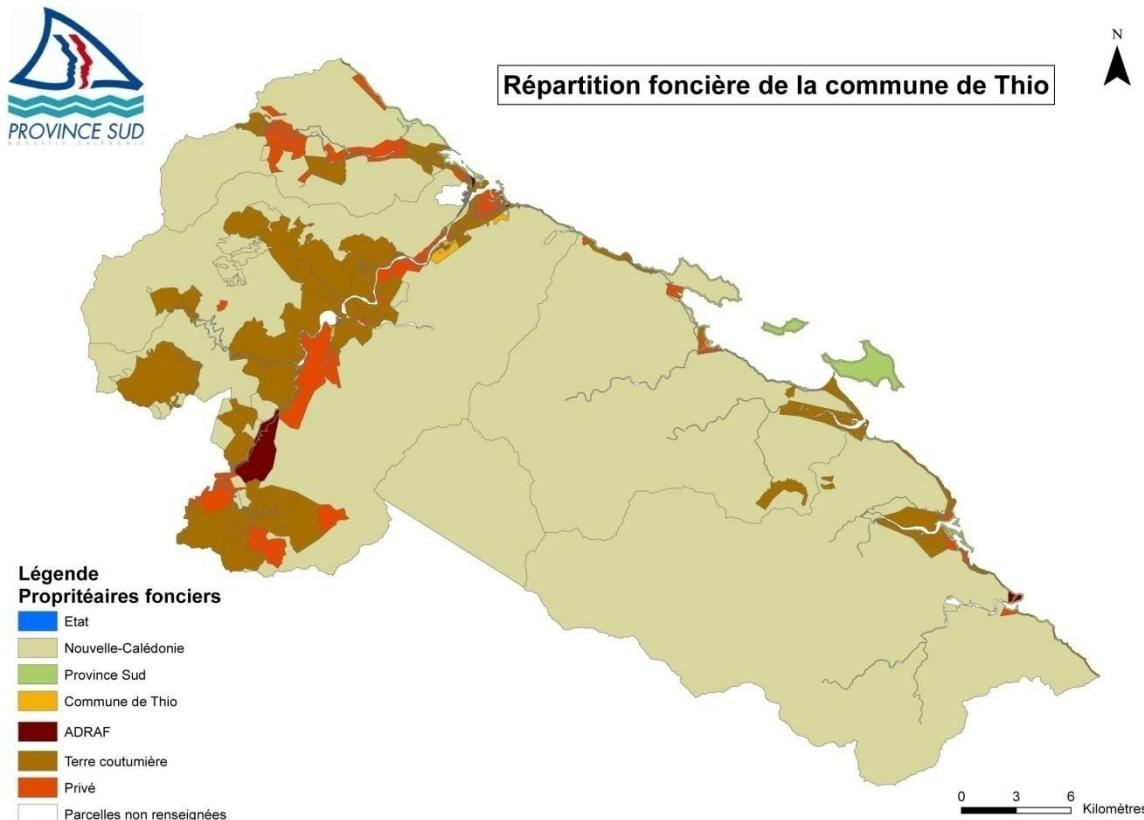
Par terres domaniales, il faut entendre les terres appartenant à l'Etat, à la Nouvelle Calédonie, à la province Sud ou à la commune. Elles couvrent respectivement un espace de 1,1 ha (<0,1%), 82 910 ha (84,7%), 679 ha (0,7%) et 409,9 ha (0,4%). Ces zones relevant du domaine public, ont une valeur stratégique toute particulière puisqu'elles peuvent faire l'objet de transfert de gestion envers la commune ou supporter des projets d'aménagement importants, réalisés en partenariat avec des acteurs privés.

Le stock foncier domanial représente 85,8% du territoire de Thio. Parmi celui-ci :

- **L'Etat** ne possède que quelques parcelles mais ces dernières, situées dans le bourg principal, ont une valeur stratégique toute particulière. Cependant, un certain nombre de parcelles étant situé dans la zone à risques d'inondation, leur valeur peut en être amoindrie.
- **La Nouvelle Calédonie** est propriétaire de 84,7% de la superficie de Thio. Elle représente donc le propriétaire foncier le plus présent. Il faut noter que la grande majorité de ce foncier est cependant « gelée » par la présence de concessions minières.
- Les terres appartenant à la **province Sud** sont principalement composées par la zone maritime, comprenant la zone de balancement des marées et la bande des 50 pas géométriques⁵.
- Les terrains bâtis ou non bâtis appartenant à la **commune** couvrent une superficie d'environ 409,9 ha, soit 0,4% du territoire de la commune. Les possessions actuelles de la commune sont faibles. Elles sont par contre situées à la périphérie immédiate du village et sont des atouts quant à son extension future, sous réserve de leur éventuel zonage en zone inondable.

On notera enfin que ces ensembles constituent des entités homogènes, ce qui représente un avantage en termes d'aménagement futur du territoire communal.

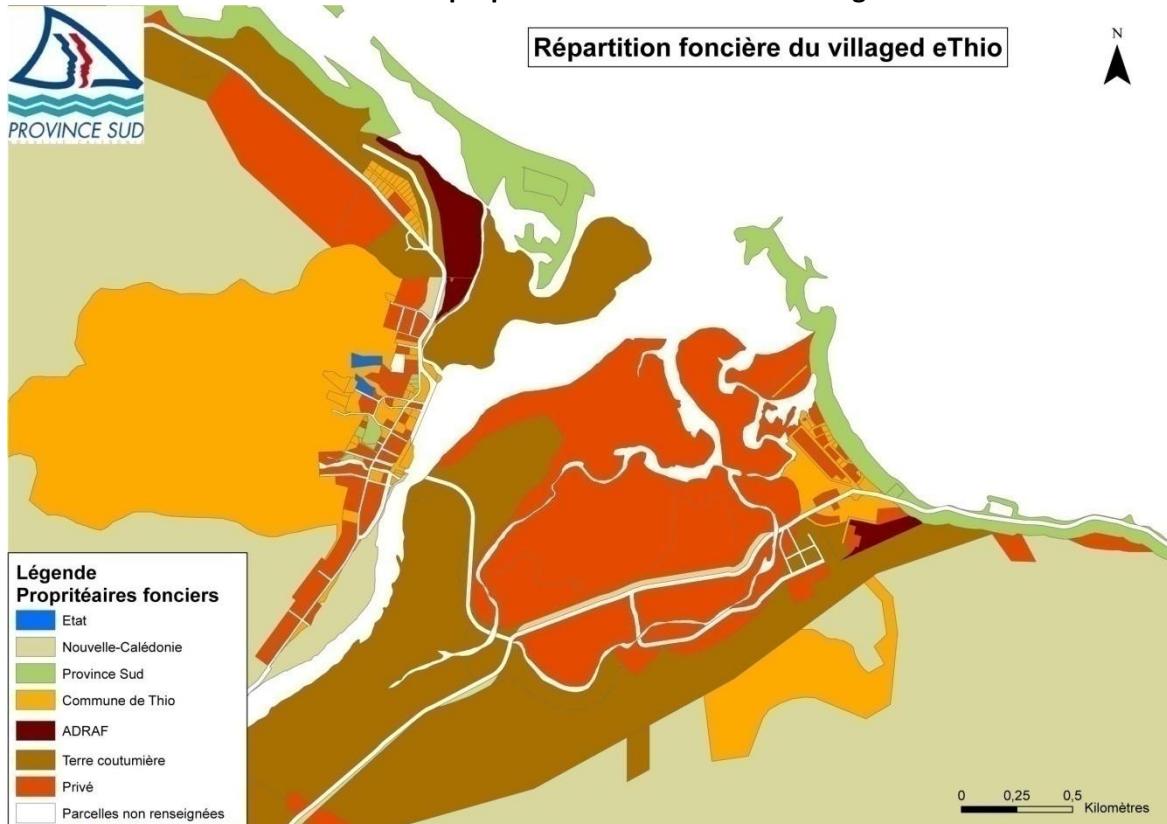
Carte 4 : Les propriétaires fonciers sur la commune de Thio



Source : DITTT, réalisé par SU/DFA, 2012.

⁵ La zone comprise entre la laisse des plus hautes mers et la limite supérieure de la réserve domaniale est appelée zone des 50 pas géométriques. Sa largeur est de 81,20 m.

Carte 5 : Les propriétaires fonciers à Thio Village



Source : DITTT, réalisé par SU/DFA, 2012.

III.3 LES QUELQUES TERRES DE L'ADRAF

Sur la commune de Thio, le stock foncier appartenant à l'Agence du Développement Rural et de l'Aménagement Foncier représente 500 ha, soit **0,5% de la superficie communale**.

Les possessions actuelles de l'ADRAF sont donc relativement faibles, cependant elles sont bien situées : il s'agit de petits morceaux de terrains le long de la côte de Thio Mission, dans le Village de Thio et d'une entité foncière plus importante à l'entrée du Village localisée près de la RP4.

Ces terrains répartis au Sud-Ouest sont voués à répondre au titre du lien aux revendications de terres formulées par la population kanak.

III.4 LES TERRES COUTUMIERES AU POSITIONNEMENT STRATEGIQUE

▪ RAPPEL AU SUJET DU STATUT DES TERRES COUTUMIERES :

Les terres de réserves sont, au titre de la délibération n°67 du 10 mars 1959, **propriétés imprescriptibles, incommutables, insaisissables et inaliénables** des tribus. Ces terres sont placées sous le régime du droit coutumier, reconnues par l'administration à travers l'ordonnance n°82.880 du 15 octobre 1982, confirmé par la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999.

▪ LA PRISE EN COMPTE DES TERRES COUTUMIERES DANS LE PUD

Il est important de rappeler à ce stade de l'étude, le rôle et l'impact des documents d'urbanisme sur les terres coutumières.

Le PUD est un document qui présente un zonage de la commune. Si sur les terres de droit commun ce document sera de fait réglementaire, **sur les terres de droit coutumier, son application ne sera que partielle**. En effet, les autorités coutumières sont et resteront

toujours maîtres des choix de développement sur les terres de droit coutumier. En revanche, dans le cadre d'une vie participative au développement de la commune toute entière, leur implication volontaire dans les études d'urbanisme est primordiale. Les études actuellement menées sur ces terres ainsi que la mobilisation des tribus montrent la volonté d'un engagement des autorités coutumières dans un cadre de développement plus global qu'est celui de la commune.

L'application du PUD pourra être faite par les autorités coutumières en collaboration avec la municipalité dans le souci d'une meilleure gestion des espaces et des finances, de la protection des sites naturels, ainsi que de la prise en compte du mode de vie des habitants.

Cette prise en compte des terres coutumières dans la mise en place du PUD est primordiale. En effet, la population mélanésienne fait partie intégrante de la commune, de sa vie et de son évolution. La mise en œuvre du PUD au niveau des terres coutumières doit alors prendre en considération et intégrer non seulement les besoins créés par la modernité, le poids et la valeur de la culture Kanak. Les propositions de classement en différentes zones, de ces terres doivent donc se faire en étroite collaboration avec les différentes autorités coutumières pour allier faisabilité des aménagements, besoins, volontés des acteurs concernés, dans un souci de gestion, de l'espace et des finances communales ; de développer les tribus, de fournir le confort souhaitable et demandé. La prise de conscience des différents acteurs est alors primordiale pour la valorisation de ces terres qui fournissent un cadre de vie et un potentiel naturel ou de développement humain capital.

■ L'ORGANISATION SPATIALE DES TRIBUS :

Les tribus sont généralement organisées à la manière d'un hameau. Toutefois, en fonction du relief, des contraintes d'aménagement, des liens à la terre et surtout de la culture, l'habitat est souvent très éclaté. En moyenne, une cellule familiale occupe entre 0,5 et 1 ha de terrain. Ces estimations ne tiennent cependant pas compte des jardins individuels ou collectifs disséminés sur le territoire.

Les terres coutumières de la commune de Thio représentent donc environ 11 260 ha, soit **11,36% du territoire communal**. Bien qu'elles ne représentent qu'une faible proportion du territoire, elles occupent un espace relativement stratégique puisqu'elles sont essentiellement situées le long de la principale voie de communication (la RP4) et autour du village. Une autre partie plus restreinte se situe le long de la côte, en contact direct avec l'espace maritime. Il est important de signaler que la proportion des terres coutumières est près de quatre fois supérieure à celle des terres privées. Même si le PUD ne réglemente que l'urbanisation sur les terres de droit commun, un travail de collaboration avec les coutumiers paraît d'ores et déjà important à prévoir.

- Les réserves autochtones :

Les réserves (avec agrandissements de réserves) représentent 3 300 ha soit 3,4% du territoire communal. Elles sont situées au niveau des tribus et regroupent la quasi-totalité des habitations tribales.

- Les terres des Groupements de Droit Particulier Local⁶ :

Les terres de GDPL représentent 7 100 ha soit 7,3% de la superficie communale.

Les terres de GDPL sont valorisées sous différentes formes: location du terrain nu, location d'habitations, création de lotissements pour permettre le logement des jeunes ménages, exploitations agricoles.

6 Source : Vladyslav, G., 1993. La situation foncière en Nouvelle-Calédonie, C.O.R.A.I.L. pp. 309-322.

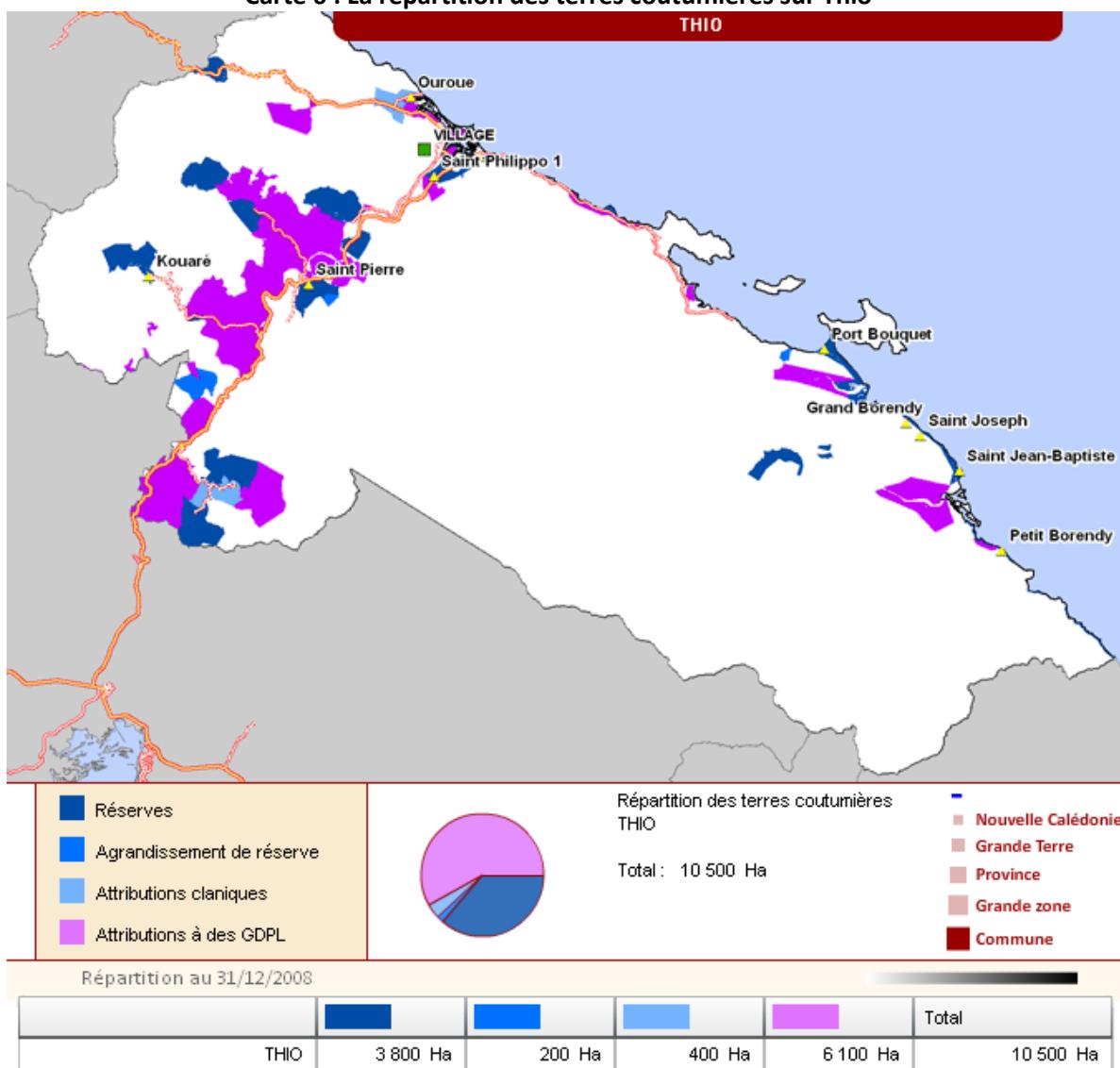
Sur Thio, très peu de terres coutumières sont louées à des particuliers. Il s'agit essentiellement de petites parcelles mises à disposition coutumièrement pour une exploitation agricole vivrière.

L'ADRAF intervient notamment à ce niveau, pour effectuer des enquêtes sociales en lien avec les projets, recueillir les candidatures, mettre la population en relation avec la commune et enfin définir le découpage parcellaire en vue de concrétiser le projet. Ces derniers sont fréquemment réalisés conjointement avec la province Sud, la commune et des associations d'aide à la construction d'habitat social (SIC - SECAL - FSH).

Sur les terres de GDPL, plusieurs projets sont en cours, menés par l'ADRAF. Deux projets de lotissements initiés il y a environ dix ans sont toujours en cours sur les GDPL Tognere me fanama et Shanporo. Ces sites ont été viabilisés par la commune (l'Adduction en Eau Potable est en place et la distribution d'énergie électrique est envisagée), pour une vingtaine de parcelles en ce qui concerne Shanporo et une dizaine pour Tognere. Dans ce cadre, les habitants avaient la possibilité de faire construire leurs maisons sur ces sites en partenariat avec les bailleurs sociaux. Cependant, ces sites n'ont été exploités qu'en partie, en 2012, on ne dénombrait que quatre maisons construites sur le site de Tognere et trois sur celui de Shanporo.

L'action de l'ADRAF s'est cantonnée à accompagner les attributaires de la réforme foncière dans la formulation de leurs projets.

Carte 6 : La répartition des terres coutumières sur Thio

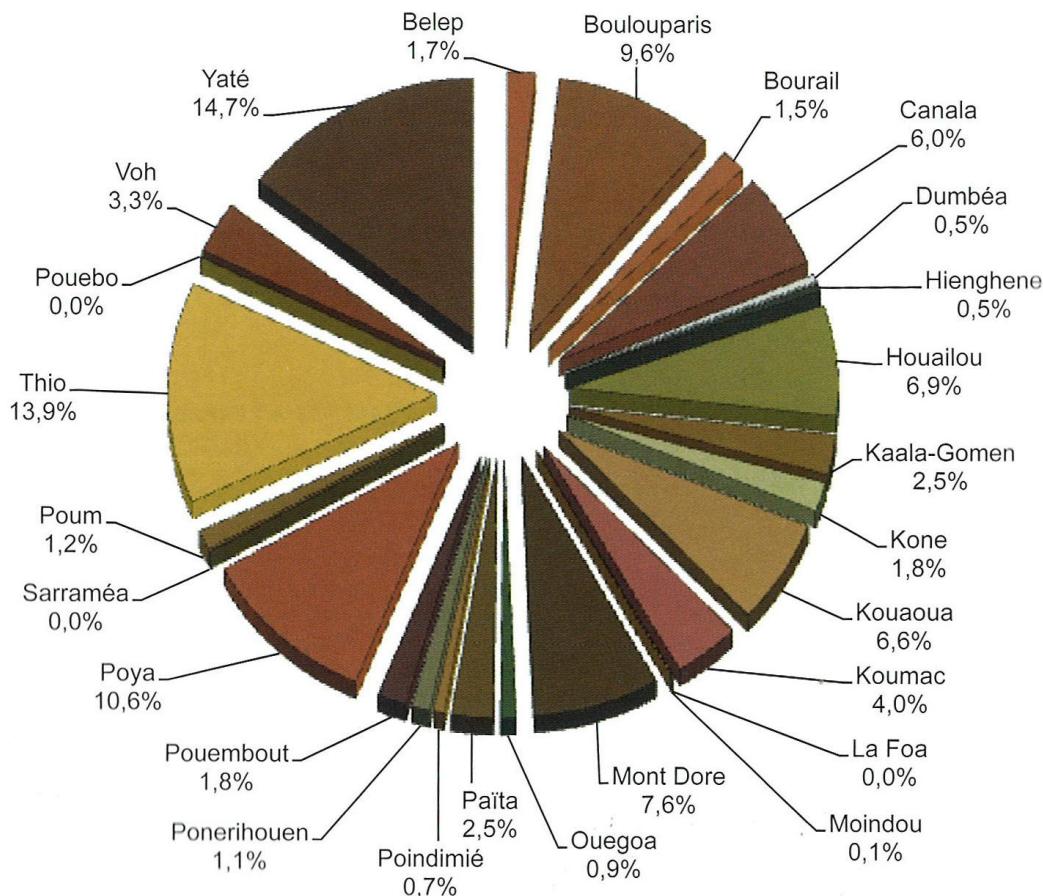


Source : ADRAF, 2010.

III.5 UN GRAND NOMBRE DE CONCESSIONS MINIERES QUI GELE LE FONCIER

Si bon nombre de communes en Nouvelle-Calédonie voient leur territoire empreint de concessions minières, Thio est particulièrement concernée par ce phénomène puisqu'elle est la deuxième commune après Yaté possédant le plus de surface de titres miniers (13,9% des titres Néo Calédoniens).

Figure 2 : La répartition du domaine minier par commune



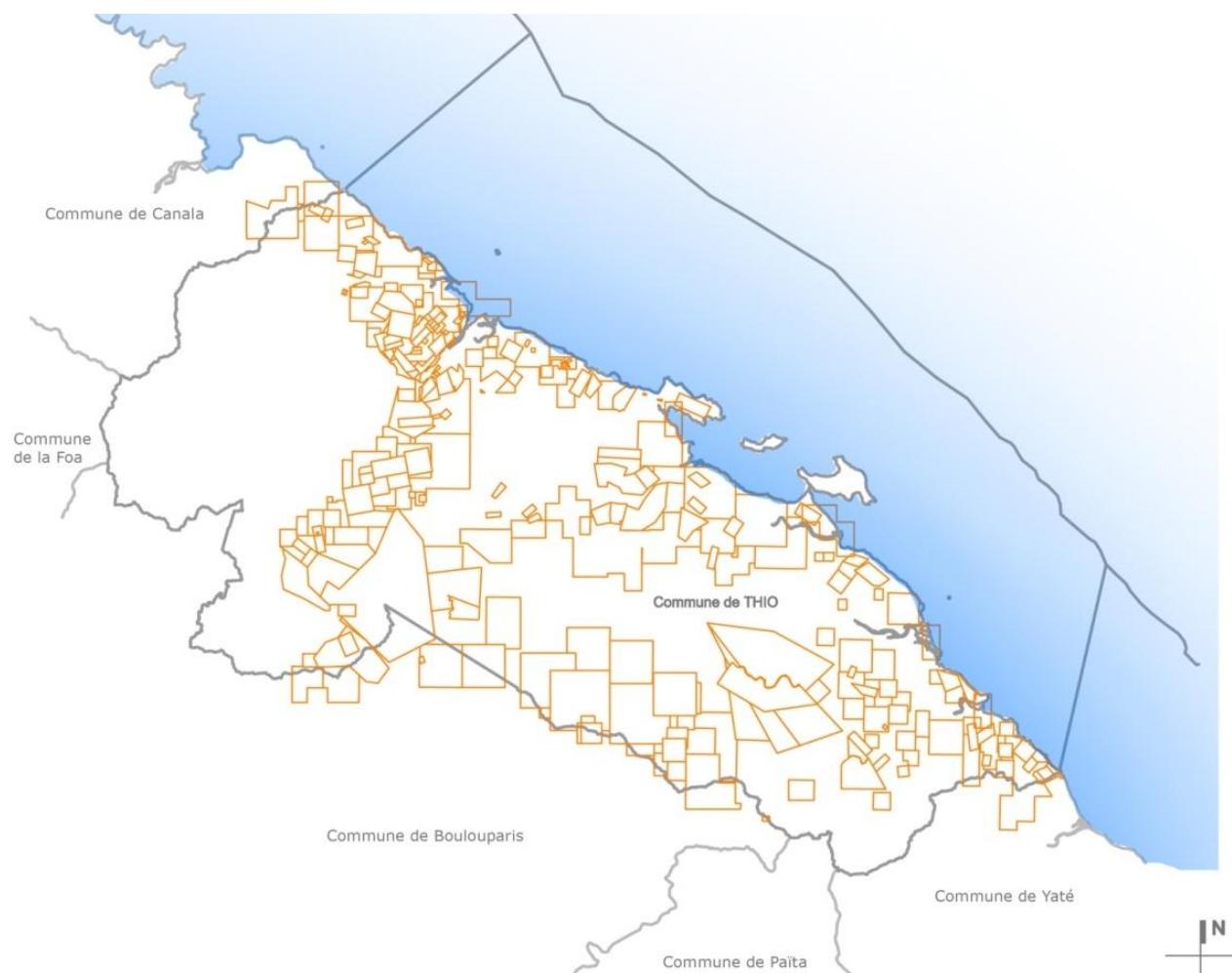
Source : Schéma de mise en valeur des richesses minières de la Nouvelle Calédonie, DIMENC, 2008

La carte suivante présente la situation des concessions minières sur la commune de Thio. Environ 53% (près 52 000 ha) du territoire de la commune sont sous l'effet de concessions minières.

Elles sont principalement sur les terres domaniales et sont détenues à 75 % par la Société Le Nickel (SLN). COMINC, NMC et GEOVIC possèdent également quelques concessions.

Il est important de noter que le droit minier est prépondérant au droit foncier, selon le principe de favoriser les intérêts de la Nouvelle Calédonie, par rapport aux intérêts des particuliers. Par conséquent, tout terrain qui fait l'objet d'une concession minière peut être gelé pour l'urbanisation ou toute autre activité que l'exploitation minière. Ainsi, ces terrains sont exclusivement destinés à l'exploitation minière, tant que la concession est valide.

Carte 7 : Les emprises des concessions minières sur la commune de Thio

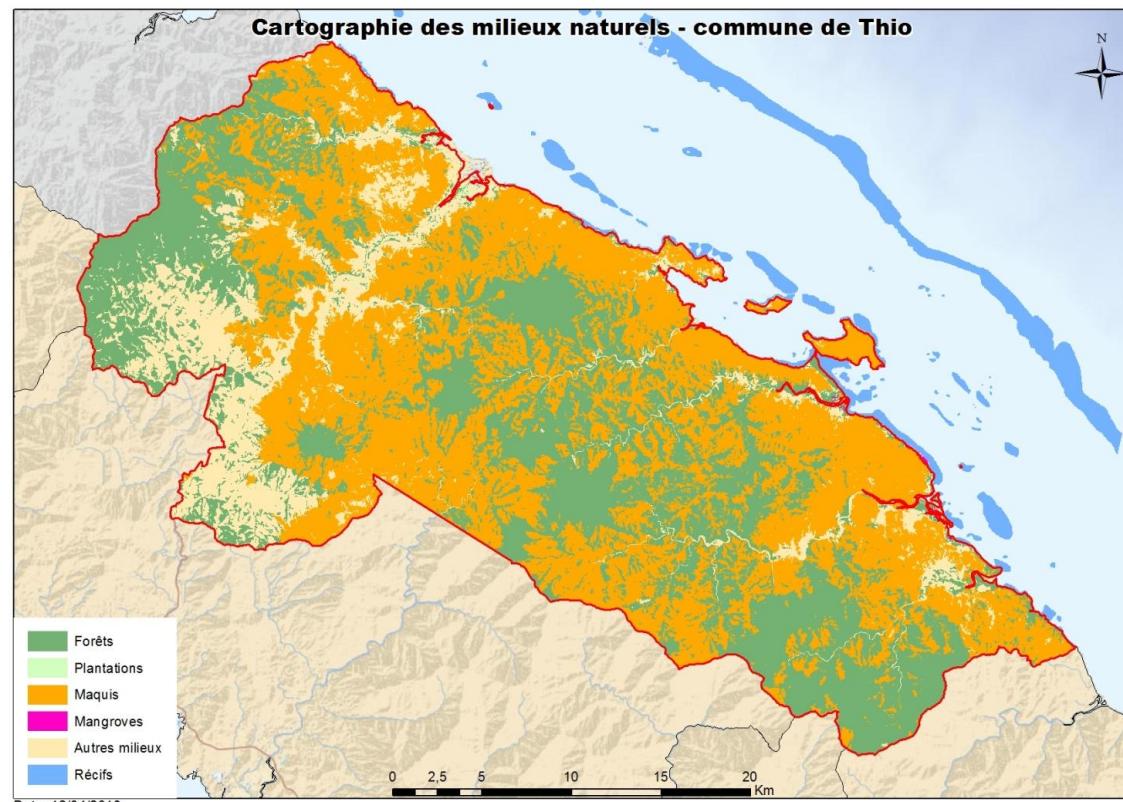


Source : DIMENC, 2010.

CE QU'IL FAUT RETENIR...

LE FONCIER

- Une grande **majorité de terrains domaniaux** induisant une grande marche de manœuvre de la puissance publique, cependant occupés par des concessions minières.
- **L'Etat et la Commune: propriétaires de petites parcelles autour du village**, mais éventuellement concernées par les risques d'inondation.
- **Des terres coutumières au positionnement stratégique** : le long de la principale voie de communication et le long de la côte.
- **Des concessions minières qui occupent une surface très importante.**

IV. ETAT DES LIEUX DU PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL ET URBAIN ET ANALYSE DES RISQUES**IV.1 LE PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL****IV.1.1 PRESENTATION GENERALE DU MILIEU NATUREL⁷****Carte 8 : Le milieu naturel de Thio**

Source : DENV, 2013.

⁷ Les informations de cette partie sont issues du Cahier des Charges pour l'élaboration du PUD de la commune de Thio conçu par la province Sud et la Commune de Thio

Tableau 3 : L'occupation des sols du milieu naturel sur Thio

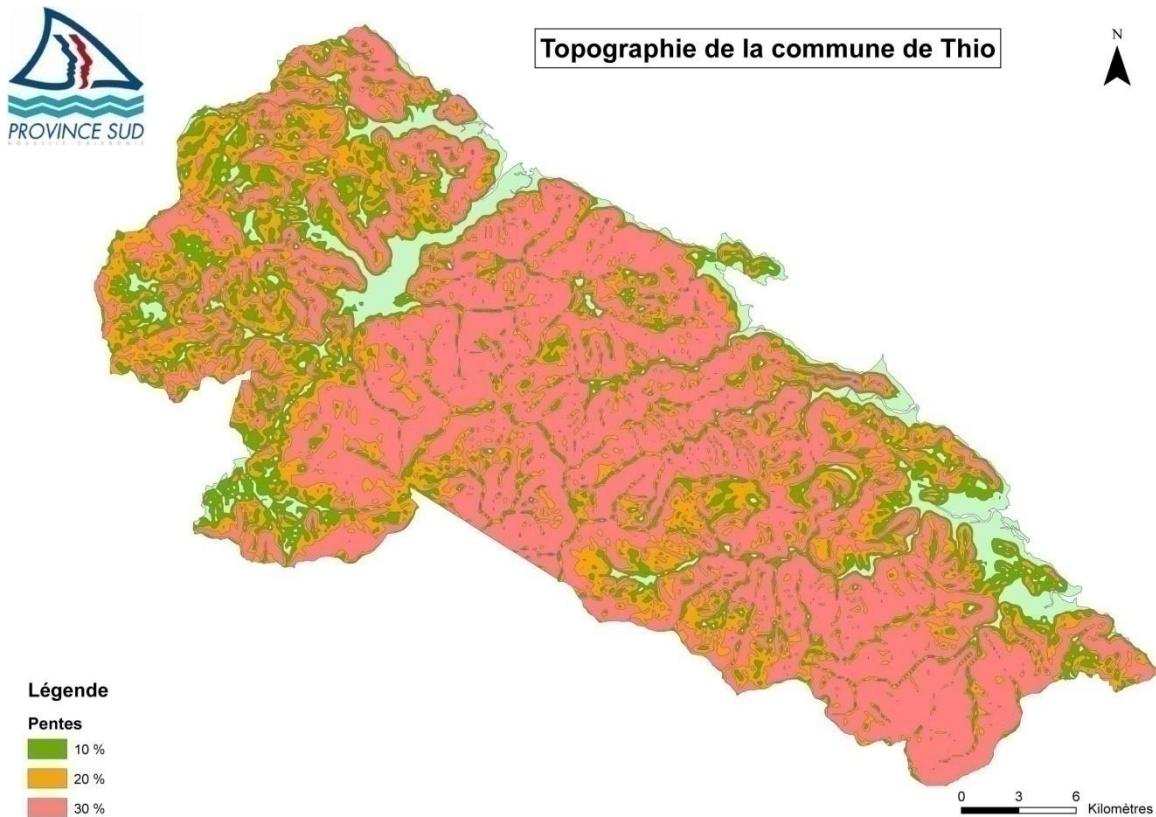
Milieu naturel	Surface (Ha)	Pourcentage (%)
Forêts	36 808,7	37,26
Plantations	62,4	0,06
Maquis	4 8803,7	49,41

Source : DENV, 2013.

La commune de Thio regroupe une diversité de paysages importante : la forêt sempervirente et le maquis sont les deux milieux naturels les plus représentés, qui couvrent la majeure partie du territoire. Il faut également noter la présence de zones de récifs importantes et la très faible proportion de zones de mangrove.

IV.1.1.1 LE RELIEF

La commune de Thio est située sur la côte Est de la Grande Terre. Le relief de la commune de Thio fait partie d'un ensemble montagnard homogène et continu, présentant un paysage important de crêtes, ponctué de profondes vallées orthogonales au massif. Les altitudes dépassent fréquemment 1 000 m pour culminer à 1 618 m au Mont Humboldt.

Carte 9: La topographie de la commune de Thio

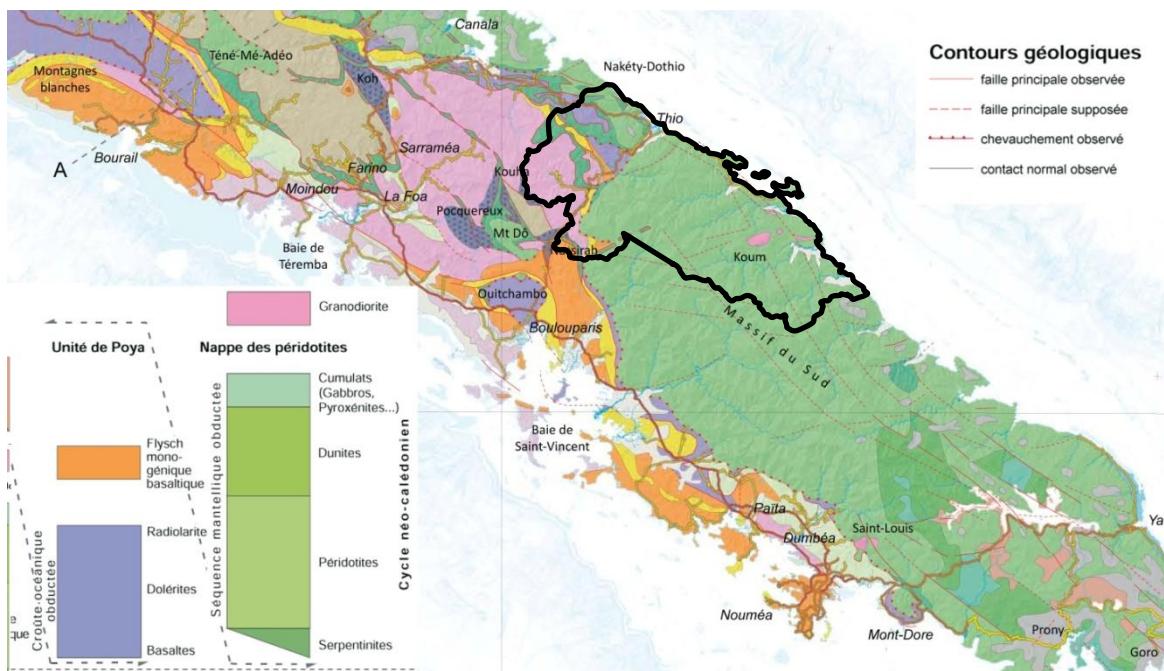
Source : DDR, réalisé par SU/DFA, 2012.

IV.1.1.2 LA GEOLOGIE

Des replats et des croupes représentent localement des restes de bassins intérieurs d'altération karstique dont le démantèlement complet a autorisé le façonnement de versants « multifaces » en pentes très fortes. Si les alvéoles « karstiques » sont nettoyées de leurs altérites au-dessus de 1 100 m, blocs de cuirasses et restes d'altérites peuvent subsister sur le pourtour des crêtes.

Les paliers d'altération inférieurs, fortement inclinés vers le fond des vallées, sont beaucoup plus étendus et mieux conservés que les hauts replats. Profils d'altération tronqués et matériaux remaniés, sables et graviers ferrugineux, altérites meubles, blocs de péridotites, de quartz et de cuirasse y sont fréquents.

Carte 10 : La carte géologique de la région de Thio



Source : Maurizot P., Vendé-Leclerc M., 2009, Carte géologique de la Nouvelle-Calédonie au 1/500 000, DIMENC-SGNC, BRGM. Notice explicative par Maurizot P. et Collot J., 2009.

IV.1.1.3 LA VEGETATION

Aux abords immédiats du centre minier (le plateau) et sur les versants dominants, la rive droite de la Thio, la végétation primitive, forêts basses ou fourrées, sans doute relativement claires sur les versants de forte pente, a fait place à un maquis très ouvert ; sur de larges surfaces le sol est resté même complètement à nu. Dans cet ensemble isolé, subsistent cependant, protégées par quelques rochers, à l'abri de quelques gorges, des stations refuges, où sont maintenus des éléments de la flore originelle et où quelques pieds de kaoris de montagne ont été épargnés.

En s'éloignant vers l'Est ou le Sud, on pénètre dans une zone de maquis arbustifs, plus ou moins dégradés par le feu mais encore floristiquement assez riches, pour trouver au flanc de certains massifs des forêts presque vierges. C'est le cas de la forêt de Saille qui occupe le bassin supérieur de la Nembrou; cette haute futaie de kaoris, dont plusieurs centaines ont de très gros diamètres, est sans doute le monument naturel le plus remarquable que l'on puisse voir au voisinage de Thio. Une autre belle forêt couvre les versants méridionaux du Ningua dont la partie haute est occupée par une formation ligneuse basse, sur des sols siliceux provenant de l'altération des péridotites, et qui constitue un biotope d'un grand intérêt scientifique.

Au Nord, la végétation des petits massifs ultrabasiques littoraux et sublittoraux a également beaucoup souffert de l'action de l'homme. La flore des versants dominant la Dothio et la vallée de Petchékara sur péridotites serpentinisées, où ne se trouve pas de gisement de nickel valable, retient néanmoins l'attention. En outre, les botanistes éprouvent pour cette région un attachement particulier du fait que plusieurs des espèces les plus caractéristiques de la flore néo-calédonienne y sont récoltées pour la première fois par Monsieur Balars entre 1868 et 1872.

Le massif de Nakada, au centre de la zone sédimentaire, dont le point culminant (1135m) est néanmoins ultrabasique, est encore en grande partie boisé, sauf au Nord et au Nord-est où existent des peuplements de kaoris. La forêt où abondent également les palmiers, n'apparaît cependant pas comme très puissante.

Au Sud, la savane à niaoulis occupe la plus grande partie du bassin de la Karangué, elle peut faire place, sur fortes pentes en particulier quand on se rapproche de la Thio, à des forêts secondaires de bancouliers.

A l'Ouest, la forêt du Nakada se prolonge le long de la dorsale d'Oukinéa et de Koindé, avec quelques beaux peuplements d'Araucaria.

IV.1.1.4 LE PAYSAGE

Les basses vallées de la Thio, relativement larges, ont été aménagées en pâturages, mais l'érosion accélérée provoquée par l'activité minière avec ses apports massifs de sédiments stériles a beaucoup diminué leur intérêt agropastoral. En amont, la vallée de la Dothio, beaucoup plus étroite mais préservée des pollutions minières, offre des sites remarquables.

Le littoral est dominé généralement par des falaises péridotitiques occupées par un maquis arbustif et quelques Araucarias. Les abords de la baie de Nakéty sont plantés de cocotiers et la zone de sédiments vaseux comprise entre les embouchures de la Thio et la Dothio est occupée par une mangrove assez dégradée.

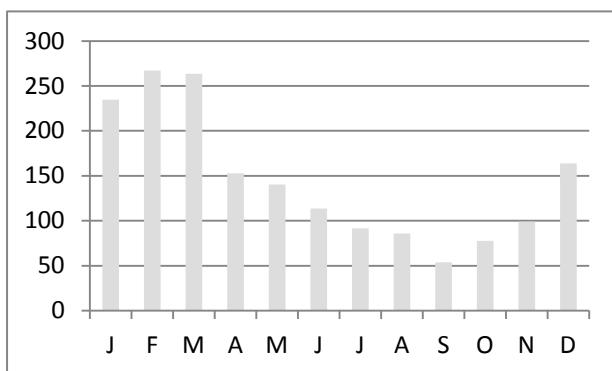
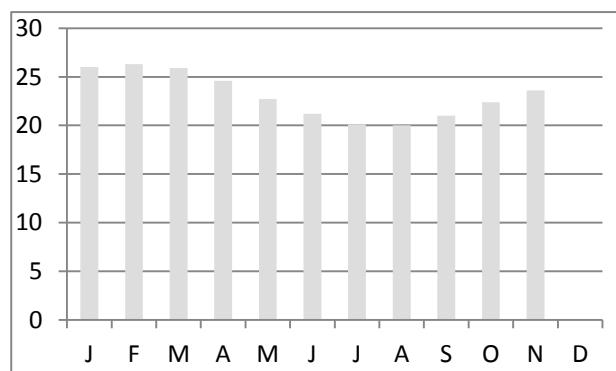
IV.1.1.5 LE CLIMAT

Il existe deux stations météorologiques réparties sur la commune, qui appartiennent à Météo France. Leurs noms usuels sont Thio P et Borindi⁸.

Les précipitations et les températures de la commune de Thio sont conditionnées par la disposition générale d'un relief élevé (bien souvent supérieur à 1000 mètres), placé dans le courant permanent des alizés sud-est et est. Le climat, de type tropical tempéré, comprend une saison plus fraîche de Mai à octobre (températures moyennes inférieures à 23°C) et une saison chaude (température moyenne de 26°C), de décembre à avril, propice aux dépressions tropicales. La saison des pluies se situe entre décembre et avril. La saison sèche englobe la période de juillet à décembre. Les moyennes enregistrées sur 50 ans donnent une pluviométrie annuelle de 1 732 mm avec un maximum de 264 mm en janvier et un minimum de 64 mm en septembre. Cependant, le régime des précipitations est caractérisé par des irrégularités dans les valeurs mensuelles et annuelles⁹.

⁸ Source : METEO-France : Le réseau des stations météorologiques.

⁹ OGAF de Thio, La recherche d'un nouvel équilibre entre exploitation minière et économie rurale, ADRAF, 1997

Figure 3 : Les précipitations à Thio entre 1981 et 2010**Figure 4 : Les températures à Thio entre 1981 et 2010**

IV.1.2 DES MILIEUX TERRESTRES TRES RICHES

IV.1.2.1 QUELQUES ZONES DE FORET SECHE

▪ QU'EST-CE QUE LA FORÊT SECHE ET QUELLE EST SA VALEUR ?

Il s'agit d'une forêt capable de se développer dans des conditions de sécheresse, comme il en existe surtout sur la côte ouest. Elle pousse jusqu'à 300 mètres d'altitude environ et sa végétation, composée d'arbustes et de lianes, culminent à une hauteur maximum de 15 mètres pouvant atteindre un diamètre de 45 centimètres. Ce type de forêt représente une biodiversité riche, sur les 379 espèces différentes qui composent sa flore, 323 sont endémiques. Cependant la forêt sclérophylle est menacée par le défrichage, le feu, le surpâturage et l'envahissement de plantes, notamment les lantanas, et d'animaux, comme les cerfs.

Le programme Forêt Sèche a été créé en 2001 afin de définir un cadre règlementaire permettant de recenser et préserver de telles zones de végétation. Il a pour objectif de stopper leur diminution, de les protéger et de les gérer sur le long terme. Pour cela le programme non seulement répertorie, protège, restaure, produit et sauvegarde des plantes mais aussi il compte informer le public et valoriser économiquement ces zones. Depuis 2011, le PCFS est rattaché au conservatoire des espaces naturels, qui est un groupement d'intérêt public de la Nouvelle Calédonie. Plusieurs organismes y participent, et notamment l'Etat, la Nouvelle-Calédonie, les provinces, l'Institut de Recherche pour le Développement, l'Université de Nouvelle-Calédonie, l'Institut Agronomique Néocalédonien, le WWF et le Centre d'Initiation à l'Environnement.

Cet écosystème en a bien besoin car il est l'un des plus menacé de disparition, avec une surface initiale de 4 500 km², rendu aujourd'hui à 45 km² dispersés en 106 lieux et 240 fragments sur la côte Ouest.

La commune de Thio possède quelques sites de forêt sèche. Au total ce sont 44 ha qui sont recensés sur son territoire. Ils sont essentiellement localisés dans les contreforts du relief, en limite avec la commune de Boulouparis, sur des parcelles publiques ou coutumières.

La forêt sèche bénéficie d'un statut juridique de protection particulier en sa qualité d'écosystème d'intérêt patrimonial.

IV.1.2.2 DU MAQUIS MINIER ECOLOGIQUEMENT TRES PRECIEUX

- **QU'EST-CE QUE LE MAQUIS MINIER ET QUELLE EST SA VALEUR ?**

Ce type de végétation rase est typique des sols de péridotites. Elle se caractérise par une formation végétale buissonnante, composée principalement d'arbustes et d'herbes. On le retrouve surtout sur les terres rouges dues aux péridotites. Cette végétation recouvre actuellement 4 500 km² de la Nouvelle-Calédonie, c'est-à-dire 30% du territoire et 80% des sols de péridotites.

La végétation qui s'y développe est adaptée à la présence de minéraux toxiques, comme le nickel, mais surtout au manque de nutriments (azote, phosphore, potassium...), à la chaleur et à la sécheresse. Ainsi les feuilles des plantes souvent vernies et enroulées pour limiter la perdition en eau, mais elles dépendent aussi d'autres êtres vivants. Pour autant les végétaux n'en sont pas moins rabougris.

Le maquis minier est composé des 1 140 espèces végétales dont 90% sont endémiques. Selon le type de massif, on rencontre une densité d'arbuste variable, et il est même possible qu'y pousse le kaori des montagnes et certaines espèces forestières.

La faune aussi s'est adaptée à ces conditions difficiles. On y retrouve des insectes, des arachnides, des lézards et des scorpions, mais aussi des oiseaux comme le méliphage ou la perruche à front rouge.

Ce milieu naturel est très important à protéger car non seulement il a un très fort taux d'endémisme, et son développement est lent, alors qu'il subit les attaques des feux de brousse, de l'activité minière et des espèces envahissantes.

Le maquis minier, représentant 48 800 hectares (soit 45,64 % de l'ensemble des milieux naturels) est présent sur l'ensemble de la commune hormis sur l'extrême Sud-Ouest de celle-ci, du côté de Kouaré¹⁰. Il représente donc le milieu à intérêt écologique le plus important sur la commune.

IV.1.2.3 LA FORET SEMPERVIRENTE HUMIDE : UN MILIEU A FORT POTENTIEL

- **QU'EST-CE QUE LA FORET SEMPERVIRENTE ?**

La forêt dense humide est dite « semperfivente » ou « toujours verte » car la majeure partie des arbres des étages supérieurs ne perdent pas leurs feuilles pendant la saison sèche. Elle s'étire de façon discontinue du sud au nord, le long de la chaîne centrale, et occuperait 20 % (4 000 km²) de la superficie de la Grande Terre. On la retrouve également sur sols calcaires dans les îles Loyautés. Ces forêts, avec plus de 80 % d'espèces endémiques, abritent une multitude d'animaux (oiseaux, insectes, reptiles...) uniques au monde. La fougère arborescente (*Cyathea intermedia*) présente en forêt humide, est l'une des plus grandes fougères au monde, pouvant mesurer jusqu'à 35 mètres de hauteur. Son tronc, très solide, est utilisé pour la sculpture, il sert aussi à faire des pointes de sagaises (flèches). La fougère arborescente est également utilisée en médecine traditionnelle¹¹.

La commune de Thio dispose d'une importante biodiversité marquée par la forêt. La forêt semperfivente humide est représentée sur le territoire notamment au Nord et dans la partie centrale de la commune¹². Elle se décline en plusieurs types selon la nature du sol sur lequel elle pousse. La qualité de la biodiversité de ces forêts en fait un atout important pour la commune, à valoriser et à protéger.

La forêt semperfivente bénéficie d'un statut juridique de protection particulier en sa qualité d'écosystème d'intérêt patrimonial.

¹⁰ Cf. Carte n°7 des milieux naturels de Thio.

¹¹ <http://www.biodiversite.nc>.

¹² Cf. carte n°7 du milieu naturel de Thio.

IV.1.3 DES MILIEUX HUMIDES ET MARINS A POTENTIEL

IV.1.3.1 UNE SURFACE RESTREINTE DE MANGROVE

▪ QU'EST-CE QUE LA MANGROVE ET QUELLE EST SA VALEUR ?

La mangrove est un écosystème incluant un groupement de végétaux principalement ligneux spécifique, tels les palétuviers, ne se développant que dans la zone de balancement des marées. C'est un espace naturel qui a un rôle primordial pour l'environnement. En effet, il agit tel un filtre naturel de l'eau de mer, et il abrite une faune importante, en lui fournissant nourriture, abri et lieu de reproduction.

La dégradation rapide de certaines mangroves, dans le monde entier, est devenue préoccupante car elles constituent des stabilisateurs efficaces pour certaines zones côtières fragiles qui sont menacées, et parce qu'elles contribuent à la résilience écologique des écosystèmes après les cyclones et face aux effets du dérèglement climatique comme la montée des océans.

A Thio, il n'existe qu'une très faible surface de mangrove située sur la côte entre Grand Borendi et Saint Jean-Baptiste¹³. En effet, d'après les données de la DENV, elles n'existent que sur 53 hectares (soit 0,05% de l'ensemble des milieux naturels). Cependant, cette petite surface constitue une réserve naturelle.

IV.1.3.2 UN MILIEU MARIN RICHE

La commune de Thio dispose d'un littoral important (d'environ 100 kilomètres), avec des espaces naturels maritimes exceptionnels du point de vue des paysages, des écosystèmes et des espèces ; parmi lesquelles, les tortues marines entre autres, sont aujourd'hui protégées par le biais du code de l'environnement.

Ces aires protégées marines ont pour objectif de préserver la nature tout en permettant le développement d'activités commerciales touristiques. C'est pourquoi de telles aires doivent avoir un plan de gestion qui comporte des objectifs de développement économique et des objectifs de conservation. Ce plan agit tel un règlement. En absence de règlement, c'est le statut de réserve naturelle qui s'applique à l'aire.

La mangrove bénéficie d'un statut juridique de protection particulier en sa qualité d'écosystème d'intérêt patrimonial.

IV.1.4 UNE PROTECTION DES MILIEUX NATURELS INDISPENSABLE

IV.1.4.1 UNE BIODIVERSITE A PROTEGER

▪ LE CLASSEMENT DES MILIEUX SELON LEUR DEGRE DE BIODIVERSITE

Indice 0 : milieu sans priorité de conservation. (Exemple : plantation ou vergers, savane).

Indice 1 : milieu de faible importance pour la conservation de la biodiversité. Il abrite des espèces introduites ou communes. Il peut également représenter des milieux naturels fortement dégradés (maquis minier ouvert) ;

Indice 2 : milieu d'intérêt important pour la conservation de la biodiversité. Il abrite en majorité des espèces endémiques, dont certaines peuvent être rares. Ce milieu naturel peut être partiellement dégradé mais conserve un potentiel d'évolution positive ;

¹³ Cf. carte n°7 du milieu naturel de Thio.

Indice 3 : milieu naturel essentiel à la préservation de la biodiversité. Il représente souvent des milieux peu dégradés ou anthroposés, des milieux rares ou originaux, abritant un grand nombre d'espèces, des espèces rares, vulnérables ou emblématiques dont certaines peuvent être en danger critique d'extinction ; »

Tableau 4 : L'occupation des sols par indice de priorité de conservation de la biodiversité

Indice de priorité de conservation	Surface (Ha)	Pourcentage (%)
Indice 0 (dit faible)	13 116,5	13,28
Indice 1 (dit moyen)	10 754,3	10,89
Indice 2 (dit fort)	20 450,0	20,70
Indice 3 (dit très fort)	54 461,0	55,13

Source: DENV, 2013.

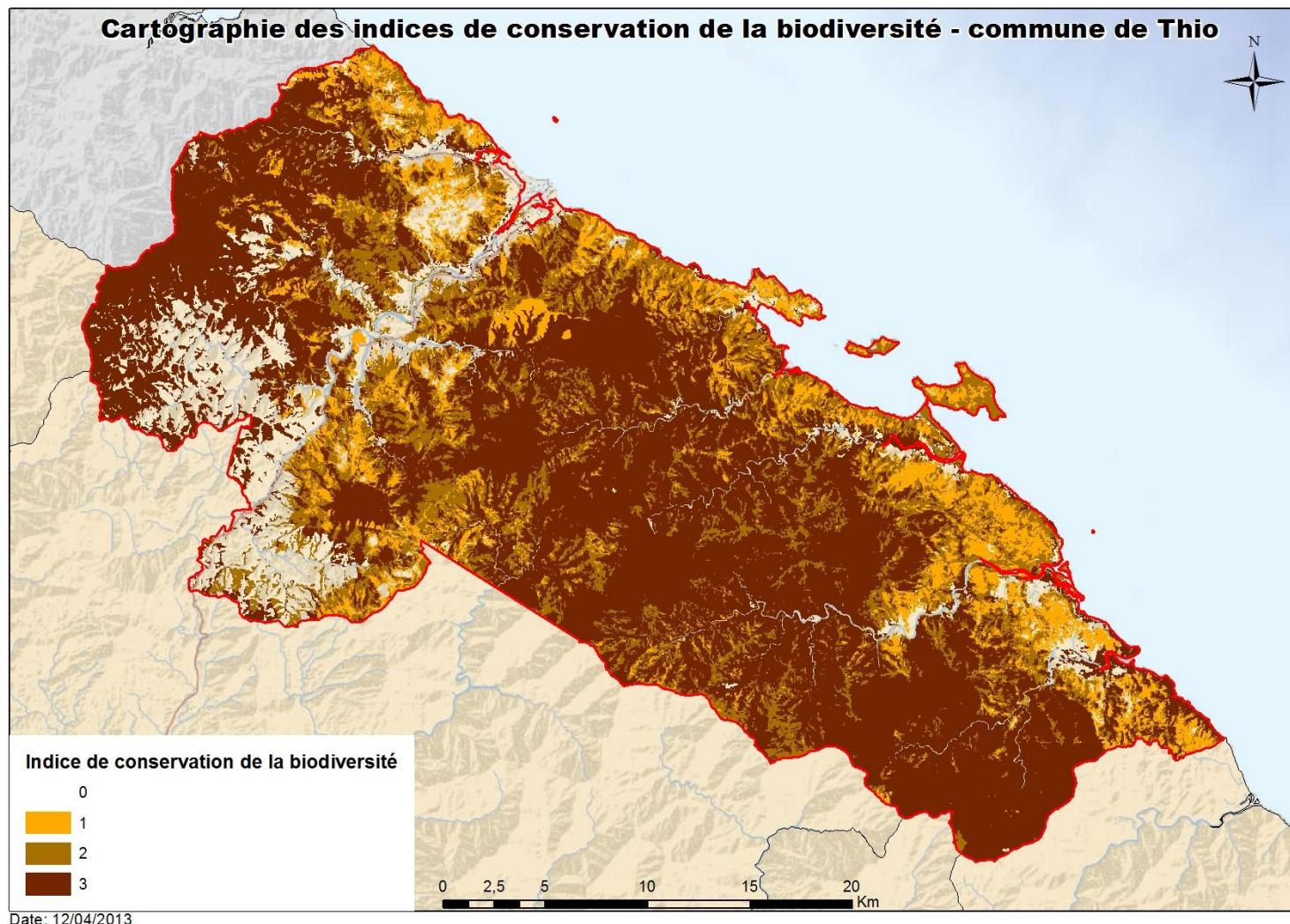
La superficie globale de ces zones est supérieure à la surface de la commune car des secteurs non exondés sont caractérisés.

Comme l'indique ce tableau ainsi que la carte suivante, l'enjeu de conservation de la biodiversité est une thématique primordiale à Thio puisque plus de 70% du territoire a une priorité de conservation d'indice 2 et 3, c'est-à-dire, fort à très fort.

Cependant, il est à noter que la majeure partie de cette surface est d'ores et déjà occupée par des concessions minières.

Concernant la carte n°11 de priorité de conservation de la biodiversité ci-dessous, l'attention est attirée sur le fait que les cartes de définition des milieux naturels et de priorisation de conservation de la biodiversité sont établies à différentes échelles de temps et en recourant à des sources multiples (données de terrain, photographies aériennes, imagerie satellitaire). Il en résulte que les éléments issus de ces cartes sont à prendre en considération à titre indicatif, en tant qu'élément d'alerte et de vigilance sur les impacts éventuels des projets sur les périmètres concernés. La connaissance de la nature, de la qualité et de la sensibilité des milieux naturels susceptibles d'être affectés par un projet nécessite une visite de terrain afin de pouvoir confirmer / infirmer les données issues de ces cartes.

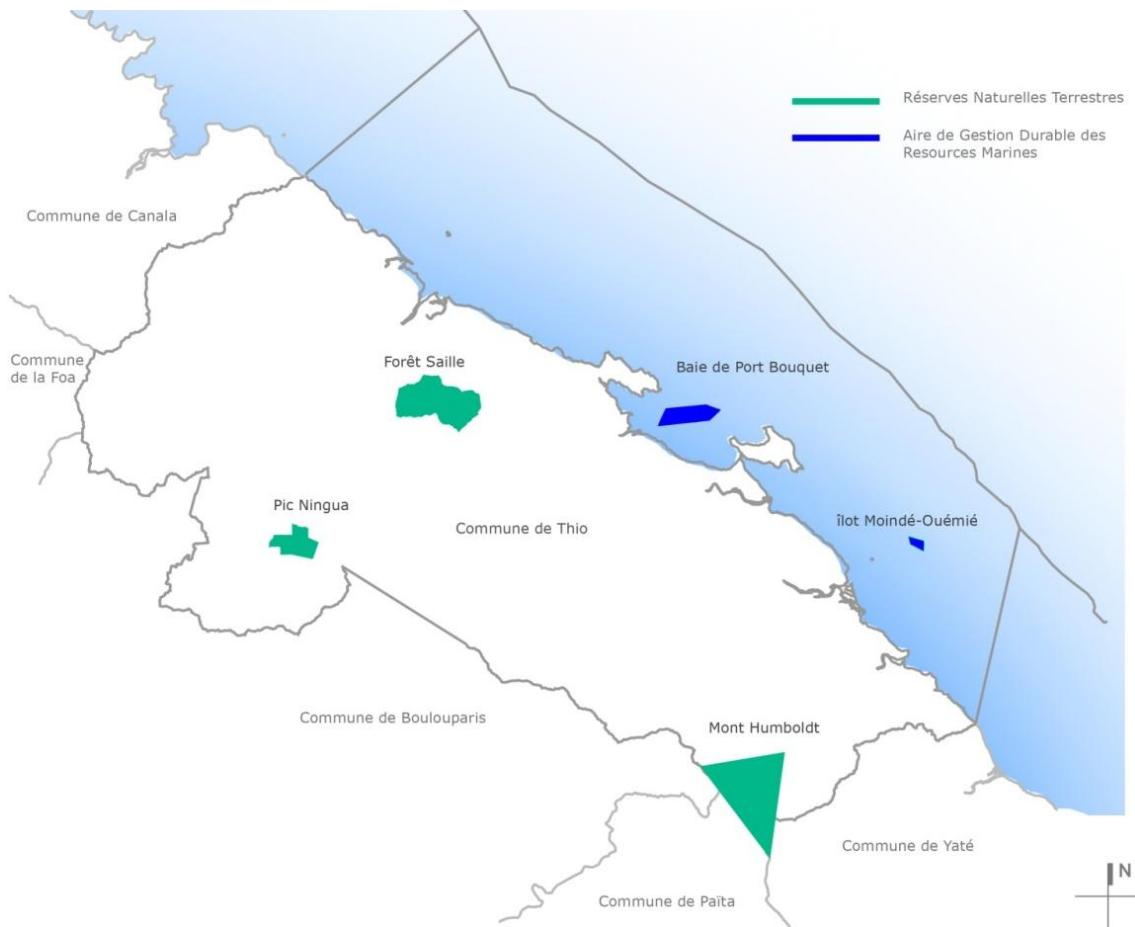
Carte 11 : La biodiversité sur la commune de Thio



Source : DENV, 2013.

**IV.1.4.2 LA MESURE PRINCIPALE POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE ECOLOGIQUE :
LA CREATION D'AIRES PROTEGEES**

Carte 12: Les aires protégées à Thio



Source : Design. Données : DENV, 2010.

Thio compte trois réserves naturelles terrestres, celle du Mont Humboldt, celle du pic Ningua et celle de la forêt de Saille et deux aires de gestion durable des ressources marines (la Baie de port Bouquet et l'îlot Moindé-Ouémié).

Ces réserves naturelles sont accessibles au public mais réglementées. Il y est interdit¹⁴ :

- de chasser, pêcher, collecter ou prélever tout élément ou parties de faune, flore, minéraux, fossiles,
- de déranger les animaux,
- d'y introduire toutes espèces animales ou végétales,
- de nourrir les animaux terrestres ou marins,
- de déverser ou rejet des déchets ou des produits toxiques,
- de faire des feux en dehors des espaces prévus à cet effet.

¹⁴ Source : guide du lagon et des marées 2010

IV.1.4.3 ENVIRONNEMENT ET ACTIVITE MINIERE : QUELLES MESURES APPLIQUER ?

▪ ACTIVITE MINIERE ET ENVIRONNEMENT

De 1920 à après la seconde guerre mondiale, les productions ont généré des quantités de stériles peu importantes. Néanmoins, l'excavation ainsi créée s'inscrivait dans le paysage et pouvait donner lieu à un démarrage de l'érosion. Ces stériles étaient rejetés sur les flancs et aboutissaient dans les rivières où ils allaient éroder les lits en partie haute et engraver progressivement les parties basses. Les effets néfastes de l'activité minière se sont accentués avec la mécanisation des procédés dans les années 1960-1970. Les crêtes scalpées ont déversé leurs produits stériles sur les flancs de montagnes, dans les rivières, et dans le lagon pour les produits plus fins. La puissance publique n'est peu ou pas intervenue pendant cette période de boom du secteur minier car seule l'exploitation économique était recherchée.

A partir de 1975, la population civile comme les acteurs du secteur minier ont pris progressivement conscience des dégâts considérables de l'activité minière passée sur l'environnement. L'objectif prioritaire fut alors de faire cesser les déversements de matériaux sur les flancs ou dans les creeks et de constituer des verses stabilisées, protégées de l'érosion par les merlons rocheux et replantés d'espèces végétales locales. La profession a appris la gestion de l'eau de ruissellement sur la mine et s'est essayée progressivement à la revégétalisation des surfaces dénudées.

Bien que de réels progrès aient été enregistrés, il n'existe à ce jour que peu de moyens juridiques efficaces pour garantir la protection de l'environnement sur ces sites (code de l'environnement et code minier). Par ailleurs, en dépit d'efforts de recherches conséquents, la connaissance de la biodiversité terrestre est aujourd'hui relativement dispersée et les moyens des collectivités, malgré leur mobilisation sur ces enjeux, reste limités. Il n'existe pas encore en Nouvelle Calédonie de Schéma Directeur sur la préservation et la gestion du patrimoine naturel.

Cependant, des zones soumises à police spéciale ont été mis en place. Les périmètres de protection se répartissent en 2 catégories :

- Les périmètres où l'activité minière est interdite, c'est le cas des réserves du Mont Do, de la Forêt de Saille et du Pic Ningua.
- Les périmètres où l'activité minière est réglementée, c'est le cas du secteur de la Haute Dothio.

Carte 13 : Localisation des zones dégradées par l'activité minière

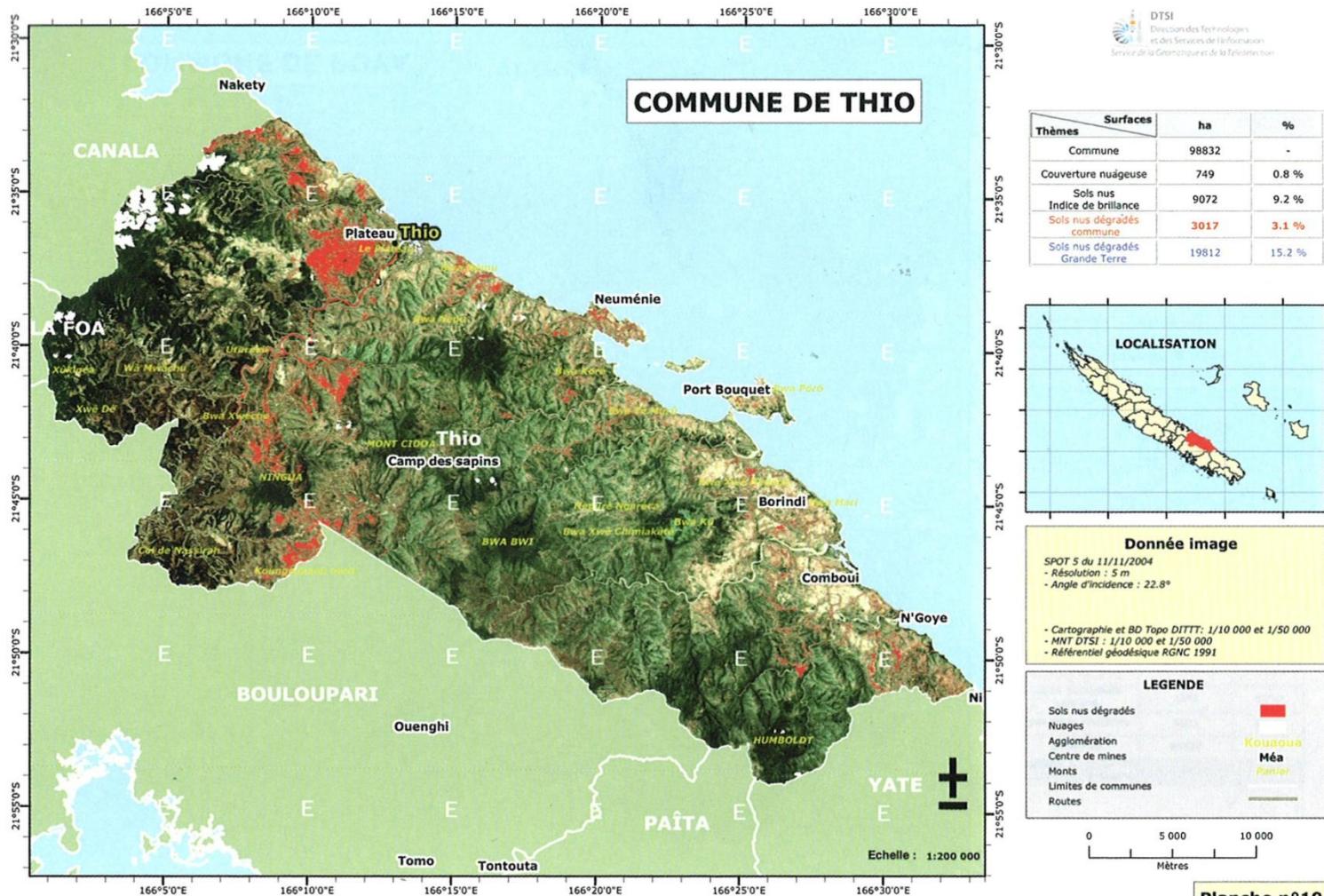


Planche n°19

Source : Schéma de mise en valeur des richesses minières de la Nouvelle Calédonie, DIMENC, 2010.

■ THIO BENEFICIE DE PROCEDURES DE REHABILITATION DES SITES MINIERS

Démarrée il y a presque 30 ans, la revégétalisation s'est véritablement développée à partir du début des années 90 et a commencé à se généraliser chez les principaux mineurs vers 1995. La réhabilitation des sites miniers concerne également la gestion des eaux.

Thio bénéficie particulièrement de cette démarche. A noter que le site de l'ancienne mine « Le Moulinet », sur le plateau de Thio, est le second chantier de réhabilitation bénéficiant d'une aide financière de l'Union européenne pour un montant de 54 millions de francs. Par ailleurs, la programmation 2011-2015 du Fonds Nickel prévoit un effort de réhabilitation important pour la commune de Thio, comme le démontre la carte suivante qui précise que 8 sites sont en cours de réhabilitation, un site sera réhabilité en 2011, un en 2013, un en 2014, un en 2015, cinq sont à ordonner et onze restent en attente. A moyen et long termes, la commune est donc vouée à évoluer de manière positive en termes de réhabilitation des sites miniers dégradés.

Tableau 5 : Etat des travaux de revégétalisation réalisés par les différents acteurs sur la période 2003-2006

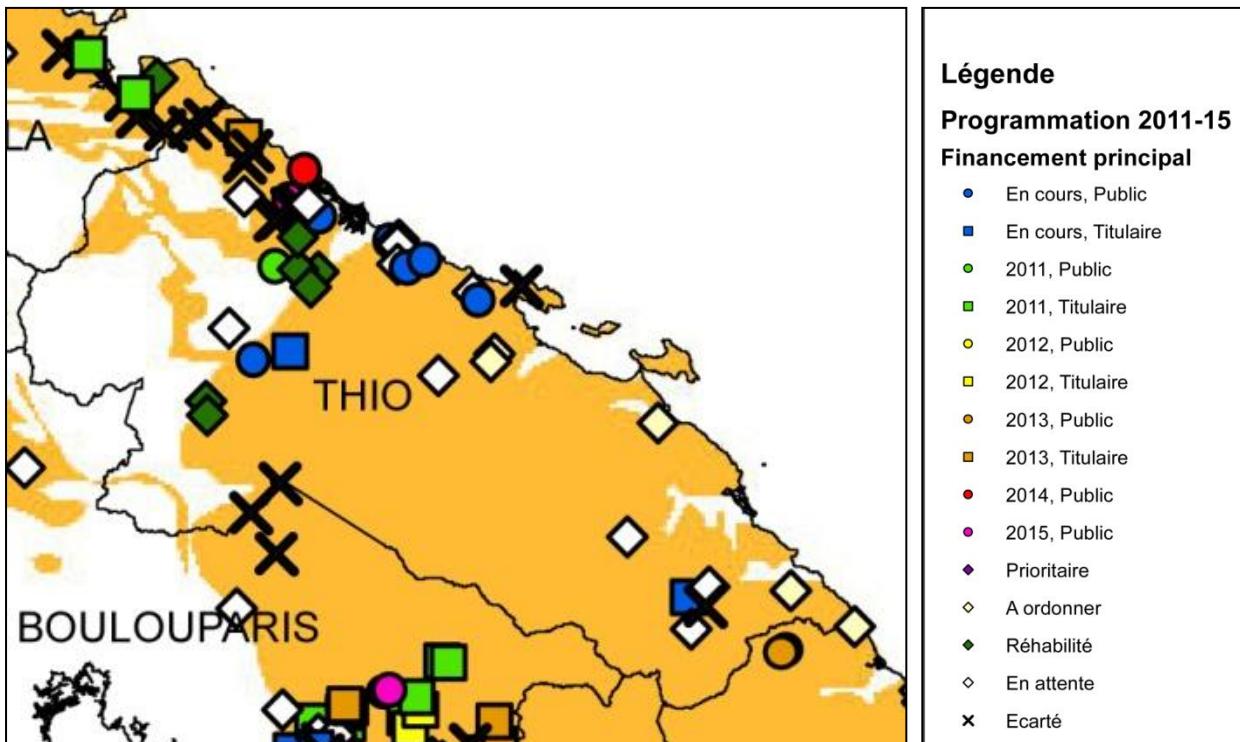
Collectivités	Sites	Année	Nombre de plants*	Surface plantée* (ha)	Surface semée * (ha)
Comités communaux de réhabilitation					
Poya	mine Albinos	2003	1 527	0,6	0
	mine Tao 5	2004	4073	3,5	0
	Albinos-Tao 5	2005	0	0	2 (s.h.)
Thio	Aval mine Toumourou	2004	12 000	2,5	0
Pouembout	Païdi	2004	1200	0,1	1,1 (s.h.)
		2005	0	0	2,4 (s.h.)
Province Sud					
Mont Dore	mine "De Rouvray"	2003	8 522	5,3	0
	mine La Coulée	2004	4 400	2,75	0
		2005	16 100	6,5	0
		2006	9 622	7	0
Dumbéa	mines Sophie et Juliette	2003	9 800	6,1	0
Boulouparis	mine EBV 4	2004	7 700	4,4	0
Païta	mine Alexandrie	2005	5 820	3	0
	mine Souza	2006	11 304	10	0
Nouvelle-Calédonie (7 ^{ème} FED)					
Mont Dore	mine Pervenche	2006	400	0,1	5,9 (s.h.)
Totaux des Collectivités		2003	19 849	12	0
		2004	29 373	13,3	1,1
		2005	21 920	9,5	4,4
		2006	21 326	17,1	5,9

Tous travaux de végétalisation sur mine	2003	60 336	22,2	8,7
	2004	42 143	19,5	18,3
	2005	58 157	16,9	18,7
	2006	53 703	23,6	18,7

s.h : semis hydraulique s.m : semis manuel * : selon déclarations

Source : Schéma de mise en valeur des richesses minières de la Nouvelle Calédonie, DIMENC, 2010.

Carte 14 : Le plan pluri annuel de réhabilitation du Fonds Nickel – Programmation 2011-2015



Source : Fonds Nickel, 2011.

En conclusion, à l'échelle communale, peu de mesures sont accessibles par la municipalité pour agir pour la protection environnementale des sites miniers, ce sont des mesures provinciales ou gouvernementales qui régissent avant tout ce domaine et dans lesquelles les communes s'inscrivent.

IV.1.4.4 LES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

En ce qui concerne les ICPE relatives à l'activité artisanale ou agricole et à la gestion des déchets, la commune de Thio compte une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) : le centre de tri et de transfert de déchets. Elle a également des ouvrages de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilés qui ne sont pas classés.

En ce qui concerne les ICPE relatives à l'activité industrielle, les données sont en cours de traitement par les services de la DIMENC au 1^{er} trimestre 2013 et sont donc indisponibles à cette date.

LE PATRIMOINE NATUREL

CE QU'IL FAUT RETENIR...

- Thio possède un **milieu naturel très riche**, à la fois terrestre et marin, qu'il convient de protéger (maquis minier, forêt sèche, mangrove, etc.).
- La mesure phare existante : la **constitution de réserves naturelles** (trois terrestres et deux marines).
- **D'autres mesures de protection** seraient-elles envisageables, notamment sur le territoire des concessions minières ?

IV.2 LE PATRIMOINE URBAIN

IV.2.1 THIO VILLAGE ET LES PETROGLYPHES: DES CENTRALITES A EXPLOITER

Le centre de Thio est composé d'un espace mixte, mêlant habitats, commerces, services de proximité, et équipements publics. Il rassemble également les activités marchandes (commerces, services) qui répondent essentiellement aux besoins en matière de service de proximité.

Ces éléments de centralité, accompagnés par la présence d'une trame urbaine relativement dense, constituent un potentiel à la création d'un espace central dynamique et visible. Pour cela, des projets de traitement de l'espace public, de mise à disposition de locaux commerciaux ou de services, de valorisation de l'habitat, d'entretien des équipements publics, etc., seront nécessaires.

Le village a la particularité d'être structuré en 2 parties dont la rivière constitue la séparation physique traversé en deux par la rivière. Aujourd'hui cette composition est défavorable à l'unité du village, cependant, cette tendance peut être inversée dans l'optique d'une mise en valeur de la rivière comme espace public fédérateur (parc, espace symbolique d'entrée dans le village, etc.). Par ailleurs, du fait du caractère inondable des espaces en bordure de la Thio, il n'est pas conseillé pour autant l'implantation de constructions ou d'équipements de loisirs en bordure de cours d'eau. C'est pourquoi un projet de nouvel ouvrage permettant une circulation bi directionnelle à l'aval de l'existant est en cours d'études.

Le village des Pétroglyphes constitue également un patrimoine historique certain à la fois lié à l'histoire minière de la commune mais également à la présence de pétroglyphes, ce qui mériterait une mise en valeur de cet espace (réhabilitation, traitement de l'espace public, signalisation du patrimoine, panneau d'explications, etc.).

IV.2.2 UN PATRIMOINE URBAIN EN PARTIE CLASSE

Plusieurs monuments historiques sont classés à Thio :

- La façade Est du bâtiment principal de la mairie de Thio inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 08 avril 1998 : arrêté n° 296-2002/PS
- La maison Page, sa tonnelle, sa clôture et sa dépendance en façade Ouest

Figure 5 : La mairie de Thio



Figure 6 : L'ex maison Page



Source : Design, 2013.

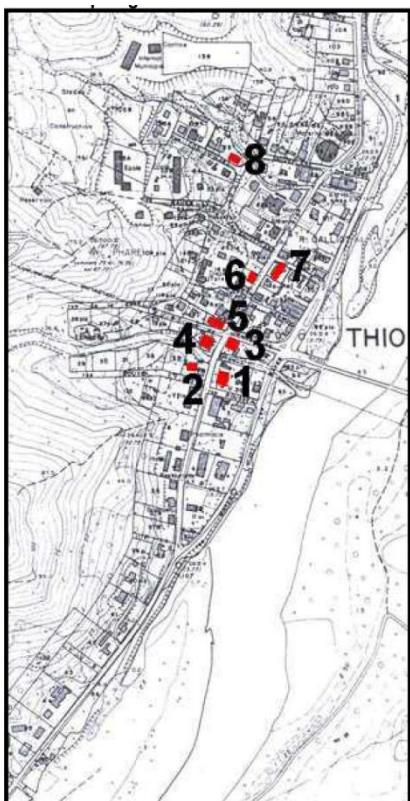
Figure 7: L'annexe de la mairie de Thio

- L'annexe de la mairie de la commune de Thio est un monument qui a été porté à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté n°599-2010/ARR/DC du 7 octobre 2010.

D'après le dossier documentaire réalisé par la Direction de la Culture¹⁵ de la Province Sud, d'autres bâtiments à intérêt patrimonial ont été repérés à la fois dans le secteur de Thio Village et de Thio Mission.



Source : Design Construction

**Carte 15 : La situation des bâtiments de la SLN à valeur patrimoniale sur la commune de Thio**

En ce qui concerne les bâtiments de la SLN qui sont principalement situés à Thio Village, ont été repérés:

1. La Maison de la Direction SLN (actuel Musée de la Mine)
2. La Maison Fels
3. La Maison Chatenay
4. La Maison Vigouroux
5. La Maison Kecine
6. La Maison Meyer, qui fut d'abord celle du docteur Bousquet, travaillant à la SLN, puis, celle du cadre M. Meyer, qui fut 51 ans au service de la SLN.
7. La Maison Auvrey
8. La Maison dite « du chef de centre », qui fut notamment habitée par M. Trubert, géomètre, qui a laissé de nombreux plans et documents en rapport avec la SLN.

Source : Direction de la culture province Sud, 2012

« La physionomie du village de Thio a largement été modelée et remodelée au fil des années par les besoins de la S.L.N en locaux d'exploitation (bureaux, locaux techniques) et en logements pour ses agents. Presque toutes ces constructions ont disparu, mais il reste des logements d'agents de la société qui dateraient des années 1890. La majorité de ces maisons de bois est équipée de soubassements assez élevés de briques ou de béton destinés à mettre les bâtiments à l'abri des crues subites »¹⁶.

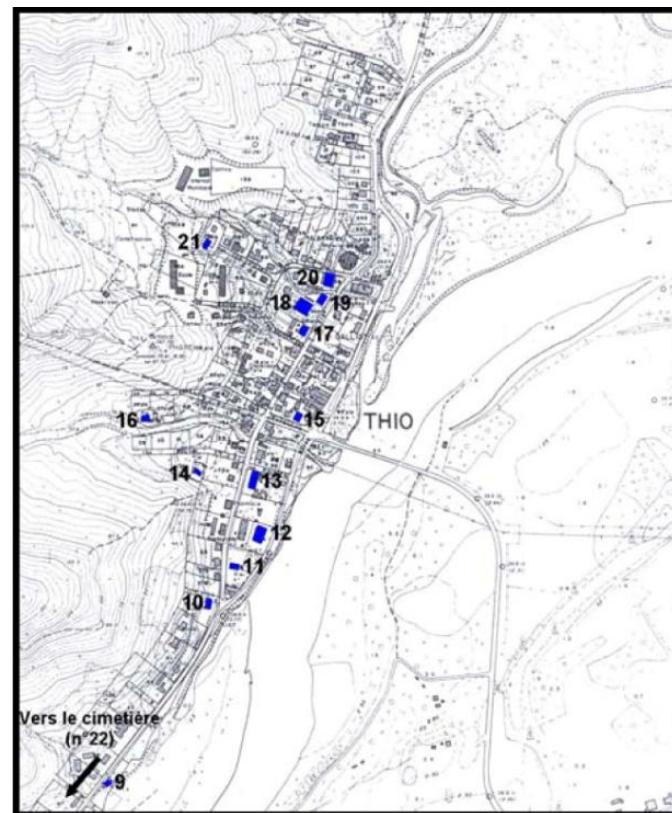
¹⁵ Dossier documentaire, Direction de la Culture, Service du patrimoine historique et culturel, province Sud, octobre 2005.

¹⁶ Dossier documentaire, Direction de la Culture, Service du patrimoine historique et culturel, province Sud, octobre 2005.

Carte 16 : La situation des bâtiments de Thio Village à valeur patrimoniale

En ce qui concerne les autres bâtiments de Thio Village, ont été repérés :

- 9. La Maison de Mme Cailleau
- 10. La Maison Cailleau
- 11. La Maison Sigura
- 12. La Maison Descaud
- 13. L'hôtel Sigura
- 14. L'ancienne prison
- 15. La Maison Courtot
- 16. La Maison Mai
- 17. L'agence OPT
- 18. La Mairie (déjà classée)
- 19. La Maison Parazols
- 20. La Maison Page (déjà classée)
- 21. L'ancienne poste
- 22. Cimetière



Source : Direction de la culture province Sud, 2012.

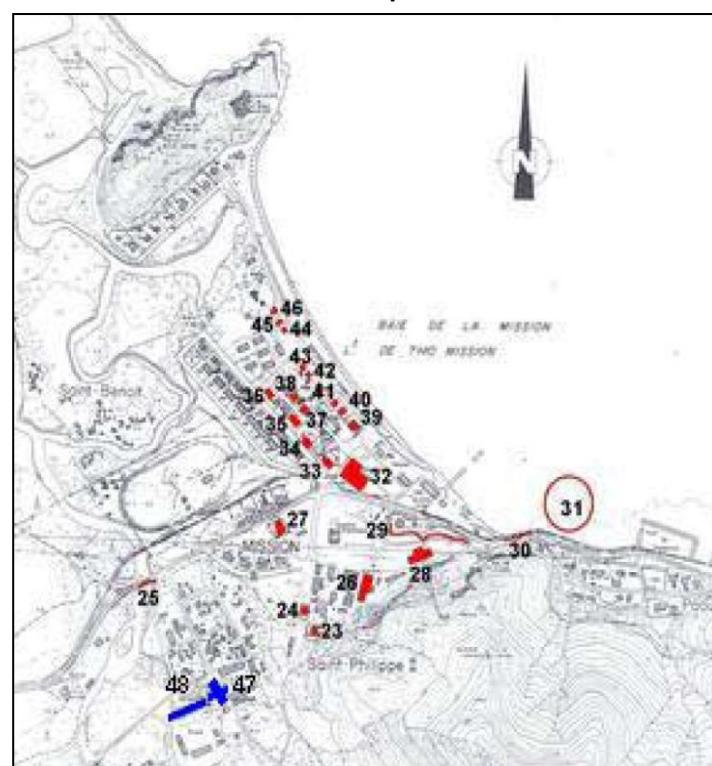
Carte 17 : La situation des bâtiments de Thio Mission à valeur patrimoniale

Bâtiments de la SLN :

- 23. Maison Figel
- 24. Maison Figel
- 25. Pont du Père
- 26. Magasin industriel du chemin de fer
- 27. Laboratoire
- 28. Usine
- 29. Mur de soutènement du chemin de fer
- 30. Mur de soutènement du chemin de fer
- 31. Zone des vestiges du transbordeur en mer et de la Joliette
- 32. Magasin Colbat
- 33. à 46. Logements des agents de la SLN

Autres bâtiments :

- 47. Eglise
- 48. Presbytère et kiosque



Source : Direction de la culture province Sud, 2012.

L'église de Thio est particulièrement remarquable : il s'agit sans nul doute d'une des plus belles et des plus anciennes églises de la brousse calédonienne. Sa construction a été lancée en 1880 par le Père Simonin, selon les plans du R.P Vigouroux. C'est seulement dans les années 1900 qu'on lui construira un clocher. Il sera modifié au début des années 20 où il prendra sa forme hexagonale actuelle; s'y ajouteront deux tourelles rondes coiffées de poivrières réalisées par la SLN.

Le wharf et l'épave de la Joliette constituent également des éléments remarquables. En direction du bord de mer, les installations portuaires anciennes et modernes sont visibles. C'est à Thio mission que se trouve l'aire d'entreposage du mineraï. L'épave de « la Joliette », un trois-mâts minéralier qui était utilisé pour transporter le nickel de Thio à Nouméa, se distingue facilement. La Joliette a coulé en 1909 lors d'un cyclone pendant le chargement du mineraï dans les soutes. Elle repose actuellement à 12 mètres de fond et à une cinquantaine de mètres du wharf.

Enfin, il faut noter que les vestiges de la Fonderie d'Ouroué, situés au Nord de Thio Village, et tout particulièrement le compresseur, constituent également un patrimoine remarquable. Un arrêté est en cours d'instruction pour classés ses éléments.

Il est important de pouvoir préserver le patrimoine architectural et historique de la commune. En effet, sans mesure de la puissance publique, certains bâtiments pourront être perdus s'ils appartiennent à des propriétaires privés pour qui la valeur patrimoniale n'est pas toujours reconnue.

IV.2.3 DES PETROGLYPHES RECENSES, MAIS PAS TOUS CLASSES

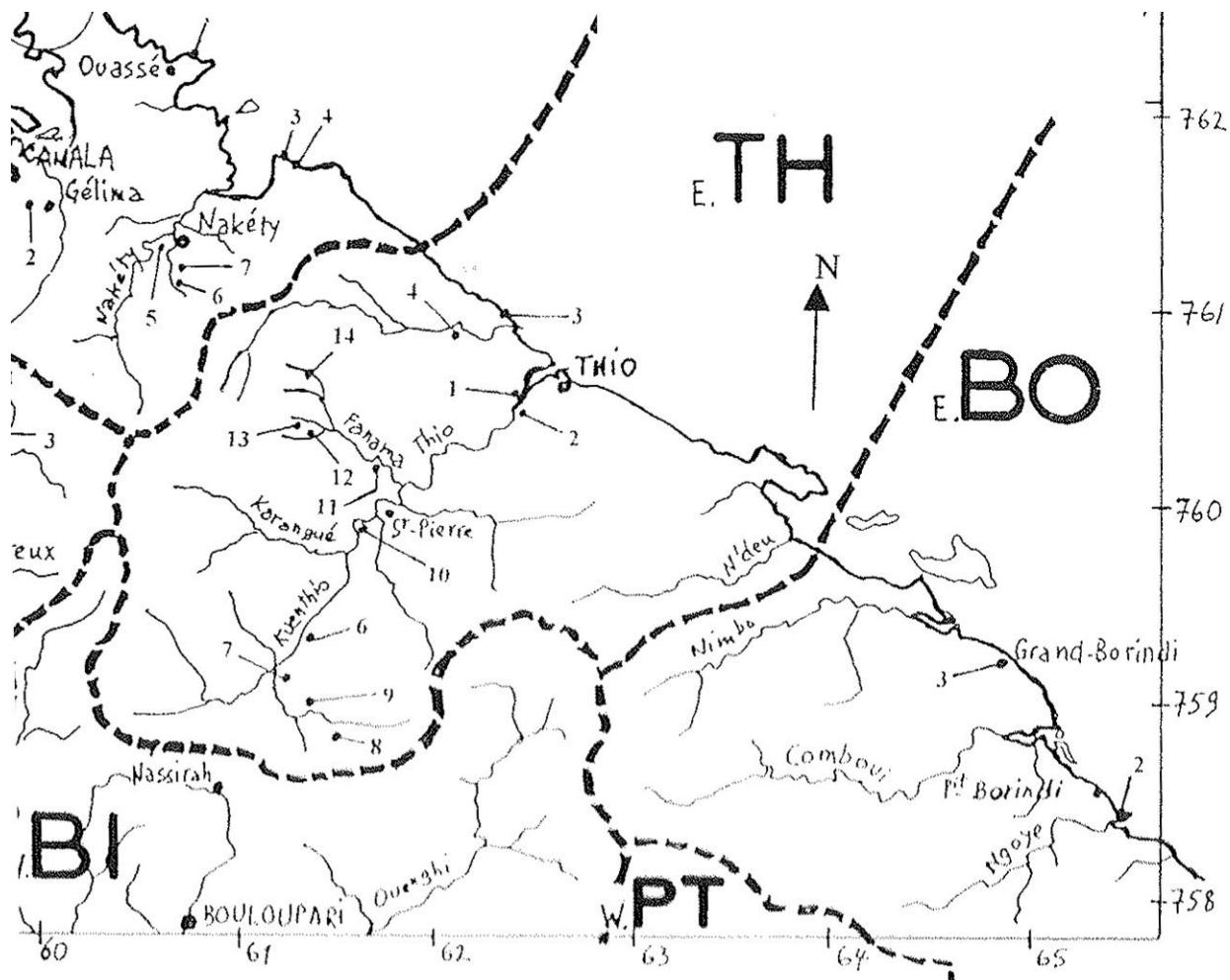
Les sites « pétroglyphiques » de Nouvelle-Calédonie ont été classés monuments historiques par arrêté n°73-104/CG du 19 février 1973.

Comme sur l'île de Pâques ou aux Marquises (de culture polynésienne), les premiers habitants de la Nouvelle Calédonie ont laissé des traces sur la pierre. Plus de 350 sites de gravures rupestres ont été dénombrés dans l'archipel, rassemblant plus de 6000 motifs géométriques : cercles, spirales, croix entourées d'une ligne continue, etc. Certains évoquent des silhouettes humaines ou animales. Tous sont réalisés par piquetage ou par incision directe sur le rocher. Leur interprétation demeure mystérieuse, et leur datation au carbone 14 est impossible puisqu'ils ne comportent aucun élément organique.

Il ressort de « l'essai de synthèse sur les pétroglyphes calédoniens¹⁷ » que des pétroglyphes ont été recensés à Thio et à Borindi sur 17 sites. Le document ci-dessous les répertorie.

¹⁷ Les Cahiers de l'Archéologie en Nouvelle Calédonie, Volume 16, KIBO, le serment gravé, Département Archéologie, Service des musées et du patrimoine, 2004

Carte 18 : Les pétroglyphes recensés à Thio



N°	Thio	ETH
1	« Crabe »	003
2	« Pétroglyphe »	004
3	Oroué	002
4	Dothio	008
5	(Musée)	009
6	Camp Jacob	010
7	Koua	012
8	Pedjihouata	005
9	Merene	006
10	Nakale	007
11	Shingamoi	013 à 015
12	Chemwinri	016
13	Bwaati	017
14	Xwâ Tâwâ	001

Source : Département archéologie, service des musées et du patrimoine de Nouvelle Calédonie, 2012.

N°	Borindi	EBO
1	Néhé	001
2	Ngoye outchoué	002
3	Grand Borindi	003

CE QU'IL FAUT RETENIR...

- Thio-Village constitue un potentiel en termes de développement d'une centralité** (concentration des activités et services, trame urbaine plus dense, etc.) sur lequel il est possible de s'appuyer pour une redynamisation et une revalorisation de cet espace.
- La présence de bâtiments classés « monuments historiques » par la province Sud donne une valeur patrimoniale certaine à la commune**, qui sera d'autant plus renforcée par une mise en valeur adéquate et un élargissement du patrimoine classé.

IV.3 ANALYSE DES RISQUES

▪ QU'EST-CE QU'UN ALEA ?

Un aléa est la probabilité qu'un événement naturel violent se produise. L'évaluation de l'aléa ne préjuge en rien des dégâts éventuels ou des conséquences économiques possibles. C'est pourquoi, **avant d'effectuer le zonage du PUD, il est indispensable d'évaluer les aléas qui pourraient se transformer en risques après anthropisation.** Il convient une fois ces aléas définis, de quantifier l'acceptabilité du risque et de prévoir des conditions sécuritaires à l'aménagement.

▪ QU'EST-CE QU'UN RISQUE ?

On parle de risques et plus particulièrement de risques naturels lorsque les phénomènes cycliques et d'intensité aléatoire peuvent, lors de leurs manifestations localisées, faire subir des dommages aux biens et aux personnes (l'enjeu). En effet, des inondations catastrophiques auront peu d'incidence dans une région déserte, alors qu'une crue modeste représentera un risque élevé dans une zone fortement urbanisée.

IV.3.1 LES RISQUES CYCLONIQUES

▪ LES RISQUES ENCOURUS LIÉS AUX CYCLONES

Les cyclones ont une probabilité d'occurrence annuelle. Les risques potentiels encourus sont liés à la montée des eaux, aux glissements de terrain par saturation en eau des sols et à la force du vent. Les cyclones sont suffisamment fréquents en Nouvelle-Calédonie pour avoir un impact sur la morphologie des récifs coralliens. Outre l'impact direct de destruction du à la force des houles cycloniques, les cyclones induisent une forte sédimentation en zone lagunaire au débouché des rivières, particulièrement dans les bassins versants touchés par l'exploitation minière.

Néanmoins le danger le plus immédiat est celui des vents violents qui accompagnent ces phénomènes et qui comportent des risques non négligeables sur les zones urbanisées et ses habitants, surtout lorsqu'il s'agit de constructions précaires.

Après le passage d'un cyclone, La commune connaît souvent des problèmes récurrents : inondations, affaissements de terrain, chutes d'arbres, des réseaux électriques et téléphoniques.

Dans ce cadre, il est important de se prémunir de tels risques liés aux cyclones. Plusieurs recommandations peuvent être définies :

- Mise en place d'un système de prévision et d'alerte rapide.
- Etude et choix des sites de constructions d'ouvrages majeurs dont la rupture ou l'endommagement serait un facteur d'aggravation de la catastrophe.

IV.3.2 LES RISQUES D'INONDATION¹⁸

▪ LES ORIGINES DE L'INONDATION

Les inondations constituent avec la sécheresse, un fléau majeur qui frappe, d'une manière générale, la Nouvelle-Calédonie. En effet, s'y trouvent concentrés les causes climatiques, morphologiques et humaines qui déterminent ou aggravent ce phénomène.

¹⁸ Voir annexe : carte des servitudes liées aux aléas d'inondabilité

C'est ainsi que des épisodes pluvieux importants ou exceptionnels sur des bassins versants de grandes tailles provoquent régulièrement le débordement des cours d'eau dans les plaines qui les bordent (plaines qui reçoivent elles-mêmes d'abondantes précipitations). Les inondations sont donc un phénomène lié à des événements climatiques particuliers combinés à une configuration morphologique de plaines alluviales. Dans les types de plaines deltaïques, le lit mineur du cours d'eau, rehaussé par les alluvionnements, s'insère entre des levées de berges plus ou moins importantes ; le niveau des crues, même moyen, arrive à être supérieur à l'altitude des parties basses des plaines. Les inondations peuvent survenir lors du passage d'un cyclone, mais aussi lors de pluies d'orage, ou bien suite à une rupture brutale d'un embâcle sur une rivière. Il existe également des phénomènes de submersion des terres par la mer sous l'effet de la dépression atmosphérique.

■ LE DEGRE D'INONDABILITE D'UN SECTEUR

L'inondabilité d'un secteur peut être sensiblement aggravée sous l'action humaine : aménagements en plaine inondable, terrassements incohérents, augmentation de la surface imperméable sous l'effet de l'urbanisation, drainage des terres agricoles, disparition de la couverture végétale sont autant de facteurs qui dévient et modifient le cours de l'eau et donc créent des inondations.

Ainsi, pour ne pas aggraver les conséquences liées aux inondations, l'aménagement des rivières, des bassins versants et plus globalement des zones inondables doit être réalisé dans un cadre cohérent et préventif. La réglementation doit être ferme et cohérente pour assurer des aménagements sécuritaires.

■ LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS LE PUD

Plusieurs études, aux méthodologies différentes, ont été menées et sont en cours, sur les inondations des rivières de la commune. Leur prise en compte dans l'élaboration du PUD se fait en accord avec la délibération n° 29-2006/APS du 27 juillet 2006¹⁹ relative aux règles de constructibilité en zones inondables dans la province sud. Ainsi, afin d'intégrer le risque "inondation" dans le zonage du PUD, les cartes d'inondabilité sont intégrées dans les servitudes et les études sont annexées au présent PUD, permettant alors une mise à jour en fonction de la réalisation de nouvelles études.

Comme présentée sur la cartographie suivante, les zones inondables sur la commune sont limitées au village de Thio de part la présence de la rivière Thio.

Ainsi, beaucoup de constructions existantes dans le village ont été réalisées dans une zone classée inondable. Cette contrainte prescrit des limites au développement urbain.

Il faut noter qu'une nouvelle étude de risques d'inondation est prévue d'être réalisée, elle sera ajoutée au PUD dès finalisation.

¹⁹ Voir délibération n°29-2006 APS du 27 juillet 2006 sur la constructibilité en zones inondables.

Carte 19 : Les zones inondables à Thio

Source : Design, 2013.

Données : Délimitation de la zone inondable de la rivière de Thio, Direction de l'agriculture de la forêt, Service de l'Aménagement, Commune de Thio, Hydrex.

Carte 20: Les zones inondables sur le village de Thio

Source : Design, 2013

Données : Délimitation de la zone inondable de la rivière de Thio, Direction de l'agriculture de la forêt, Service de l'Aménagement, Commune de Thio, Hydrex.

On peut limiter la portée par la prise en compte du risque dans le type et la conception des projets ainsi que la localisation et le dimensionnement des infrastructures :

- Mesures particulières de construction ou d'inconstructibilité dans les zones les plus exposées,
- Diges nues, engazonnées ou revêtues,
- Construction si nécessaire de points hauts où la population et les animaux peuvent se réfugier en cas de besoin,
- Mesures de protection contre la déforestation et l'accélération de l'érosion sur les terres des bassins versants qui sont des facteurs de diminution des temps de concentration des écoulements et qui aggravent donc les inondations,
- Information et formation des autorités administratives et de la population,
- Rectification et amélioration de la capacité de transport du lit mineur,
- Ouvrages de stabilisation du lit du fleuve et des écoulements,
- Dérivations d'écoulements exceptionnels.

Dans les années 1990, des travaux ont été effectués dans la rivière afin de réduire la zone inondable de Thio (digue, curage, etc.) pour limiter l'obturation du cours d'eau. Cela a permis de limiter l'ampleur des inondations. Cependant, des travaux sont encore en cours afin de diminuer les conséquences des inondations (gestion des eaux), ce qui contribue à réduire l'engravement de la rivière Thio.

IV.3.3 LES RISQUES DE MOUVEMENT DE TERRAIN

▪ L'ORIGINE DU RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

L'ensemble de la Nouvelle-Calédonie est soumise au risque des mouvements de terrain. En effet plusieurs facteurs sont propices à l'apparition de tels événements : une intense altération des roches en climat tropical, de fortes pentes, des événements pluvieux cycloniques qui préparent et déclenchent des phénomènes d'instabilité.

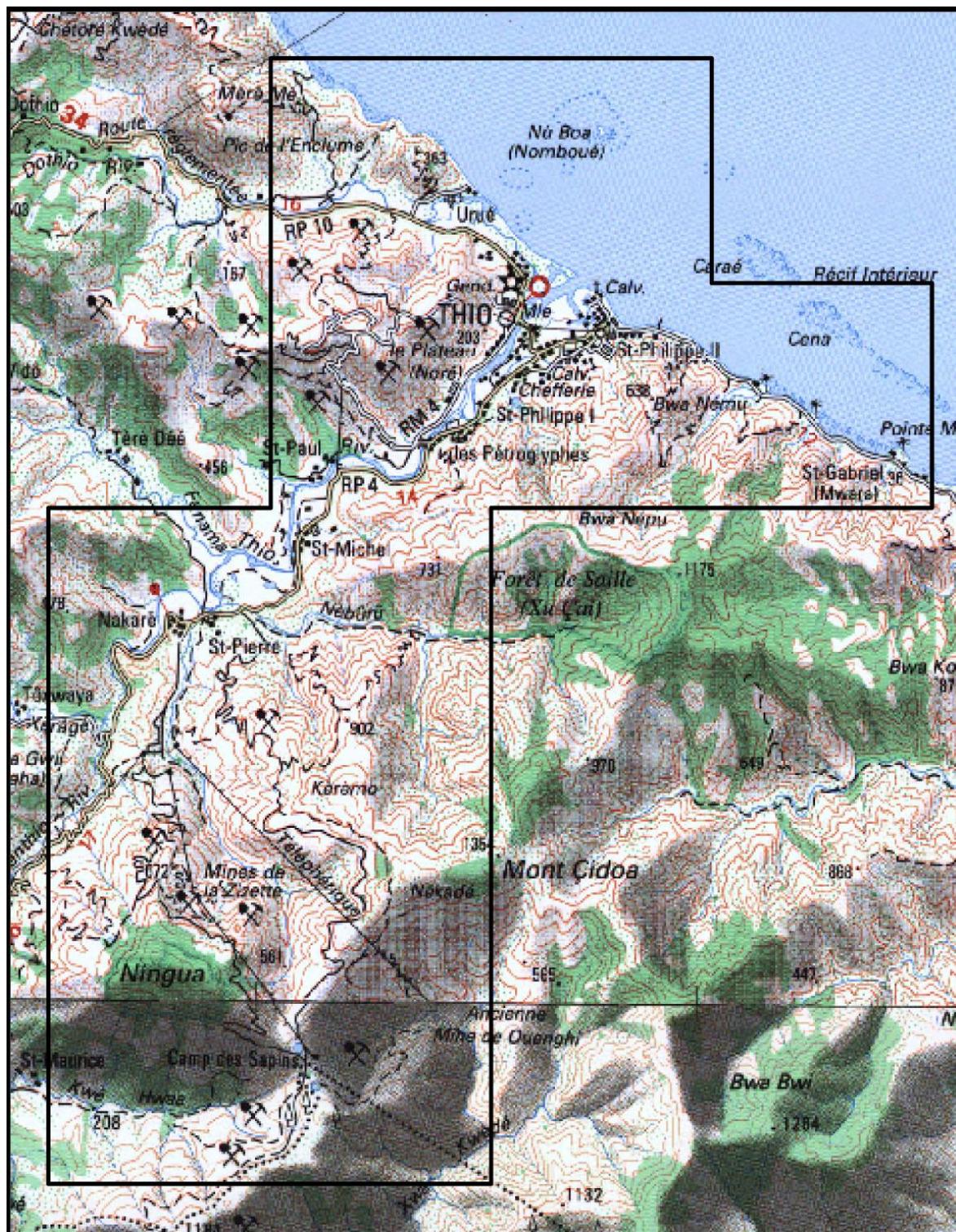
L'érosion et la sédimentation naturelles sont fortement accentuées par les feux de brousse. Ces problèmes représentent, en période de crues cycloniques, la plus importante source de dégradation pour le littoral, les récifs frangeants et le lagon.

Affectés par des glissements de terrains, des écroulements, des coulées de boue,... mais également par des ravinements, du ruissellement concentré, les reliefs et les sols évoluent. Il en résulte un certain nombre de nuisances qui, lorsqu'elles se superposent à des aménagements (urbains, agricoles, touristiques ou autres) peuvent ne plus être supportable économiquement, sans compter les éventuelles menaces qu'elles font peser sur la sécurité des personnes et des biens.

Une étude intitulée « Cartographie des formations superficielles et des aléas mouvements de terrain » a été menée par le BRGM en 2001. Cette étude a notamment concerné une partie de la commune de Thio comme le présente le périmètre ci-dessous.

Il est à noter que l'origine de l'aléa mouvement de terrain à Thio est à la fois du à des facteurs naturels (composition du terrain, pentes, etc.) ainsi qu'à des facteurs anthropiques (aménagements, terrassement, etc.) dont l'activité minière constitue l'élément le plus important. C'est tout particulièrement le cas sur la zone du plateau de Thio, où l'exploitation minière est intense. La proximité de cette zone avec des zones urbanisées aggrave particulièrement le risque de mouvements de terrains dans ce secteur.

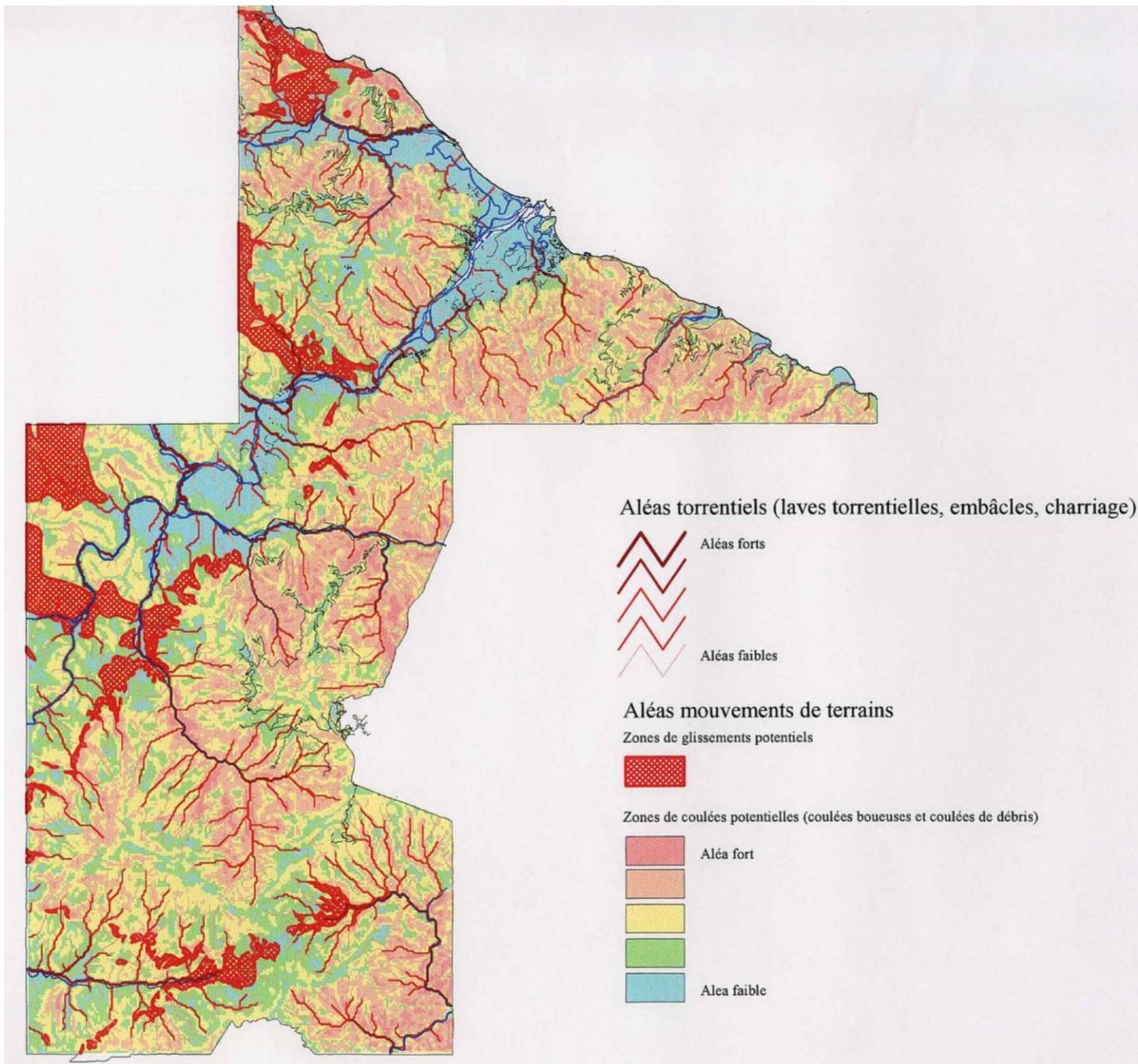
Carte 21 : le périmètre de l'étude sur les aléas glissements de terrain



Source : BRGM, 2001.

L'analyse du BRGM a permis de mettre en évidence la présence de zones à aléas importants en ce qui concerne les glissements de terrains, coulées boueuses et coulées de débris. Dans la carte suivante, l'aléa « coulée boueuse » ou de débris est directement déduit de la pente. Quant à l'aléa « glissement de terrain », il est directement déduit de la présence de zones serpentineuses à la base des massifs de péridotites.

Carte 22: Les aléas mouvements de terrain



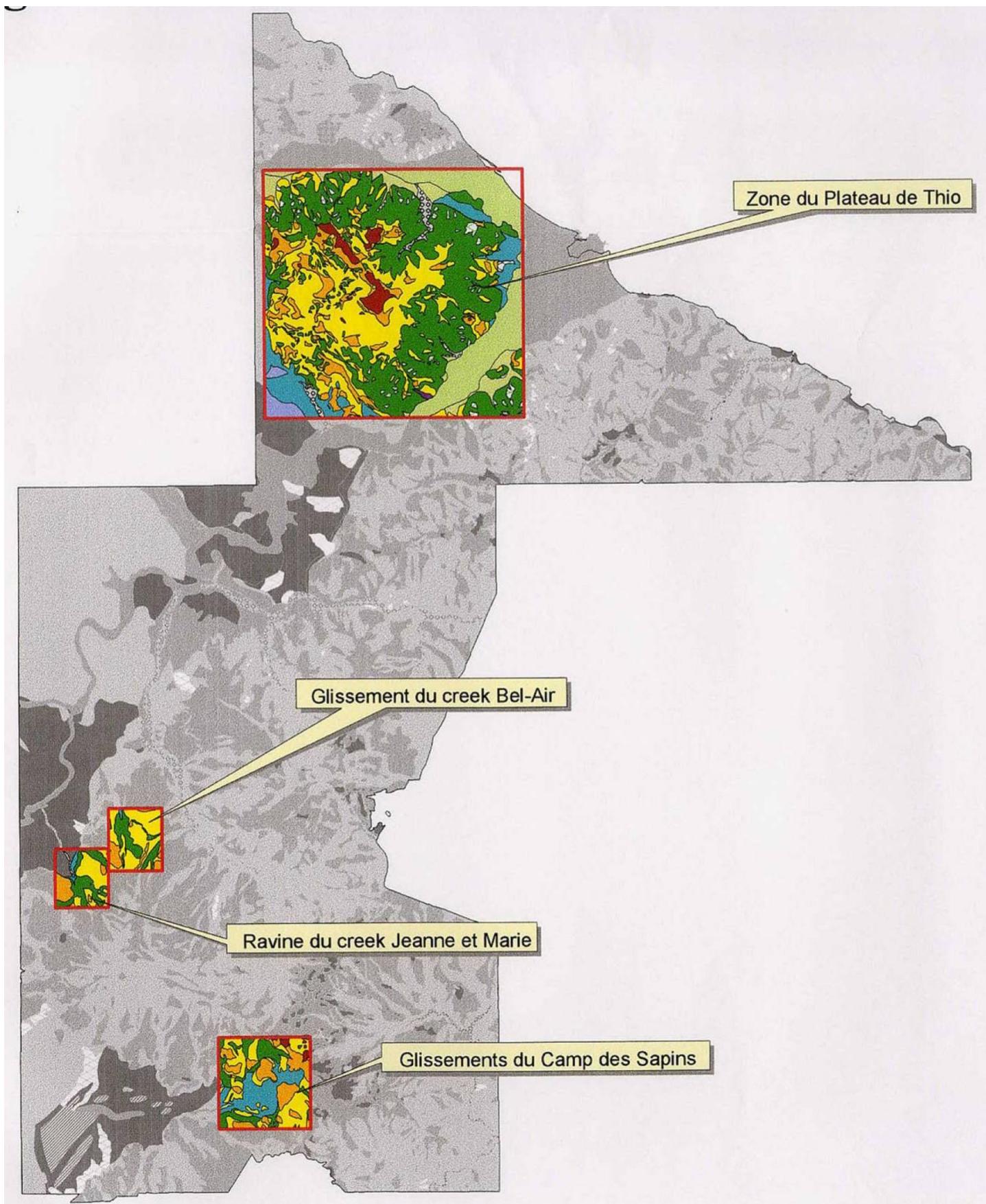
Source : BRGM, 2001.

Par ailleurs, suite à l'analyse précédente sur les aléas, plusieurs zones sensibles ont été relevées. Celles-ci présentent un aléa de mouvement de terrain particulièrement important ou de grande ampleur. Quatre zones ont été recensées à ce titre :

- **La zone du plateau de Thio** est l'un des plus grands sites d'exploitation minière du territoire. Cette activité a profondément aggravé le risque de mouvement de terrain sur cette zone. Ce site présente à la fois des risques torrentiels et d'inondations. Les risques torrentiels se concentrent dans les zones de creeks et de rivières. Trois zones à risques ont été détectées :

- Les crues torrentielles du creek Kouangoué peuvent être à l'origine de charriages et de débordements torrentiels, le risque encouru est l'obstruction ou la destruction de la RM4.
 - La rivière de Nakalé peut faire l'objet de charriages torrentiels. Le risque encouru est la divagation du torrent et le sapement des berges dans la partie basse de la vallée entraînant des dégâts sur les ouvrages ou habitations trop proches du lit.
 - Les risques liés à la rivière Nébürü sont la divagation torrentielle et le sapement des berges.
- **La zone du Creek Bel-Air** présente un aléa de glissement de terrain très important. La seule infrastructure potentiellement concernée par l'aléa est la voie RP4, le risque est donc pour l'instant relativement faible. Cependant, l'étude du BRGM de 2001 explique que : « *l'aléa qui est le plus à redouter dans un tel contexte est un phénomène d'embâcle. Dans un tel scénario, lors de précipitations importantes, la vitesse d'évolution du phénomène se trouverait grandement accélérée. Un compartiment glissé pourrait venir obstruer le cours du creek, provoquant une retenue et une accumulation d'eau et de matériaux à l'arrière. La rupture de ce barrage temporaire pourrait libérer alors sous forme de lave torrentielle une énergie potentielle considérable et destructrice. Il est probable que dans une telle éventualité, l'ouvrage de franchissement au niveau de la RP4 serait ruiné* ».
 - **La zone du creek Jeanne et Marie** constitue une ravine dont l'ampleur s'est considérablement développée dans les années 1970 et 1988 en lien avec l'exploitation minière. La présence de cette ravine conduit donc à des phénomènes de charriages, de dépôts de débris tout au long du creek puis atteindre la voie RP4.
 - **La zone du camp des sapins** est concernée par l'aléa mouvement de terrain. Une série de glissements de terrain est visible de part et d'autre du col du Camp des Sapins, au niveau des installations (ateliers) de la SLN. Les risques encourus dans ce secteur concernent des atteintes aux infrastructures minières existantes (pistes principalement) et à la rivière Koua.

Sachant que ce secteur de Thio est celui le plus peuplé de la commune, le croisement de la carte des aléas avec celle de la localisation de la population est indispensable afin de déterminer les zones potentielles de risques, qui devront présenter une réglementation d'urbanisation particulière. Malheureusement, aucune carte de risque n'a été élaborée sur la commune de Thio.

Carte 23 : Les zones sensibles de Thio en termes d'aléa mouvements de terrain

Source : BRGM, 2001.

▪ LE ROLE DE L'ENTREPRISE D'EXPLOITATION MINIERE DANS LA GESTION DES RISQUES

Force est de constater que l'activité minière est, dans la plupart des cas en lien avec l'aggravation de l'aléa mouvement de terrain. Ce dernier peut constituer ou non, un risque selon qu'il ait une incidence ou pas sur le milieu humain (endommagement des espaces urbanisés, etc.). Dans ce cadre, il est donc intéressant de revenir sur l'action des entreprises dans la gestion des risques potentiels.

La thématique des risques dans le code minier apparaît dans le cadre de l'article 143 qui relate de l'arrêt des travaux miniers et de la prévention des risques. Cet article stipule notamment que : « *Lorsque des risques importants d'affaissement ou d'effondrement de terrains, susceptibles de mettre en cause la sécurité des biens ou des personnes, ont été identifiés lors de l'arrêt des travaux, l'exploitant met en place les équipements nécessaires à leur surveillance et à leur prévention et les exploite* ».

La gestion des risques par les entreprises d'exploitations minières, définie par le code minier, ne concerne donc qu'une action *a posteriori*, après la fermeture de l'exploitation, mais ne prend pas en compte la gestion des risques pendant la durée de l'extraction.

IV.3.4 LES RISQUES DE FEUX DE BROUSSE**▪ L'ORIGINE DU RISQUE DE FEUX DE BROUSSE**

La problématique du feu est importante en Nouvelle Calédonie, en effet les risques encourus par les biens et les personnes mais aussi par la faune et la flore sont nombreux.

Il existe trois origines possibles aux feux de brousses :

- Origine naturelle : ces déclenchements sont rares et souvent liés à la foudre.
- Origine anthropique liée à l'indifférence ou à l'inconscience : dans les deux cas, l'origine des feux est souvent issue de pratiques agricoles tels que le brûlis, les feux de campement mal éteints ou des mégots jetés en bord de route.
- Origine anthropique volontaire : elle est particulièrement difficile à reconnaître et peut engendrer des poursuites en justice. Il s'agit la plupart des cas de malveillance, de vengeance ou encore d'actes de pyromanes.

Les conséquences sont nombreuses :

- Destruction de la flore originelle qui sera remplacée par un écosystème moins riche et beaucoup plus pyrogène.
- Disparition de la faune endémique qui n'est pas adaptée aux feux.
- Augmentation de l'érosion et de l'imperméabilisation des sols.
- Développement des espèces envahissantes car elles possèdent une meilleure adaptabilité.
- Diminution de la disponibilité en eau.
- Perte des atouts touristiques, risque de banalisation des paysages lors de la repousse.

L'occurrence des feux de brousse étant significative à Thio, un Centre de Secours comptant une équipe de 20 personnes, a été créée en 2005, par la commune afin de pouvoir agir efficacement face à ce risque.

IV.3.5 L'AMIANTE ENVIRONNEMENTAL

▪ QU'EST-CE QUE L'AMIANTE ENVIRONNEMENTAL ET QUELS SONT SES RISQUES ?

L'amiante est une substance minérale présente sous forme de fibres microscopiques. Lorsque ces roches ne sont pas affleurantes ou manipulées, les fibres restent contenues sans possibilité de libération. C'est lors de manipulations ou lorsque les roches sont à nus que le risque d'exposition aux fibres est avéré : en effet, lors de la réalisation de travaux (terrassements, extractions, etc.) ou lorsque les roches sont apparentes et soumises aux phénomènes naturels (vents, érosion, etc.), les fibres sont libérées et mises en suspension dans l'air. Ce sont ces fibres qui sont à l'origine de pathologies mortelles.

La Nouvelle-Calédonie a cette particularité d'avoir de l'amiante à l'état naturel. La répartition des zones à risques est liée à la constitution géologique du territoire qui possède des roches susceptibles de contenir des fibres d'amiante. Ainsi une carte *des formations potentiellement amiantifères en Nouvelle-Calédonie* a été réalisée conjointement par le BRGM, l'IRD, l'Institut Pasteur et la DIMENC, sur la base de la cartographie géologique.

La commune de Thio est largement empreinte de la présence de l'amiante environnemental (cf. carte de l'amiante environnemental à Thio, ci-dessous). Quelques zones à probabilité forte ont été repérées dans les parties Sud-Est et Nord-Ouest de la commune ainsi qu'en bordure de côte allant de Saint Philippo à Port Bouquet.

Les zones à probabilité indéterminable dans l'état des connaissances actuelles sont également très importantes.

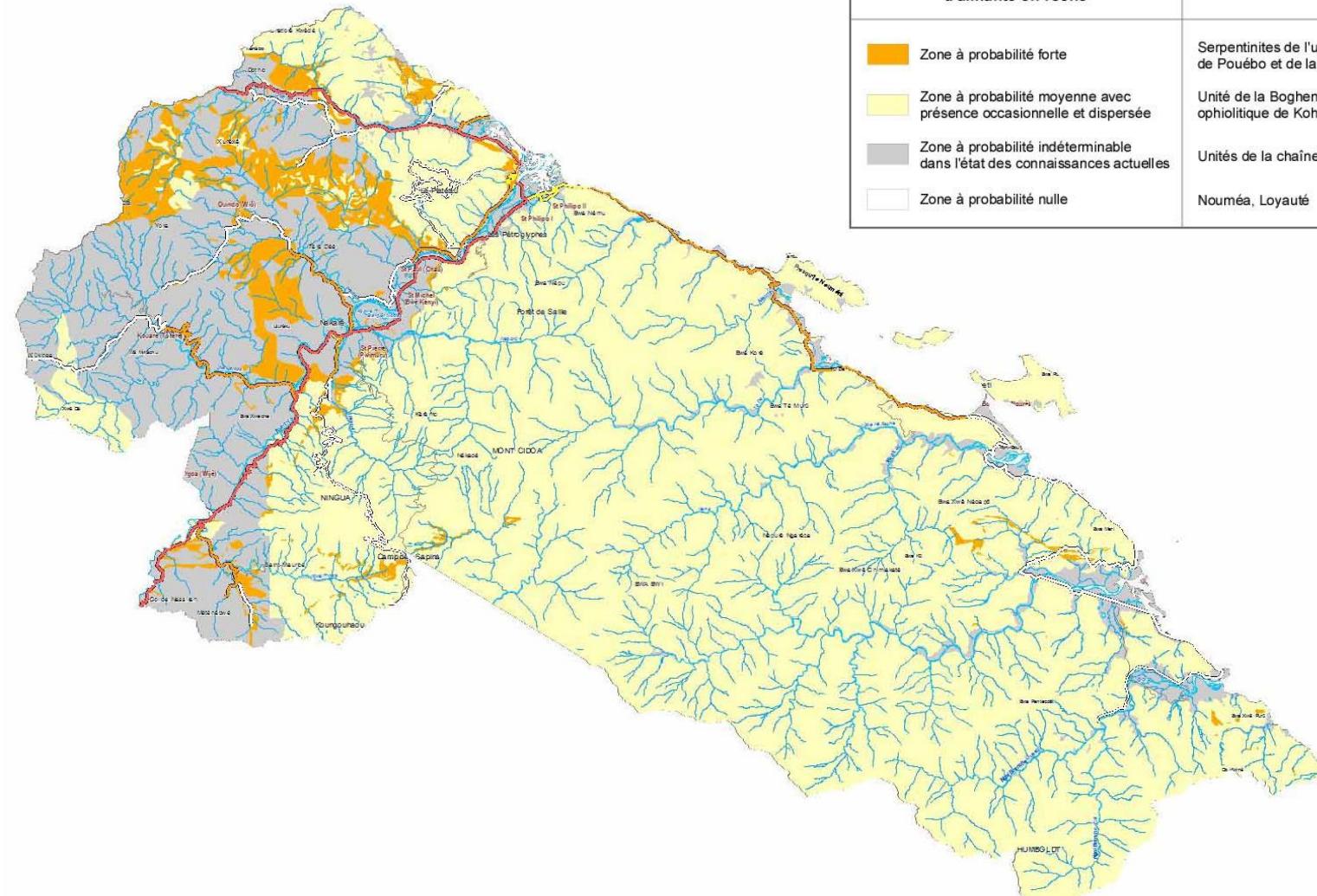
Les zones à probabilité moyenne avec présence occasionnelle et dispersées sont les plus nombreuses.

Dans les zones à risques, il s'avère donc indispensable de prendre certaines précautions avant tous travaux (terrassement, construction, ...) ou toutes activités susceptibles de bouger de la terre et de mettre à nue ces roches (agriculture, etc.).

Il est nécessaire de :

- Consulter le service géologique de la Nouvelle-Calédonie,
- Evaluer les risques et prévoir des mesures de protection le cas échéant, comprenant notamment :
 - o La mise en place des protections individuelles selon l'intensité du risque (masques),
 - o L'humidification préalable du sol par arrosage avant de le travailler afin d'éviter l'envol de poussières,
 - o Le changement fréquent des vêtements de travail,
 - o La mise en œuvre technique de déblais recouverts et confinés sur place ; une zone de stockage appropriée doit être identifiée et cartographiée,
 - o La restriction au minimum de la surface de la zone terrassée et des volumes de matériaux excavés,
 - o La revégétalisation (gazon, herbacées, plants...) de la surface du site après travaux afin de pérenniser le bon état de la couverture mise en place.

Carte 24 : L'amiante environnemental à Thio



Source : DIMENC, 2012.

Approuvé par l'assemblée de la province Sud le 19 décembre 2013

IV.3.6 LES TSUNAMIS : UN RISQUE RECEMMENT PRIS EN COMPTE

■ LE RISQUE DE TSUNAMIS EN NOUVELLE CALEDONIE

Un tsunami est une onde océanique ou marine provoquée par un mouvement rapide d'un grand volume d'eau dont l'origine est géologique, le plus souvent l'effet d'un tremblement de terre ou d'une éruption volcanique. Il est associé à la naissance et au déploiement d'une immense vague qui devient destructrice au contact des rivages terrestre²⁰. Comme l'explique les études du laboratoire de sismologie de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), La Nouvelle Calédonie est une région à risque en termes de séismes et de tsunamis étant donné la forte activité sismique de la région pacifique Ouest. En dehors des îles Loyauté qui sont les plus exposées au risque de séismes et de tsunamis, il existe une sismicité locale faible mais non négligeable sur et autour de la Grande Terre. Des études indiquent que la sismicité locale la plus importante se situe dans le Sud de la Grande Terre et au niveau du lagon Sud ; en bordure de la marge Est de la Grande Terre, à l'Ouest des îles Bélep et à l'Ouest de la ride de Fairway²¹.

La côte littorale de Thio connaît un risque de tsunami faible mais non négligeable étant donné la présence de zones habitées dans ce secteur. Dans le cadre de la sécurité civile, la municipalité a donc installé des sirènes de prévention dans les secteurs de Bota Méré, Petit Borendy et Grand Borendy. Ce réseau sera complété progressivement étant donné l'importance de la zone littorale sur cette commune.

ANALYSE DES RISQUES

CE QU'IL FAUT RETENIR...

- **Les inondations : le principal risque encouru** par la commune qui nécessite la mise en place d'un zonage spécifique, particulièrement sur la zone de Thio Village.
- **Les mouvements de terrains : un risque important pour Thio**, directement lié à l'exploitation minière.
- **L'amiante environnemental : un risque bien présent** qui induit des précautions lors de travaux ou de la mise en place d'activités dans ces zones.
- **Le tsunami : un risque faible mais non négligeable**, qui commence à être anticipé.

²⁰ Source : Wikipedia

²¹ Source : www.seisme.nc

V. ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

V.1 LES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

V.1.1 THIO : UNE COMMUNE EN DECROISSANCE DEMOGRAPHIQUE

Avec une population de 2 629 habitants au dernier recensement de 2009, Thio est la 18^e commune de Nouvelle-Calédonie au regard du nombre d'habitants.

Tableau 6 : La population de la commune de Thio, des communes voisines, de la province Sud et de la Nouvelle-Calédonie entre 1969 et 2009

	1969	1976	1983	1989	1996	2004	2009	Evolution 1969-2009
Thio	3 176	2 894	3 019	2 368	2 614	2 743	2 629	-17 %
Boulouparis	846	925	1 139	1 456	1 591	2 089	2 418	186 %
La Foa	1 333	1 993	2 094	2 155	2 502	2 903	3 323	149 %
Païta	2 522	3 407	4 834	6 049	7 862	12 062	16 358	549 %
Farino	161	194	253	237	279	459	598	271 %
Sarraméa	331	357	483	400	486	610	636	92 %
Yaté	1 113	1 365	1 387	1 408	1 554	1 843	1 881	69 %
Canala	3 559	3 884	3 842	3 966	3 374	3 512	3 341	-6 %
Province Sud	61 150	86 694	98 548	111 735	134 546	164 235	183 007	199 %
Nouvelle-Calédonie	100 579	133 233	145 368	164 173	196 836	230 789	245 580	144 %

Source: ISEE 2009.

Le tableau ci-dessus présente l'évolution de la population de la commune de Thio, des communes limitrophes de la province Sud et de la Nouvelle Calédonie sur la période 1969-2009. Les effectifs de population sont issus des recensements de la population effectués par l'ISEE.

Alors que la plupart de ses communes voisines connaissent une évolution positive de leur population, Thio subit quant à elle, avec Canala et depuis 1969 un recul du nombre de sa population. Avec 3176 personnes en 1969, la population de Thio était passée à 2629 (soit -17% lors du dernier recensement de 2009). Toutefois, la population a augmenté en comparaison du précédent recensement à deux reprises : en 1983 et en 2004.

Tableau 7 : Le taux annuel de croissance démographique entre 1969 et 2009

	1969-1976	1976-1983	1983-1989	1989-1996	1996-2004	2004-2009	1969-2009
Thio	-1,27%	0,62%	-3,59%	1,48%	0,62%	-0,83%	-0,43%
Boulouparis	1,33%	3,31%	4,64%	1,32%	3,91%	3,15%	4,65%
La Foa	7,07%	0,72%	0,49%	2,30%	2,00%	2,89%	3,73%
Païta	5,01%	5,98%	4,19%	4,28%	6,68%	7,12%	13,72%
Farino	2,93%	4,34%	-1,05%	2,53%	8,06%	6,06%	6,79%
Sarraméa	1,12%	5,04%	-2,86%	3,07%	3,19%	0,85%	2,30%
Yaté	3,23%	0,33%	0,25%	1,48%	2,32%	0,41%	1,73%
Canala	1,30%	-1,08%	0,54%	-2,13%	0,51%	-0,97%	-0,15%
Province Sud	5,97%	1,95%	2,23%	2,92%	2,76%	2,29%	4,98%
Nouvelle-Calédonie	4,64%	1,30%	2,16%	2,84%	2,16%	1,28%	3,60%

Source : ISEE, 2009.

Le tableau ci-dessus, présente l'évolution de la croissance démographique annuelle pour la commune de Thio, les communes voisines, ainsi que pour la province Sud, calculée pour chaque période inter censitaire.

Sur la période de 1969 à 2009 la commune à un taux de croissance démographique de -0,43% annuel. Ce taux est le plus faible constaté parmi l'ensemble des communes représentées dans ce tableau. Au contraire de ses autres communes voisines, qui elles, ont des taux d'évolution positifs et supérieurs à 1% annuel, la commune de Thio se distingue par une constante décroissance démographique.

V.1.2 UNE POPULATION REPARTIE ENTRE ZONES AGGLOMERÉES ET TRIBUS

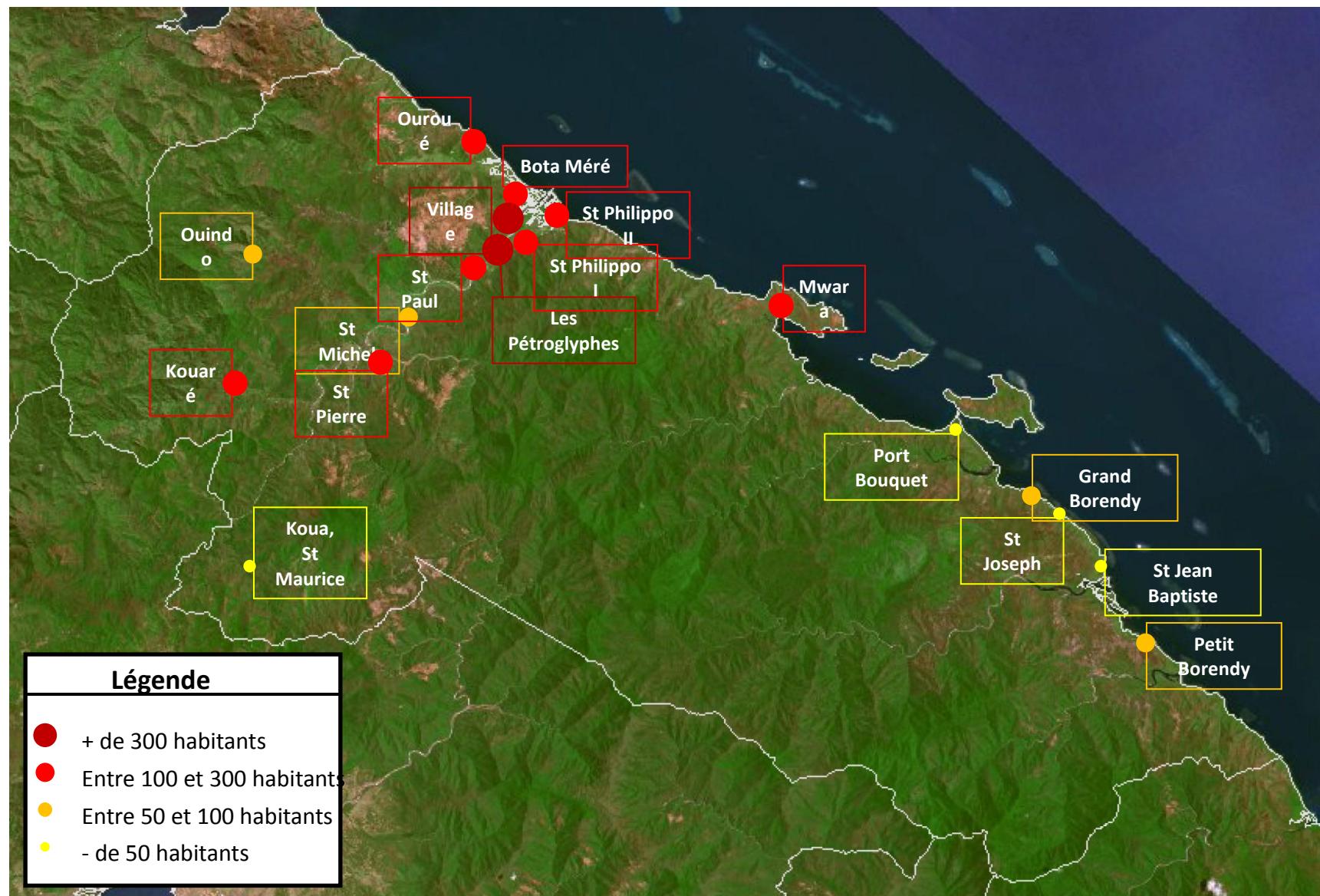
V.1.2.1 LES PRINCIPAUX POLES D'HABITAT

Il existe sur le territoire de la commune, 4 grands pôles d'habitat :

- Thio Village
- Thio Mission
- Les pétroglyphes
- Nakalé

On remarque un certain équilibre entre la part de population vivant en tribu (53%) et hors Tribu (47%). Dans ce cadre, la concertation avec la population vivant en tribu pour la formulation du PUD de la commune paraît d'autant plus indispensable.

Carte 25 : La répartition de la population sur la commune de Thio



Source : Design, sur la base des chiffres d'ISEE 2009.

Approuvé par l'assemblée de la province Sud le 19 décembre 2013

I- RAPPORT DE PRÉSENTATION- Page 56

Globalement, selon le recensement de 2009, les 2 629 habitants de la commune de Thio se répartissaient de la manière suivante :

Tableau 8 : La répartition de la population de Thio en 2009

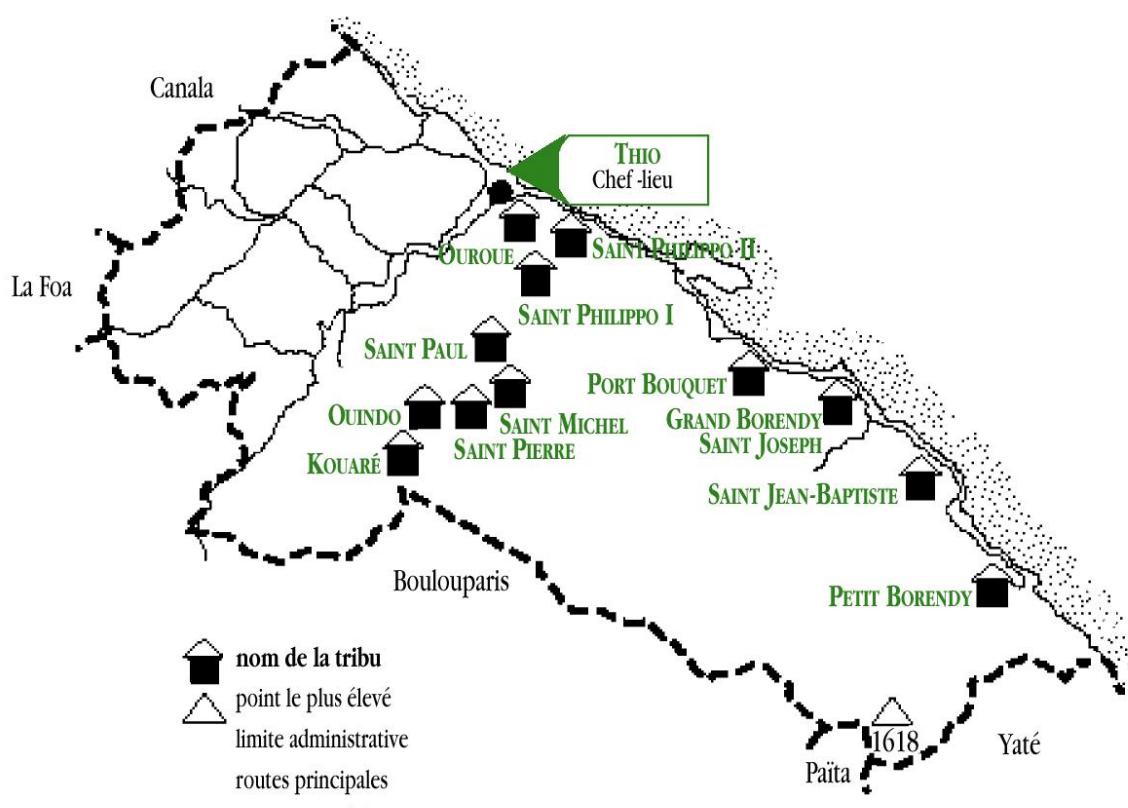
Localités	2009	Pourcentage
Village (Thio)	325	12,4
Mwara - Neuméni	238	9,0
5 pôles Bota Méré Baie de la mission	239	9,1
Koua, St Maurice	20	0,8
Les Pétroglyphes	412	15,7
Total commune hors tribus	1 234	47
Orouué	147	5,6
Ouindo	54	2,0
St Michel (Thio)	69	2,6
Port Bouquet	48	1,8
Grand Borendy	94	3,6
St Joseph (Thio)	46	1,7
St Jean Baptiste (Thio)	46	1,7
Petit Borendy	68	2,6
Kouaré	146	5,6
St Pierre (Thio)	225	8,6
St Philippo I	113	4,3
St Paul (Thio)	106	4
St Philippo II	233	8,9
Total tribus	1 395	53
Total commune de Thio	2629	100

Source : ISEE 2009.

On constate d'après ces données que la population se répartit selon 2 axes : le premier, le long de la RP4 et le second, dans une moindre proportion, le long du littoral du Nord au Sud. Le secteur le plus dense, faisant office de centralité principale, est constitué par Thio Village et les villages environnants. On peut en effet distinguer une petite « agglomération » composé de Thio Village, Les Pétroglyphes, Saint Paul, Saint Philippo I et II. Ce secteur central gagnerait à être structurer en termes d'urbanisation et mis en réseau, pour une meilleure valorisation de cet espace stratégique.

V.1.2.2 LES TRIBUS DE THIO

Carte 26 : La localisation des tribus de Thio



Source : ISEE, 2010.

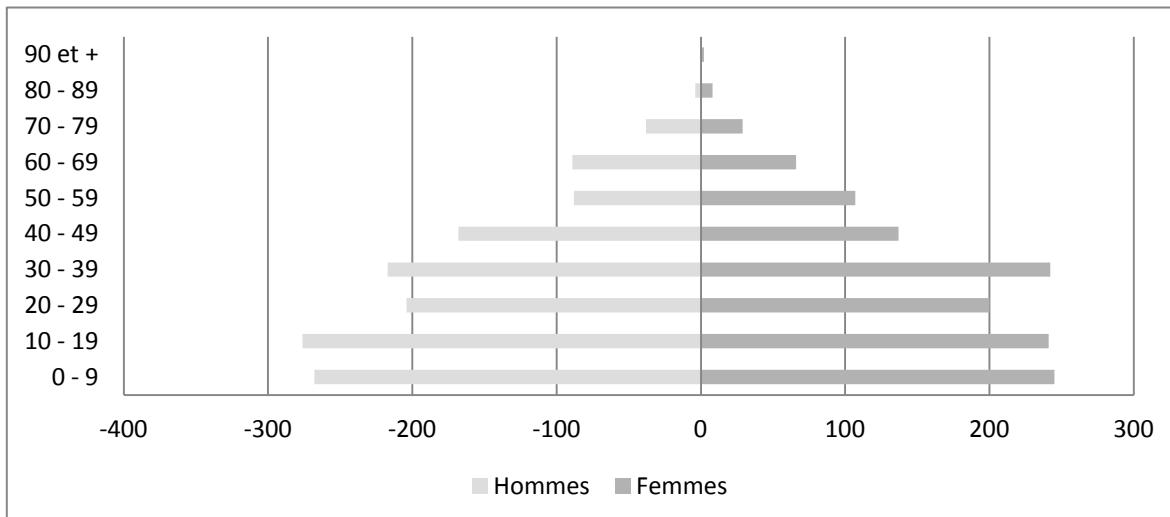
Les données de l'ISEE datant de 2005 permettent de constater que les tribus de Thio sont inégalement équipées en réseaux et équipements. Si toutes bénéficient d'un réseau d'adduction d'eau potable, elles n'ont pas toutes un réseau d'électricité, leur accessibilité est souvent difficile par manque de revêtement des voies, et le réseau téléphonique est quasi absent. En ce qui concerne les équipements, deux tribus ont mis en place des classes maternelles ou primaires (il s'agit des tribus les plus éloignées). Toutes les tribus ont leur maison commune et parfois leur chapelle.

Tableau 9 : Le degré de réseaux et d'équipements selon les différentes tribus de Thio

	Nombre de km de Thio	Route revêtue	Réseau distribution eau	Alimentation électrique	Réseau téléphonique	Équipement / lieux de culte	Ramassage scolaire
Oouroué	2 km	non	oui	oui	oui	- Maison commune - Chapelle	oui
Ouindo	20 km	non	oui	oui	non	- Maison commune	oui
St Michel	7 km	oui	oui	oui	oui	- Maison commune - Chapelle	oui
Port Bouquet	25 km	non	oui	oui	non	- Maison commune - Chapelle	oui
Grand Borendy	35 km	oui	oui	oui	non	- Eglise - 1 école (1CP, 1CE1) - Maison commune	oui
St Joseph	37 km	non	oui	non	non	- Maison commune	oui
St Jean Baptiste	40 km	non	oui	non	non	- Maison commune	oui
Petit Borendy	51 km	non	oui	non	non	- Maison commune - Chapelle	non
Kouaré	25 km	oui	oui	oui	non	- Maison commune - 1 classe maternelle	oui
St Pierre	12 km	oui	oui	oui	oui	- Maison commune	oui
St Philippo I	1 km	oui	oui	oui	oui	- Maison commune - Chapelle	oui
St Paul	7 km	non	oui	oui	oui	- Maison commune - Chapelle	oui
St Philippo II	3 km	oui	oui	oui	oui	- Maison commune - Maison de prière	oui

Source : ISEE, 2005.

V.1.3 UNE POPULATION RELATIVEMENT JEUNE

Figure 8 : La répartition de la population par âge en 2009

Source : ISEE RGP, 2009.

Tableau 10 : La répartition de la population de Thio en 2009

	0 à 9 ans	10 à 19 ans	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 à 69 ans	70 à 79 ans	80 à 89 ans	90 ans et plus	Total
Nb	513	517	404	459	305	195	155	67	12	2	2 629
Part	19,6%	19,7%	15,4%	17,4%	11,6%	7,4%	5,9%	2,5%	0,4%	0,1%	

Source : ISEE RGP, 2009.

La population de Thio est caractérisée par la part importante des moins de 20 ans : 39,3%. Le nombre d'habitants ayant entre 20 et 59 ans représente 51,8% du total ce qui fait une quantité importante de personnes en âge de travailler. Les plus de 60 ans, quant à eux, comptent pour 9%. Au final, l'âge moyen à Thio est de 28,9 ans ce qui fait d'eux une population relativement jeune, notamment en comparaison de la population de Nouvelle-Calédonie (30 ans) et de celle de la province Sud (31 ans).

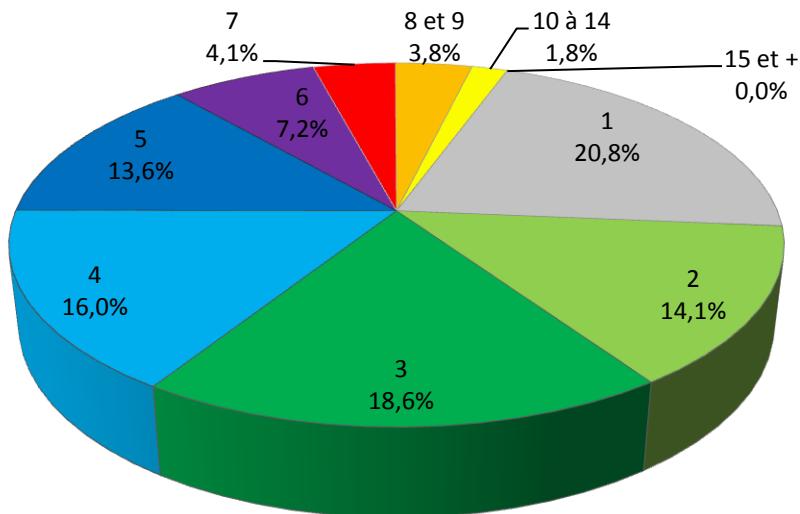
V.1.4 UNE PART DE « GRANDS » MENAGES SUPERIEURE A LA MOYENNE PROVINCIALE

La taille moyenne des ménages est en légère diminution, en effet en 2004 elle était de 3,8 individus par ménage (2743 habitants pour 726 ménages), elle est descendue à 3,6 en 2009 (2629 habitants pour 731 ménages). Cela correspond à une tendance structurelle constatée sur l'ensemble de la Nouvelle Calédonie et dans les pays développés en général. Cependant, le nombre de « grands » ménages (de cinq à quatorze personnes) reste plus important à Thio que dans le reste de la province Sud.

Tableau 11 : La taille des ménages en 2009

Taille du ménage (personnes)	1	2	3	4	5	6	7	8 et 9	10 à 14	15 et +	Total
Thio											
Nombre de ménages	152	103	136	117	99	53	30	28	13	0	731
Part des ménages	20,8%	14,1%	18,6%	16,0%	13,6%	7,2%	4,1%	3,8%	1,8%	0%	100%
Province Sud											
Nombre de ménages	10 775	14 826	10 295	9 550	4 908	2 480	1 419	1 300	675	87	56 315
Part des ménages	19,1%	26,3%	18,3%	17,0%	8,7%	4,4%	2,5%	2,3%	1,2%	0,2%	100%

Source : ISEE RGP, 2009.

Figure 9 : La répartition de la taille des ménages en 2009

Source : ISEE RGP, 2009.

On constate la prédominance des personnes seules représentant 1/5 de la population puis viennent les ménages avec 1 ou 2 enfants (34%), les couples sans enfant et les familles nombreuses.

V.1.5 UNE COMMUNE A DOMINANCE MELANESIENNE

Le tableau et la figure ci-dessous présentent la répartition de la population de Thio et de l'ensemble de la province Sud selon l'appartenance à une communauté au RGP de 2009.

Tableau 12 : La répartition ethnique des populations de Thio en 2009

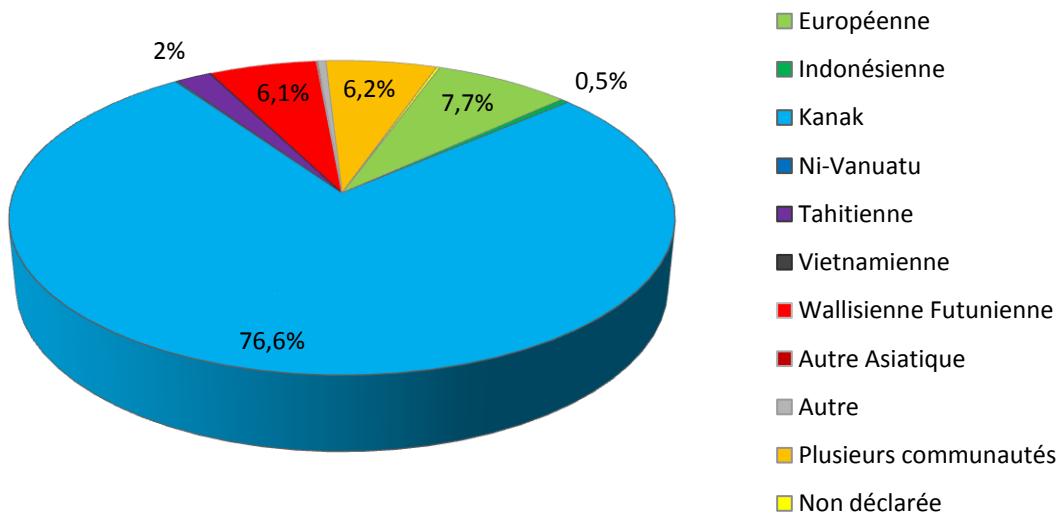
	Thio		Province Sud	
Européenne	202	7,7%	65 627	35,8%
Indonésienne	12	0,5%	3 533	1,9%
Mélanésienne	2014	76,6%	48 919	26,7%
Ni-Vanuatu	3	0,1%	2 182	1,2%
Tahitienne	52	2,0%	4 724	2,6%
Vietnamienne	1	0,03%	2 312	1,3%
Wallisienne	161	6,1%	20 901	11,4%
Autre Asiatique	2	0,07%	1 801	1,0%
Autre	12	0,5%	12 917	7,1%
Plusieurs communautés	165	6,2%	17 673	9,7%
Non déclarée	5	0,2%	2 418	1,3%
Total	2 629	100%	183 007	100%

Wallisienne : Wallisienne et Futunienne

Autre : y compris « Calédonien »

Plusieurs communautés : y compris métis sans autre indication

Source : ISEE, 2009.

Figure 10 : La répartition de la population selon l'appartenance à une communauté en 2009

Source : ISEE, 2009.

On constate que la population de Thio est structurée par la présence majoritaire de la communauté mélanésienne (76,6 %), suivie par les européens (7,7%). La population faisant partie de « plusieurs communautés » ou « wallisienne » représentent respectivement 6,2% et 6,1% de la population de Thio. D'autres communautés sont représentées dans la commune, notamment des indonésiens, des tahitiens, des vietnamiens... mais leurs taux respectifs restent inférieurs à 1%.

V.1.6 UN TAUX DE SCOLARISATION SATISFAISANT MAIS PEU DE DIPLOMES A PARTIR DU BAC

Tableau 13 : La population de 15 ans et plus selon le niveau d'étude atteint en 2009

	Pas de scolarisation	Primaire	Secondaire (6 ^{ème} à 3 ^{ème})	Secondaire (après la 3 ^{ème})	Supérieur	Total
Thio	58	428	492	751	102	1 831
	3,1%	23,3%	27,0%	41,0%	5,6%	100%
Boulouparis	136	325	420	690	261	1 832
	7,4%	17,8%	23,0%	37,6%	14,2%	100%
La Foa	97	473	696	805	406	2 477
	4,0%	19,1%	28,0%	32,5%	16,4%	100%
Canala	215	548	741	740	151	2 395
	9,0%	22,9%	30,9%	30,9%	6,3%	100%
Province Sud	6 223	17 593	24 797	51 488	38 210	138 311
	4,5%	12,7%	18,0%	37,2%	27,6%	100%
Nouvelle Calédonie	9 466	27 519	36 395	66 737	42 697	182 814
	5,2%	15,0%	20,0%	36,5%	23,3%	100%

Source : ISEE RGP, 2009.

La population de Thio, au dernier recensement de 2009, dénombre 751 résidents ayant une scolarisation au-delà de la classe de 3^{ème}, soit 41%. Ce taux est légèrement supérieur à celui de Boulouparis (37.6%) qui dénombre une population totale quasiment similaire à celle de Thio. La commune de Thio dispose également d'un taux supérieur à ceux de la province Sud (37.2 %) et Nouvelle-Calédonie (36,5 %), ce qui démontre une meilleure scolarisation de sa population. Cependant, le taux des plus de 15 ans ayant fait des études supérieures est faible (5,6%) en comparaison aux autres communes et à la Nouvelle Calédonie dans son ensemble.

Parmi la population de Thio de 15 ans et plus, 58 d'entre elle n'avaient aucune scolarisation, représentant 3,1% de l'ensemble. Cette part n'atteint toutefois pas les taux connus dans l'ensemble de la province Sud (4,5 %) et dans le pays (5,2%).

Tableau 14 : Le niveau de diplôme de la population de 15 ans en 2009

	Aucun diplôme	Certificat	BEPC	CAP BEP	Bac général	Bac techno	1 ^{er} cycle	2, & 3 ^{ème} cycle	Total
Thio	839	158	240	398	62	73	34	27	1 831
	45,8%	8,6%	13,1%	21,7%	3,4%	4,0%	1,9%	1,5%	100%
Boulouparis	555	251	242	455	97	78	74	80	1 832
	30,3%	13,7%	13,2%	24,8%	5,3%	4,3%	4,0%	4,4%	100%
La Foa	713	297	339	620	150	104	121	133	2 477
	28,8%	12,0%	13,7%	25,0%	6,0%	4,2%	4,9%	5,4%	100%
Canala	1 266	170	317	459	63	65	20	35	2 395
	52,9%	7,1%	13,2%	19,2%	2,6%	2,7%	0,8%	1,5%	100%
Province Sud	30 333	11 686	18 419	29 039	13 789	9 582	11 871	13 592	138 311
	22,0%	8,4%	13,3%	21,0%	10,0%	6,9%	8,6%	9,8%	100%
Nouvelle Calédonie	49 694	15 696	24 455	37 978	15 635	11 339	13 164	14 853	182 814
	27,20%	8,6%	13,4%	20,8%	8,5%	6,2%	7,2%	8,1%	100%

Source : ISEE RGP 2009.

La majeure partie de la population de 15 ans à Thio se retrouve sans diplôme, soit 45,8 % et moins de 2 % ont un diplôme du 2^{ème} et 3^{ème} cycle. Avec une population équivalant sensiblement celle de Boulouparis, la commune de Thio recense pourtant un nombre plus conséquent de personnes n'ayant aucun diplôme. En 2009, elles étaient 839 contre 555 à Boulouparis. Ces chiffres représentent des taux inférieurs notamment à celui de la commune de Canala, où il atteint 52,9 % mais dépassent ceux de l'ensemble de la province Sud (21,9 %) et de la Nouvelle-Calédonie (27,2 %).

CE QU'IL FAUT RETENIR...

- Une **population en baisse** : un phénomène rare en province Sud.
- Un équilibre entre **population vivant en et hors tribus**.
- Une **population relativement jeune**.
- Une **part des « grands ménages » assez importante**.
- Une **prédominance de la communauté mélanésienne**.
- Un **enseignement de base assuré mais peu de diplômés**.

V.2 L'EMPLOI

V.2.1 UNE PART D'INACTIFS IMPORTANTE

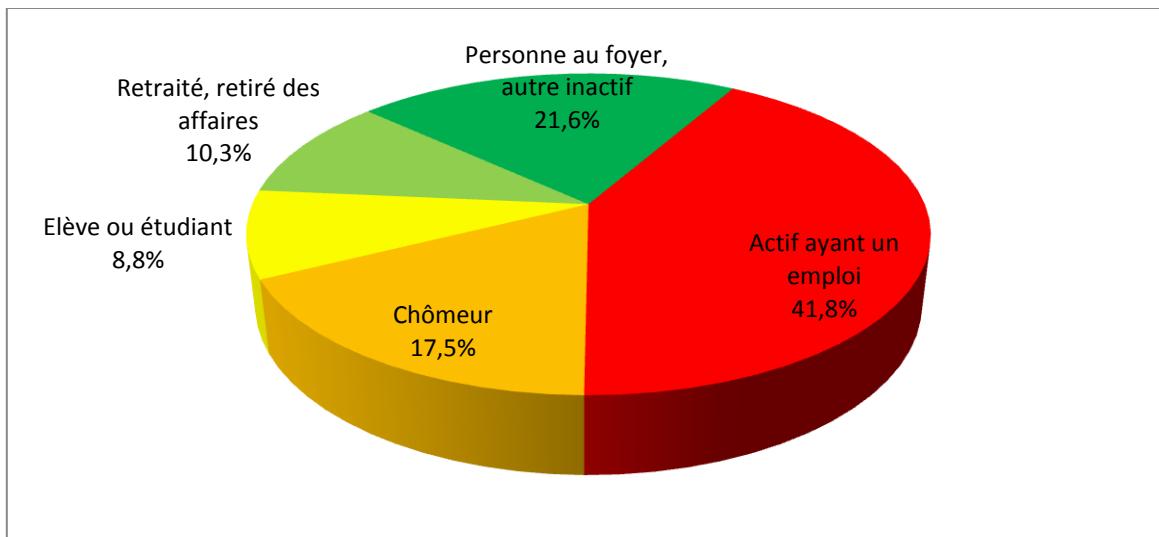
La commune de Thio connaît une part de population active relativement faible en comparaison avec le reste du territoire calédonien : en 2009, elle représente 41,3% de la population, contre 47,6% en province Sud. Ce phénomène peut s'expliquer de deux raisons :

- Un taux de chômage (29,5%) très important par rapport à l'ensemble de la province Sud (9,7%).
- Une part importante des personnes au foyer (21,6%) par rapport aux autres communes calédoniennes (13,6%).

Tableau 15 : La population de 15 ans ou plus selon la situation d'activité à Thio, en province Sud et en Nouvelle-Calédonie en 2009

	Thio		Province Sud		Nouvelle-Calédonie	
	En nombre	En part	En nombre	En part	En nombre	En part
Actif ayant un emploi	766	41,8%	78 685	56,9%	96 410	52,7%
Chômeur	320	17,5%	8 388	6,1%	15 496	8,5%
Elève ou étudiant	161	8,8%	15 306	11,1%	20 066	11,0%
Retraité, retiré des affaires	189	10,3%	21 223	15,3%	25 969	14,2%
Personne au foyer, autre inactif	395	21,6%	14 709	10,6%	24 873	13,6%
Total	1 831	100%	138 311	100%	182 814	100%
Taux d'activité	41,30%		47,60%		61,10%	
Taux de chômage	29,50%		9,60%		13,80%	

Source : ISEE, 2009.

Figure 11 : La population selon la situation d'activité à Thio en 2009

Source : ISEE, 2009.

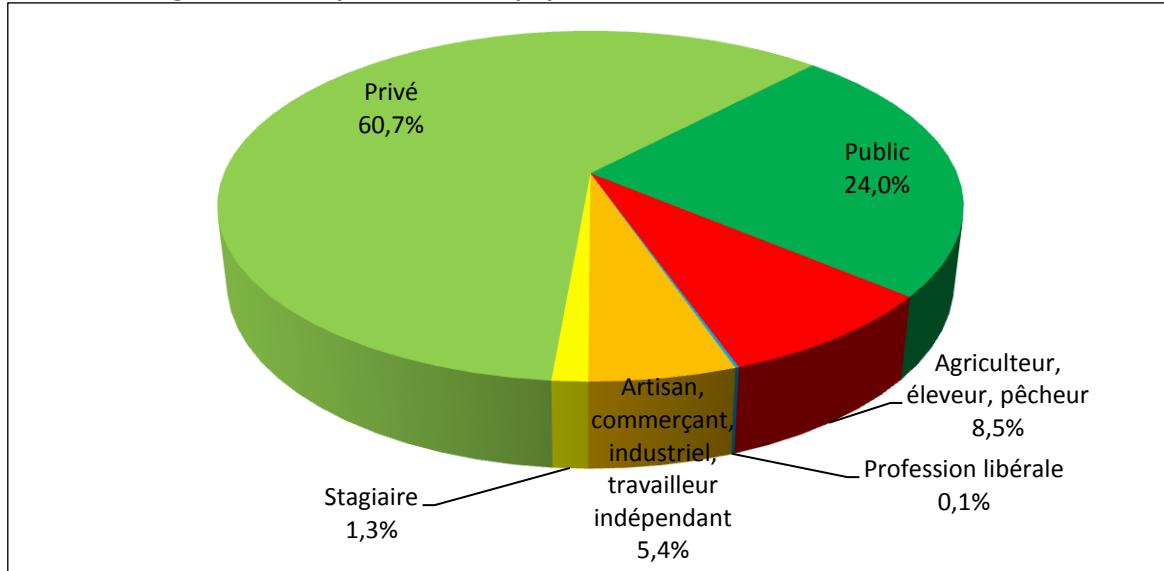
V.2.2 UNE POPULATION ACTIVE TRAVAILLANT ESSENTIELLEMENT DANS LE PRIVE

60,7% des résidents actifs de Thio sont salariés du privé et 24,0% du public en 2009.

Les actifs travaillant dans le domaine de l'agriculture représentent 8,5%. Le taux est supérieur à ceux de la province Sud (0,83%) et de la Nouvelle Calédonie (2,60%).

Les travailleurs indépendants représentaient 5,4%, de moitié inférieure en comparaison de la province Sud (10,3%) et du pays (9,6%) alors que le taux des salariés du privé est quant à lui légèrement supérieur à ceux de la province Sud (28,1%) et du pays (28,7%).

Le taux des salariés du public, est au contraire, légèrement inférieur aux 28,1% de la province Sud et aux 28,7% de la Nouvelle-Calédonie.

Figure 12: La répartition de la population active résidant à Thio en 2009

Source : ISEE, 2009.

V.2.3 UNE PART IMPORTANTE D'OUVRIERS ET PEU D'ACTIFS QUALIFIES

Les ouvriers et les employés sont les deux catégories socioprofessionnelles les plus représentées, en particuliers les ouvriers qui représentent 44,5% de la population contre environ 25% sur le reste du territoire calédonien. Ce phénomène peut s'expliquer par la présence importante de l'activité minière à Thio.

Il faut noter également une part des agriculteurs importante (8,5%) par rapport au reste des communes de la province Sud (0,8%).

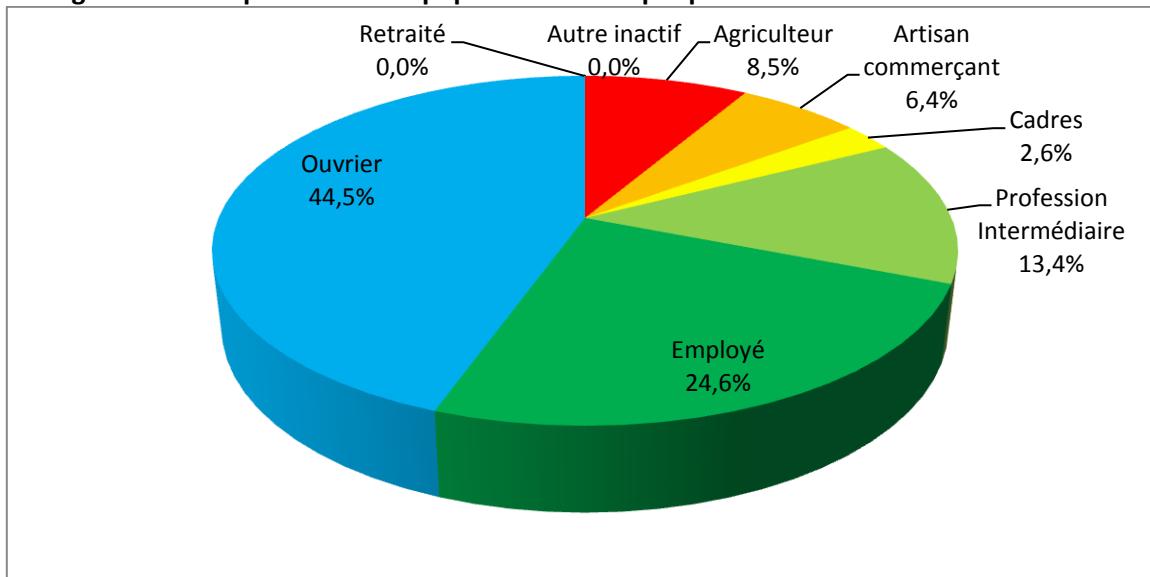
A l'inverse, les cadres et les professions intermédiaires sont sous représentés (2,6% et 13,4%) par rapport au reste du territoire calédonien (9,8% et 22%).

Tableau 16 : La population de 15 ans et plus selon la catégorie socioprofessionnelle à Thio, en province Sud et en Nouvelle-Calédonie en 2009

	Agriculteur	Artisan commerçant	Cadre	Prof. Intermédiaire	Employé	Ouvrier	Total
Thio	65	49	20	103	188	341	766
	8,5%	6,4%	2,6%	13,4%	24,6%	44,5%	100%
Province Sud	651	8 546	8 513	17 928	23 548	19 499	78 685
	0,8%	10,9%	10,8%	22,8%	29,9%	24,8%	100%
Nouvelle- Calédonie	2 500	9 881	9 438	21 181	28 116	25 294	182 814
	2,6%	10,2%	9,8%	22,0%	29,2%	26,2%	100%

Source : ISEE, 2009.

Figure 13 : La répartition de la population active par profession résidant à Thio en 2009



Source : ISEE, 2009.

V.2.4 LE LIEU DE TRAVAIL, ET LE LIEU DE RESIDENCE

Tableau 17 : La commune de travail des actifs résidents à Thio en 2009

	Réside et travaille dans la même commune	Réside et travaille dans deux communes différentes	Total		
Ensemble	690	90%	76	10%	766

Source : ISEE RGP, 2009

En 2009, la quasi-totalité des actifs vivent et travaillent à Thio.

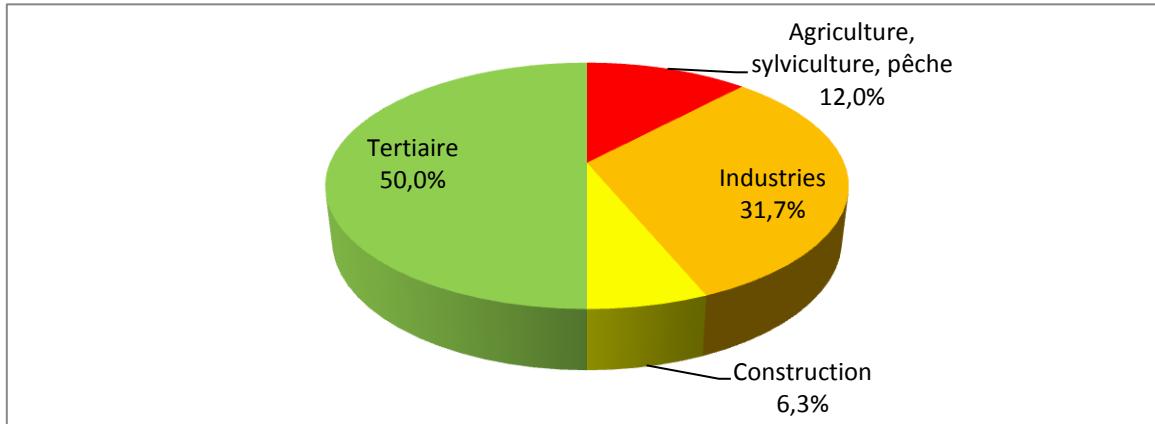
CE QU'IL FAUT RETENIR...

- Un taux de chômage et de personnes au foyer important, qui conduit à un taux d'activité faible.
- Le secteur privé : principale source d'emploi.
- Un secteur agricole qui emploie également un grand nombre de personnes en comparaison avec d'autres communes de la province Sud ou de la Calédonie en général.
- Des actifs principalement ouvriers et employés, alors que les catégories socioprofessionnelles les plus qualifiées sont faiblement représentées.
- Des actifs qui travaillent pour la grande majorité dans leur commune de résidence.

V.3 LES ACTIVITES ECONOMIQUES

V.3.1 LES SECTEURS TERTIAIRES ET INDUSTRIELS : LES PLUS GRANDS EMPLOYEURS

Figure 14 : La répartition des emplois selon les secteurs d'activité à Thio en 2009



Source : ISEE, 2009.

Le tertiaire est la principale source d'emploi à Thio (50%), elle est notamment représentée par l'administration publique, le service aux entreprises, les secteurs de la santé, de l'éducation et du social. Par ailleurs, la part du secteur industriel se distingue en seconde place dans l'économie générale, avec une part de 31,7% des emplois. Il s'agit essentiellement d'industrie de biens intermédiaires. L'agriculture et la construction sont des secteurs également relativement importants (respectivement 12% et 6,3% des emplois).

Tableau 18 : La répartition des emplois selon les secteurs d'activités à Thio en 2009

Activité	Nombre	Part
Agriculture, sylviculture, pêche	92	12 %
TOTAL SECTEUR PRIMAIRE	92	12 %
Industries agricoles et alimentaires	7	0,9 %
Industrie des biens de consommation	0	0 %
Industrie automobile	0	0 %
Industries des biens d'équipement	7	0,9 %
Industries des biens intermédiaires	229	29,9 %
Energie	0	0 %
Construction	48	6,3 %
TOTAL SECTEUR SECONDAIRE	291	38 %
Commerce	44	5,7 %
Transports	33	4,3 %
Activités financières	0	0 %
Activités immobilières	1	0,1 %
Services aux entreprises	77	10,1 %
Services aux particuliers	15	2 %
Éducation, santé, action sociale	71	9,3 %
Administration	142	18,5 %
TOTAL SECTEUR TERTIAIRE	383	50 %
Total	766	100%

Source : ISEE, 2009.

V.3.2 UNE EVOLUTION CONTRASTEE DES ETABLISSEMENTS PROFESSIONNELS

Les données du RIDET permettent de dénombrer les établissements installés sur la commune selon leur secteur. Ainsi l'agriculture et les services collectifs, sociaux et personnels sont les secteurs qui développent le plus d'établissements.

On remarque aussi que la plupart des établissements ont tendance à croître depuis 1995, notamment dans les secteurs de l'agriculture, de la construction, de l'immobilier et des services collectifs, sociaux et personnels. Cependant, certains secteurs ont diminué leurs nombres d'établissements depuis 1995, il s'agit de la pêche et de l'aquaculture, des commerces et réparations automobiles, ainsi que des transports et communication. Il faut noter un faible nombre d'équipements publics (administration, éducation), qui ont d'ailleurs légèrement diminués depuis 1995.

On note donc l'affaiblissement de certains secteurs (notamment, les services à la population) qui doivent être notamment en lien avec la diminution de la population de la commune.

Tableau 19 : Les établissements de Thio inscrits au RIDET

Section	Etablissements décembre 2011	Etablissements au 31 décembre 1995
Agriculture, chasse, sylviculture	106	62
Pêche, aquaculture	28	34
Industries extractives	4	3
Industrie manufacturière	8	6
Production et distribution d'électricité de gaz et d'eau	1	1
Construction	30	18
Commerces, réparations automobile et d'articles domestiques	22	27
Hôtels et restaurants	8	8
Transports et communications	35	44
Activités financières	9	9
Immobilier, location et services aux entreprises	43	13
Administration publique	4	5
Education	9	10
Santé et action sociale	15	10
Services collectifs, sociaux et personnels	131	71
Activités extraterritoriales	0	0
Total	453	321

Source : ISEE/RIDET, 2011.

Tableau 20 : La répartition des entreprises et des établissements de Thio inscrits au RIDET en décembre 2011

Secteur	Nombre d'établissements
Privé	442
Public	11
Total	453

Source : ISEE/RIDET, 2011.

On note que les établissements privés sont très majoritaires à Thio, cependant, il faut rappeler que le secteur public reste une source d'emploi importante.

V.3.3 LE SECTEUR PRIMAIRE : PECHE ET AGRICULTURE

Tableau 21 : Le nombre d'entreprise par section NAF dans le secteur primaire

SECTION	DIVISION	NAF	NOMBRE D'ENTREPRISES
Agriculture, chasse, sylviculture	Agriculture, chasse, services annexes	Culture de légumes, maraîchage	59
		Horticulture ; pépinières	6
		Culture fruitière	4
		Elevage de bovins	19
		Elevage de porcins	1
		Elevage d'autres animaux	2
		Réalisation et entretien de plantations ornementales	16
TOTAL Agriculture, chasse, sylviculture			107
Pêche, aquaculture	Pêche, aquaculture	Pêche	28
TOTAL Pêche, aquaculture			28

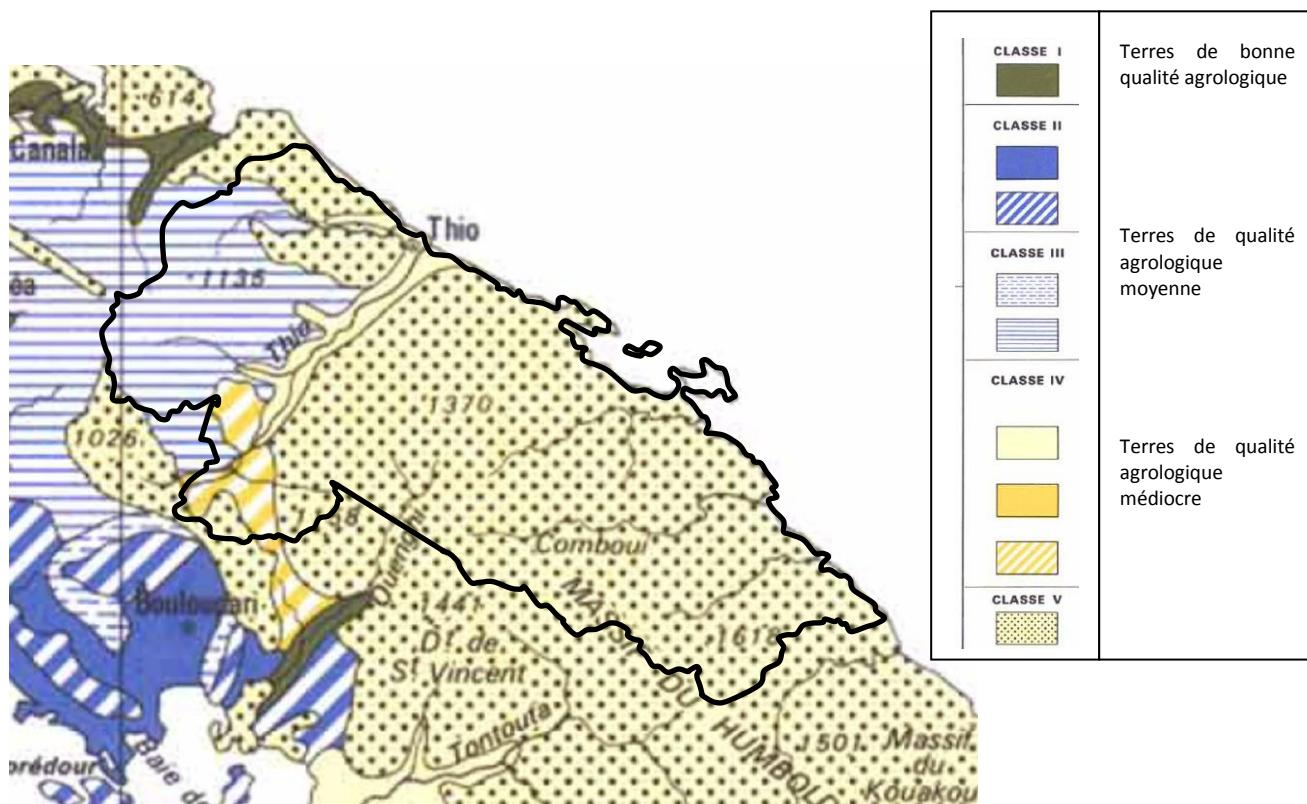
Source: ISEE/RIDET, 2011.

On note un nombre dominant d'entreprises dans les domaines de la culture de légumes et dans le maraîchage (59 entreprises). Les domaines de la pêche, de l'élevage et de l'entretien de plantation sont également bien représentés, dans une moindre mesure.

V.3.3.1 PEU DE TERRES PRESENTANT UNE BONNE QUALITE AGROLOGIQUE

La carte suivante indique la qualité agrologique des sols. On constate que le territoire de Thio est composé majoritairement de zones de qualité médiocre qui se situent au niveau de la plaine centrale. Au nord de la commune, on note une vaste zone de terres agrologiques relativement bonnes. De manière générale, la quantité d'hectares cultivable sur Thio reste limitée, ce qui impose de les valoriser au maximum.

Carte 27 : L'aptitude culturelle et forestière des sols de la Nouvelle Calédonie



Source : M. Latham ; avec la collaboration de G. Aubert et P. Quantin, [illustrée par] G. Le Rouget. - Paris (FRA) : ORSTOM, Office de la recherche scientifique et technique outre mer, 1978.

V.3.3.2 UNE ACTIVITE AGRICOLE PEU INTEGRE A L'ECONOMIE

Figure 15 : Les surfaces agricoles à Thio

GÉNÉRALITÉS		Ha	%
Superficie totale		99 760	
dont :			
superficie agricole totale		2 481	2,5
superficie agricole utilisée (SAU)		1 374	1,4
superficie agricole entretenue (SAE)		680	0,7
	Nbre		%
Exploitations agricoles	137	100,0	
sur terres coutumières uniquement	105	76,6	
sur terres privées uniquement	3	2,2	
sur terres domaniales uniquement	1	0,7	
sur foncier mixte	28	20,4	
Exploitations dites marchandes	12	8,8	
Exploitations dites professionnelles	18	13,1	
Exploitations marchandes et professionnelles	6	4,4	
Exploitations ni marchandes ni professionnelles	113	82,5	

La commune de Thio compte 137 exploitations agricoles qui occupent une superficie totale de 99 760 ha, c'est- à-dire 2.5% du territoire communal. L'agriculture représente donc une activité secondaire à Thio.

Source : recensement RGA, 2002.

Une grande majorité (82,5%) d'exploitations ne sont ni marchandes, ni professionnelles, ce qui induit donc une faible intégration de l'activité agricole dans l'économie de la commune et du pays. Par ailleurs, la commercialisation de la production est relativement faible : 36% des exploitations ne font aucune vente et 33% vendent au moins la moitié de l'une des productions.

Comme l'explique l'étude : « Bilan, Evaluation et Perspective d'une Opération de Développement Local²² », ceci s'explique par une tendance forte à l'autoconsommation : « *Les caractéristiques et la spécificité de cette agriculture reposent sur la faiblesse des surfaces dont dispose chaque agriculteur, le faible taux d'utilisation des superficies cultivables et la faible diversification des cultures. Ces caractéristiques s'expliquent par une production principalement destinée à l'autoconsommation. Bien que les moyens humains soient importants, les moyens techniques et matériels sont souvent rudimentaires et peu d'exploitation ont recours à des sources de financements extérieurs. Cette activité agricole ne génère que peu de revenus monétaires et ne peut donc être conçues comme une activité économique dans un système de production marchand. En effet, seul le surplus produit, après l'autoconsommation et le don coutumier, est vendu* ».

Le tableau suivant montre que la part de l'agriculture pour l'autoconsommation est importante dans le cadre d'une activité agricole annexe à l'activité principale.

Tableau 22 : La population de 15 ans et plus, exerçant l'agriculture comme une activité annexe, à Thio

Non	Pour la consommation personnelle	Pour la vente	TOTAL
521	1 287	23	1 831
28,5%	70,3%	1,2%	100%

Source : ISEE, 2009.

Cette étude explique également que « deux modes de commercialisation pré domine sur la commune : les marchés de proximité pour vendre les produits à une clientèle essentiellement locale, où les volumes sont faibles mais suffisants pour la demande locale ; et le marché de Nouméa, fréquenté environ tous les trois mois ». Deux marchés situés en bordure de la RP4, dans la pleine de la Thio, permettent cette vente quasi quotidienne des productions agricoles.

V.3.3.3 UNE PRODUCTION AGRICOLE AXEE SUR LA CULTURE DE LEGUME

L'utilisation du sol est axée sur la **culture de tubercules tropicales** (igname, taro, manioc, patate douce) et la **culture fruitière** de plein champ ou semi permanente (ananas, banane, melon, pastèque).

Parmi les produits commercialisés, il s'agit en premier lieu des **produits végétaux** à 97,8% mais également des **produits animaux** à 65,7%. On remarque que **les exploitations ne sont pas spécialisées dans un domaine**. En effet, une grande partie des exploitations agricoles couple leur activité agricole avec la pêche, la chasse et la cueillette (87%) ou avec l'activité touristique (17,5%).

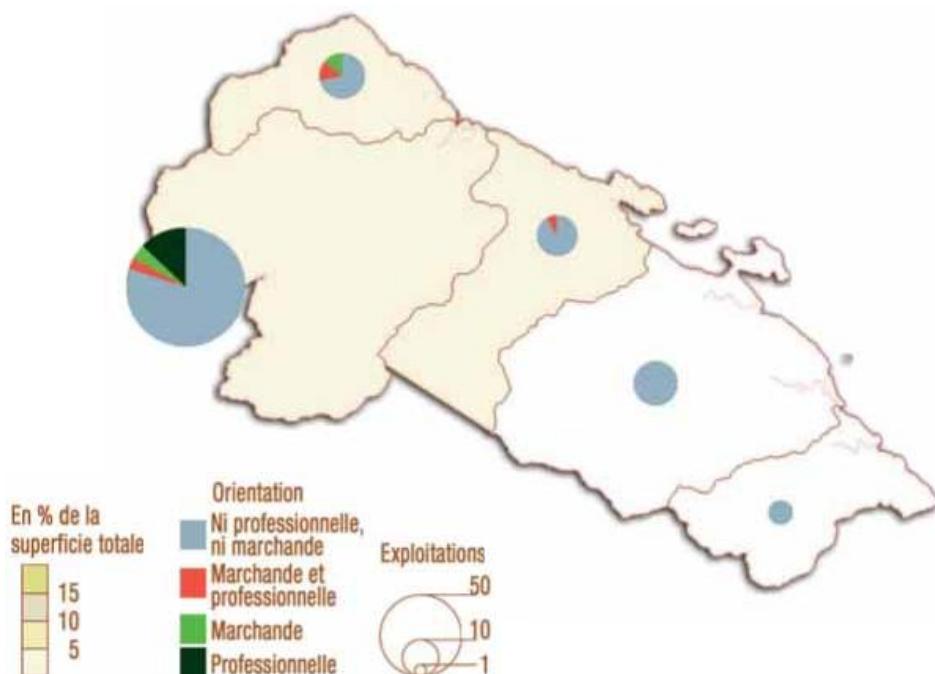
V.3.3.4 LA REGION AGRICOLE PRINCIPALE : SAINT PHILIPPO ET KOUARE

Les terrains agricoles qui appartiennent majoritairement à du **foncier coutumier** (pour 77%, et 20% à du foncier mixte). Il s'agit donc d'une activité majoritairement portée par les tribus. Les **exploitants** travaillent majoritairement pour leur **propre compte** (à 95,6%). Ce sont les **secteurs de Saint Philippo et Kouaré qui sont les plus actifs en termes d'agriculture**. Ceci est à mettre en relation avec la bonne qualité agrologique des sols dans ce secteur (cf. Carte ci-dessus).

²² Bilan, Evaluation et Perspective d'une Opération de Développement Local : L'OGAF de Thio, Institut Agronomique néo calédonien, Centre de Recherche Nord, Mémoire de fin d'étude de Prioux Sixtine pour l'obtention du titre d'ingénieur des Techniques agricoles.

Entre 1991 et 2002, la population agricole a diminué, elle est davantage familiale et ni professionnelles, ni marchandes.

Carte 28 : La superficie agricole utilisée



Source : ISEE RGA, 2002.

V.3.3.5 LA PECHE : UN SECTEUR QUI SE DEVELOPPE NOTAMMENT GRACE A L'ASSOCIATION MARA JATI

Comme l'explique l'étude : « Bilan, Evaluation et Perspective d'une Opération de Développement Local²³ », l'activité de la pêche concerne essentiellement le district coutumier de Borindi, soit 5 tribus et situées en bord de mer à 30 kilomètres au sud de Thio. Pour la plupart des pêcheurs, seul le surplus pêché après l'autoconsommation et le don coutumier, est vendu. Sur la zone, deux modes de commercialisation dominent :

- L'écoulement local : une quantité non négligeable mais inquantifiable des produits de la mer est vendue, troquée, donnée à la coutume au sein même du clan ou de la tribu.
- Les colporteurs : trois colporteurs sont présents sur la zone avec un système de collecte : un colporteur de Nouméa, l'association Mara Jati et un dernier colporteur qui passe assez irrégulièrement et ne collecte que le troca.

Du fait que l'activité reste saisonnière, les livraisons sont irrégulières toute l'année. La plupart des pêcheurs ont d'autres sources de revenus et, comme pour l'agriculture, la multi activité est évidente. La pêche n'est pas encore une source de revenus réguliers. Elle permet actuellement un complément de revenu pour les pêcheurs.

²³ Bilan, Evaluation et Perspective d'une Opération de Développement Local : L'OGAF de Thio, Institut Agronomique néo calédonien, Centre de Recherche Nord, Mémoire de fin d'étude de Prioux Sixtine pour l'obtention du titre d'ingénieur des Techniques agricoles.

■ LE ROLE DE L'ASSOCIATION MARA JATI

L'association Mara Jati, impulsée en 1997 par la Mairie de Thio et en partie subventionnée par la province Sud, joue un rôle relativement important dans l'économie agricole de Thio. Elle est en charge de plusieurs missions, liées à la fois à l'activité agricole mais également à des activités à but environnementales, qui étaient à la base de la création de l'association :

- La mise en place d'une quincaillerie offrant une politique tarifaire pour les exploitants agricoles. Cette activité représente plus de 50% du chiffre d'affaire de l'association.
- La commercialisation des produits de la mer et de la terre pour les exploitants de Thio.
- La mise en place de projet de revégétalisation dans le cadre de la réhabilitation de sites miniers.

En ce qui concerne la commercialisation des produits de la mer, l'association est en lien avec une quarantaine de pêcheurs, pour la grande majorité de la tribu de Borendi. Certains pêcheurs participent occasionnellement, d'autres de manière régulière. Cette activité représente environ 30 tonnes de produits commercialisés par an qui sont vendus à la fois sur la commune même de Thio et à Nouméa. L'association organise un service de collecte des produits dans les tribus deux fois par semaine.

La présence et le fonctionnement de l'association Mara Jati montre qu'un développement de l'activité de pêche est entamé et peut fonctionner. Cependant, on note un bilan encore relatif de cette démarche, puisque seule une tribu profite de ce système de commercialisation, que la production n'est pas régulière : pour une partie des pêcheurs, elle reste une activité secondaire, de vente du surplus de production. De plus, l'absence de produits issus de l'agriculture prouve l'attraction relative de ce système pour une partie de la population. Ce développement agricole local est donc une potentialité encore fragile qui nécessite d'être soutenue.

V.3.4 UN SECTEUR SECONDAIRE MARQUE PAR LE SECTEUR MINIER ET L'INDUSTRIE MANUFACTURIERE

Tableau 23 : Le nombre d'entreprises par section NAF dans le secteur secondaire

SECTION	DIVISION	NAF	NOMBRE D'ENTREPRISES
Industries extractives	Extraction de minerais métalliques	Extraction de minerais de métaux non ferreux	3
TOTAL Industries extractives			3
Industries manufacturières	Industries alimentaires	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	2
		Pâtisserie	1
	Industrie de l'habillement et des fourrures	Fabrication de vêtements sur mesure	1
	Travail du bois et fabrication d'articles en bois	Fabrication de charpentes et de menuiseries	1
	Fabrication de machines et équipements	Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels	1
		Fabrication de matériels de mines pour l'extraction	1
		Fabrication de matériels de travaux publics	1
TOTAL Industries manufacturières			8
Construction	Construction	Terrassements en grande masse	4
		Construction de maisons individuelles	4
		Construction de bâtiments divers	4
		Autres travaux spécialisés de construction	1
		Travaux de maçonnerie générale	7
		Travaux d'installation électrique	2
		Installation d'équipements thermiques et de climatisation	1
		Menuiserie bois et matières plastiques	2
		Peinture	3
TOTAL Construction			28

Source: ISEE/RIDET, 2011.

Le secteur secondaire est riche en présence d'entreprises dans divers domaine. La présence de l'activité minière se révèle à plusieurs niveaux : par la présence d'industries extractives, d'une industrie de fabrication de matériel de mine et d'une entreprise de terrassement en grande masse.

V.3.4.1 L'ACTIVITE MINIERE : LA PRINCIPALE ACTIVITE ECONOMIQUE EST EN BAISSE

Thio a longtemps été la première commune minière de Nouvelle-Calédonie. En tout, ce sont quarante millions de tonnes de minerai qui ont été extraites des mines de la commune par la SLN (Société Le Nickel), soit environ 900 000 tonnes de nickel. La photo suivante de chalands, remorqueurs, et cap-horniers au mouillage devant Bota Méré témoigne de l'importance de cette activité économique à l'époque. Cependant depuis une vingtaine d'années, Thio subit une baisse sensible et régulière d'activité. En 2006, elle ne produisait plus que 12 à 15 % de l'approvisionnement en minerai de l'usine métallurgique de Doniambo, à Nouméa. Cependant, ce constat est à relativiser car, ces dernières années, la production de minerai était en hausse.

Figure 16 : Les chalands, remorqueurs et cap-horniers au mouillage devant le Bota Méré en 1906



Source : Musée de la mine, Thio. Photo : SLN.

Cependant, l'activité économique locale reste largement dominée par l'extraction du nickel. A ce jour, seule la SLN possède des mines en exploitation sur la commune. L'exploitation minière est actuellement répartie sur deux sites comportant chacun plusieurs amas minéralisés :

- La mine du Plateau, en rive gauche de la rivière Thio, est située à environ 600 mètres d'altitude, proche de la mer et du village. Depuis l'origine, vingt-cinq millions de tonnes de minerai ont été extraites de ce gisement, un des plus importants du monde.
- La mine du Camp des Sapins, en rive droite de la rivière Thio, est située au centre de la chaîne à 800 mètres d'altitude et à près de cinquante kilomètres, par la route, du bord de mer et du village.

Le minerai du Camp des Sapins est d'abord amené dans la vallée de la Thio par un téléphérique de 7,5 kilomètres de long. Ensuite, le minerai est transporté par camions routiers sur vingt kilomètres jusqu'au bord de mer. Celui de la mine du Plateau est directement transporté par camions routiers depuis la mine jusqu'au bord de mer sur une distance de treize kilomètres. Le minerai ainsi transporté est stocké au bord de mer avant d'être chargé sur des minéraliers de 20 à 25 000 tonnes qui assurent le transport.

La production annuelle est d'environ 600 000 tonnes de mineraï dont la plus grande part alimente l'usine de Doniambo, le reste étant destiné à l'exportation vers le Japon²⁴.

Tableau 24 : La production et exportation minière à Thio (saprolites)

ANNEE	TONNAGE HUMIDE	
	Production minière	Exportation minière (Japon)
2009	466 634	27 214
2010	559 216	Donnée non disponible
2011	578 673	Donnée non disponible

Source : DIMENC, 2012.

La SLN est l'employeur principal de Thio, elle emploie quelque 180 salariés dans la commune (7,5 % des effectifs totaux de la société et quelques 15 % de la population active de Thio), à quoi s'ajoutent les personnes recrutées par les trois sous-traitants (la Somikat pour l'exploitation minière de Dothio, l'APST pour le gardiennage des sites et la Sudnordmines et la SODEER pour les travaux et l'environnement), c'est ainsi pratiquement un quart des actifs de la localité qui travaillent dans ce secteur.

Tableau 25 : Les effectifs des emplois de la SLN à Thio

ANNEE	CONTRACTEURS / INTERMITTENTS	MAIN D'ŒUVRE	ROULEUR
2009	395	1 896	487
2010	429	2 368	417
2011	718	2 335	406

Source : DIMENC, 2012.

Etant donnée la dépendance économique de la commune face au géant qu'est la SLN et dans le cadre d'une baisse globale de l'activité minière depuis une vingtaine d'années, la question de la reconversion économique de la commune est primordiale. Cette problématique a déjà été soulevée depuis plusieurs dizaines d'années mais n'a pas donné lieu au développement d'une alternative solide. Le tourisme est le secteur, qui potentiellement, pourrait être le plus porteur. D'où la volonté de la municipalité de mettre en valeur et développer ce secteur.

Figure 17 : Le wharf SLN

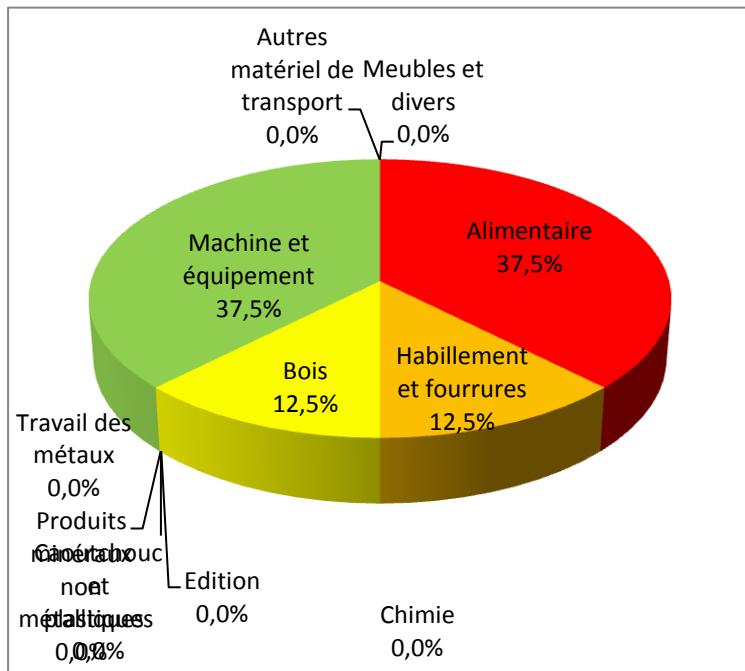


Source : Design, 2013.

²⁴ <http://www.sln.nc>; <http://www.eramet.fr>

V.3.4.2 L'INDUSTRIE MANUFACTURIERE : UN SECTEUR ECONOMIQUE IMPORTANT

Figure 18 : Les établissements à Thio dans les domaines de l'industrie manufacturière



Représentant huit entreprises dans la commune et employant plus de 300 personnes, le secteur de l'industrie de transformation de biens a une place significative dans l'économie communale. Les industries alimentaires et celles traitant de machines et d'équipements sont prépondérantes ; avec chacune un nombre important d'établissements, elles représentent au total 75% du nombre d'établissements du secteur.

Source : ISEE/RIDET, 2011.

V.3.4.3 LA CONSTRUCTION : UN SECTEUR ECONOMIQUE NOTABLE

La construction est l'un des secteurs qui a le plus évolué ces dernières années : de 18 entreprises en 1995, il est passé à 30 en 2011. En 2009, cela représentait une cinquantaine d'emplois. Les entreprises existantes dans ce secteur sont assez diversifiées. On trouve une part relativement importante d'entreprises de travaux de maçonnerie (7), mais également des entreprises de terrassement, en lien avec l'activité minière, de construction de maisons ou de bâtiments.

V.3.5 LE SECTEUR TERTIAIRE

Tableau 26 : Le nombre d'entreprise par section NAF dans le secteur tertiaire

SECTION	DIVISION	NAF	NOMBRE D'ENTREPRISES
Commerce ; réparations automobile et d'articles domestiques	Commerce et réparation automobile	Entretien et réparation de véhicules automobiles	5
		Commerce de détail de carburants	4
	Commerce de détail et réparation d'articles domestiques	Commerce d'alimentation générale	9
		Commerce de détail de viande et produits à base de viande	1
		Commerce de détail de produits pharmaceutiques	1
		Commerce de détail divers en magasin spécialisé	1
		TOTAL Commerce, réparations automobile et d'articles domestiques	21
	Hôtels et restaurants	Exploitation de terrain de camping	1
		Autre hébergement touristique	3
		Restauration de type traditionnel	2
		Restauration de type rapide	2
TOTAL Hôtels et restaurants			8
Transports et communications	Transports terrestres	Transports routiers réguliers de voyageurs	11
		Transports de voyageurs par taxis	2
		Transports routiers de marchandises de proximité	17
		Transports routiers de marchandises interurbains	3
	Services auxiliaires des transports	Manutention non portuaire	1
TOTAL Transports et communications			34
Activités financières	Intermédiation financière	Organismes de placement en valeurs mobilières	7
TOTAL Activités financières			7
Immobilier, locations et services aux entreprises	Activités immobilières	Supports juridiques de programmes	1
		Administration d'immeubles résidentiels	2
		Administration d'autres biens immobiliers	4
		Supports juridiques de gestion de patrimoine	20
Immobilier, locations et services aux entreprises	Services fournis principalement aux entreprises	Conseil pour les affaires et la gestion	1
		Administration d'entreprises	1
		Enquêtes et sécurité	2
		Activités de nettoyage	7
		Services annexes à la production	4
TOTAL Immobilier, locations et services aux entreprises			42
Administration publique	Administration publique	Administration publique générale	1
TOTAL Administration publique			1
Education	Education	Enseignement	2
TOTAL Education			2

Approuvé par l'assemblée de la province Sud le 19 décembre 2013

I- RAPPORT DE PRESENTATION- Page 80

Santé et action sociale	Santé et action sociale	Activités des auxiliaires médicaux	5
		Ambulances	2
		Aide à domicile	1
		Autres formes d'action sociale	5
TOTAL Santé et action sociale			13
Services collectifs, sociaux et personnels	Activités associatives	Organisations patronales et consulaires	1
		Syndicats de salariés	1
		Organisations religieuses	3
		Organisations associatives n.c.a.	90
	Activités récréatives, culturelles et sportives	Activités artistiques	3
		Gestion d'installations sportives	1
		Autres activités sportives	25
		Autres activités récréatives	2
TOTAL Services collectifs, sociaux et personnels			126

Source : ISEE/RIDET, 2011.

Le secteur tertiaire est la part la plus importante de l'économie de Thio : elle rassemble le plus d'entreprises et induit le plus d'emplois. C'est un secteur très diversifié. On peut tout de même relever des sous-secteurs plus représentés : il s'agit du transport et de la communication, de l'immobilier et du service aux entreprises. La part importante des services collectifs, sociaux et personnels (126 entreprises) doit être relativisée car elle est essentiellement constituée d'organisation associatives, qui ne participe que peu au système économique de la commune. Il faut remarquer qu'une grande partie du secteur tertiaire est, une fois de plus, indirectement lié au secteur minier (transport, manutention, organismes de placement en valeurs mobilières, supports juridiques de gestion de patrimoine, etc.).

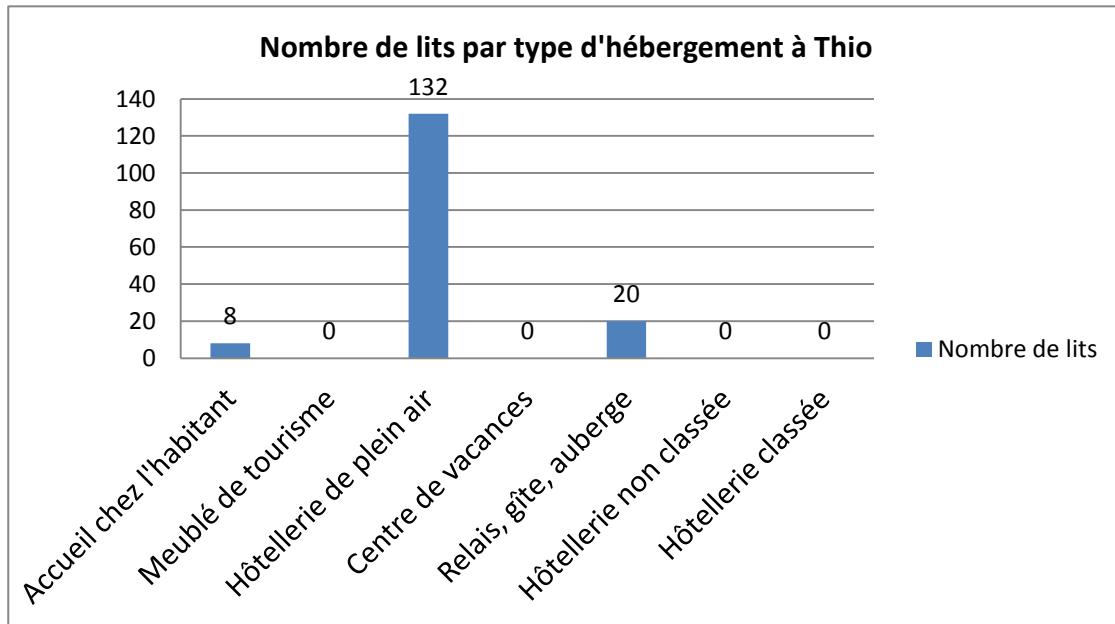
V.3.5.1 LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE THIO

V.3.5.1.1 LES SITES TOURISTIQUES EXISTANTS

Comme l'explique l'étude : « Bilan, Evaluation et Perspective d'une Opération de Développement Local²⁵ », si le potentiel touristique a été depuis longtemps identifié, il est encore que peu exploité. L'offre touristique est essentiellement constituée de campings et gîtes. Les infrastructures sont généralement sous fréquentées et fonctionnent essentiellement par le bouche-à-oreille à défaut d'une réelle promotion. La demande touristique est essentiellement constituée par des touristes locaux ou métropolitains, les durées de séjours sont généralement d'une journée ou d'un weekend.

Le graphique suivant confirme la tendance en termes d'offres touristiques tournées vers le camping et les gîtes.

²⁵ Bilan, Evaluation et Perspective d'une Opération de Développement Local : L'OGAF de Thio, Institut Agronomique néo calédonien, Centre de Recherche Nord, Mémoire de fin d'étude de Prioux Sixtine pour l'obtention du titre d'ingénieur des Techniques agricoles, 2003.

Figure 19 : La répartition du nombre de lits par type d'hébergement dans la commune de Thio

Source : DEFE, Service de développement économique, bureau Tourisme, 2013.

■ LE TOURISME COTIER

La commune de Thio bénéficie de sites côtiers de grande qualité, pour la plupart du côté du district de Borendy. En effet, au fur et à mesure qu'on longe la côte, plusieurs baies se succèdent, offrant des plages de sable au-dessous de paysages montagneux exceptionnels. La présence d'îlots proches de la côte et de presqu'îles donne au paysage son aspect diversifié. Ces sites offrent des espaces de baignade et de plongée idéaux pour les touristes. La présence de l'épave de la Joliette constitue également un spot apprécié des plongeurs. Il faut préciser qu'après Port Bouquet, la route n'est plus revêtue et les sites qui suivent deviennent plus difficilement accessibles en voitures légères.

Le long de la route principale longeant la côte, il existe plusieurs sites d'hébergement :

- Le camping de Moara
- Le camping chez Simon Kainda à Port Bouquet
- L'accueil en tribu chez Maeva et Julien à Port Bouquet
- Le gite Fo Pa Rêver, à Port Bouquet
- L'accueil en tribu chez Philibert Nékarié, à Grand Borindi
- Le camping chez Bob, à Saint Jean Baptiste
- Le camping chez Georgette, à Petit Borindi.

Le camping de chez Georgette à Petit Borindi constitue le dernier stop avant la « côte oubliée » : côte reliant Thio à Yaté, ne comportant aucune infrastructure ni aucune tribu. Cette traversée fait l'objet de randonnée pédestre ou en kayak pour les touristes les plus aventureux. Il est possible, et même conseillé, d'effectuer cette traversée accompagné d'un guide.

Du côté de Thio Village, il faut noter la plage d'Oroué, qui constitue également un site au cadre remarquable, où il existe un camping.

■ LE TOURISME VERT

Le tourisme vert est un peu moins développé à Thio que le tourisme côtier. Pourtant il faut noter plusieurs sites remarquables :

- Le gite « Les 3 Boucles » à Nakalé offre la possibilité de faire des randonnées pédestres et équestres dans la Chaine. C'est également un gite de restauration et d'hébergement.
- A Kouaré, il est possible d'admirer la cascade
- A Ouindo, on note la présence de sources d'eau chaude et la possibilité d'accueil en tribu chez Ella.
- Plusieurs ballades pédestres existent sur la commune (à Port Bouquet, à Bota Méré, dans les réserves de la forêt de Saille, du pic Ningua et du Mont Humboldt). Cependant, les sentiers n'étant pas balisés, ces ballades nécessitent la présence d'un guide sauf pour le Bota Méré.

Figure 20 : Le massif du Bota Méré



Source : Design, 2013

■ LE TOURISME CULTUREL

Le patrimoine minier

L'histoire de Thio est si étroitement liée à celle des débuts de l'activité minière, que la commune recèle des traces et des vestiges permettant de découvrir toutes les facettes de l'activité minière : son histoire, l'évolution de ses procédés d'extraction, de transport des minéraux, son impact culturel et social sur la population de Thio, etc.

Dans ce cadre, un grand nombre de sites peuvent être visités : village des Pétroglyphes, mines, musée de la mine : ancien siège de la SLN (en cours de rénovation en 2013). Celui-ci accueille une collection consacrée à la prospection et à l'exploitation du nickel : échantillons de minéraux, photos des années 1900-1950 (mineurs, installations de la mine, vieux minéraliers...), cartes, outils anciens et modernes, vaisselle de l'ancienne marine de la SLN.

Le patrimoine historique

En ce qui concerne le patrimoine historique, il est essentiellement concentré à Thio Village : il s'agit de constructions historiques remarquables dont les principaux sont l'église et la Mairie (cf. voir ci-dessous la carte des principaux sites historiques de Thio et de sa région,). Ce patrimoine pourrait être d'autant plus valorisé par la mise en place de parcours historiques ou par la mise en valeur des bâtiments. Il est prévu par la municipalité la mise en place de panneaux de présentation devant les quelques constructions les plus remarquables.

D'autres éléments historiques peuvent être relevés comme le cimetière des Japonais qui va faire l'objet d'une réhabilitation, la ferme Boulet, l'ancien four à pain à Grand Borindi, etc.

Il faut également noter la présence de plusieurs pétroglyphes à Thio (cf. voir la carte n° 18 : Les Pétroglyphes recensés à Thio et à Borindi).

Carte 29 : Les principaux sites historiques de Thio et de sa région



1. Source : mairie de Thio, 2012.
2. La Pauline (ancienne mine de nickel)
3. Les pétroglyphes d'Ouroué
4. La fonderie d'Ouroué
5. La plaine de Balansa
6. La Ferme Boulet
7. La Clémence (ancienne mine de nickel)
8. Le plateau de Thio
9. Le plan incliné du belvédère (wagons)
10. Le cimetière du village
11. Le sentier des mineurs
12. La galerie cabaleur (ancienne exploitation de Cobalt)
13. Le téléphérique des Bornets
14. Les tarodières de st Pierre
15. Les mines du Ningha
16. La Maison Page
17. La maison des médecins
18. La maison de la direction SLN
19. L'hôtel Sigura
20. Les vestiges de Seccam (train)
21. Le téléphérique T.A.M
22. Le Bota Méré
23. L'ancienne douane
24. L'ancienne zone industrielle SLN
25. Le chargement en mer
26. Le pont du père
27. L'église de la mission
28. Les pétroglyphes
29. Elise (ancienne mine de nickel)
30. Les Bornets (ancienne mine de nickel)
31. Le camp des allemands

CE QU'IL FAUT RETENIR...**LES ACTIVITES ECONOMIQUES**

- Un secteur minier encore **dominant** mais qui montre **des signes de ralentissement**.
- Des entreprises de petites tailles.
- Un secteur agricole **fragile** qui reste souvent au stade de l'**autoconsommation**.
- Développement de la **pêche** et de l'**activité touristique** comme **enjeu actuel**.
- Un secteur touristique aux multiples potentialités qui reste à exploiter.

V.4 L'HABITAT

V.4.1 UNE CONSTRUCTION DE LOGEMENT EN DIMINUTION

En 2009, Thio possédait 731 logements dont la grande majorité est constituée de maisons individuelles. Le tableau n°28 indique que la construction de logements a considérablement diminué depuis 2004. 64% des résidences principales ont été achevées avant 1990. Cela est à mettre directement en lien avec la diminution avérée de la population communale.

Tableau 27: Les constructions selon leur type en 2009

	Maison individuelle	Appartement	Case mélanésienne	Cabane, construction provisoire	Bateau	Autre	Total
Nombre	666	23	17	25	0	0	731
Part	91,1%	3,2%	2,3%	3,4%	0%	0%	100%

Source: ISEE RGP 2009.

Tableau 28 : Les résidences principales selon leur année d'achèvement en 2009

Année	Avant 1990	1990 à 1999	2000 à 2004	2005 à 2009	Total
Nombre	468	137	98	28	731

Source: ISEE RGP 2009.

V.4.2 NATURE DE L'OCCUPATION DES LOGEMENTS : DE PLUS EN PLUS DE RESIDENCES SECONDAIRES ET DES INSTALLATIONS PARFOIS PRECAIRES

Sur la commune, les logements sont, en grande majorité, des résidences principales (78,4 %). Cependant, les résidences secondaires représentent une part importante avec un taux de 14,6 %. Cela peut être le signe de la potentialité touristique de la commune.

Tableau 29 : Les catégories des logements en 2009

	Résidence principale	Logement occasionnel	Résidence secondaire	Logement vacant	Total
Nombre	731	32	136	34	933
Part	78,4%	3,4%	14,6%	3,6%	100%

Source: ISEE RGP 2009.

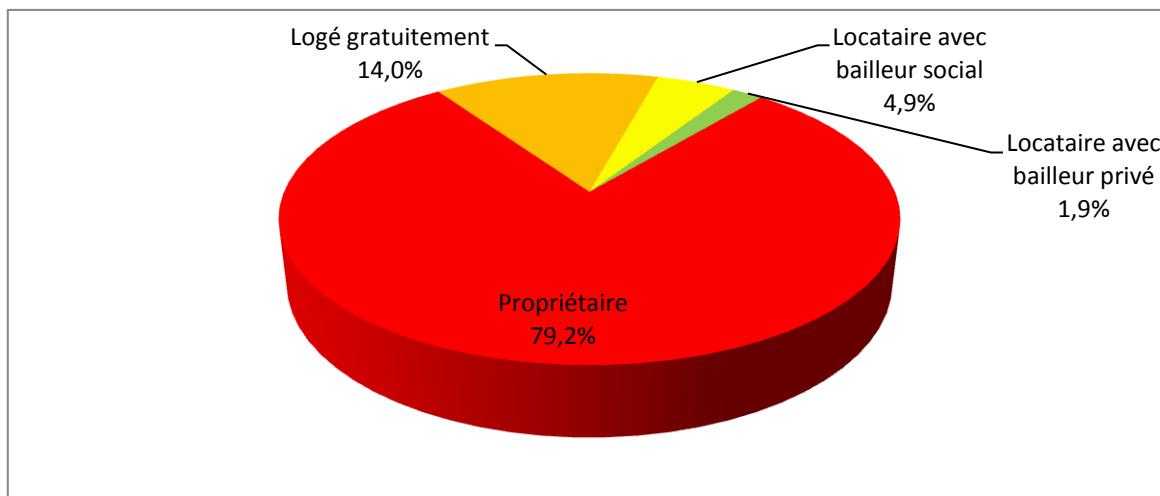
Les ménages propriétaires sont prépondérants sur la commune. Ils représentent 79,2 % de l'ensemble des résidences principales. Un taux non négligeable de 14 % représente les ménages qui occupent à titre gratuit leur résidence principale.

Tableau 30 : Les résidences principales à Thio selon le statut d'occupation du ménage en 2009

	Propriétaire	Logé gratuitement	Locataire	Dont locataire avec bailleur social	Dont locataire avec bailleur privé	Total
Nombre	579	102	50	36	14	781
Part	74,1%	13,1%	6,4%	4,6%	1,8%	100%

Source: ISEE RGP 2009.

Figure 21 : La répartition des résidences principales selon le statut d'occupation du ménage en 2009



Source : ISEE RGP, 2009.

En grande majorité, les logements de résidences principales sont reliés au réseau général d'eau et d'électricité, respectivement 67% et 83 %. Cependant, un nombre non négligeable de logements dépendent d'autres moyens d'éclairage et ont des installations d'adduction d'eau potable précaires.

Tableau 31 : Les équipements des résidences principales en 2009

		Nombre de résidences sur 731	Part
Alimentation en eau	Eau courante à l'intérieur du logement	490	67%
	Point d'eau individuel (puits, citerne)	134	18,3%
	Point d'eau collectif	107	14,7%
Douche ou baignoire à l'intérieur	Oui	401	54,9%
	Non	330	45,1%
WC à l'intérieur	Oui	388	53,1%
	Non	343	46,9%
Chauffe-eau solaire	Oui	18	2,5%
	Non	713	97,5%
Climatisation	Oui	70	9,6%
	Non	661	90,4%
Mode d'éclairage	Réseau général	607	83,0%
	Groupe électrogène	15	2,0%
	Panneaux solaires	56	7,6%
	Autres	53	7,3%

Source : ISEE RGP, 2009.

V.4.3 LES ORGANISMES LIES AU LOGEMENT SOCIAL

Sur la commune de Thio, selon les données de la Direction du Logement de la province Sud, les organismes des logements sociaux qui ont proposé des projets sont la SECAL et l'association Mara Mwa.

Depuis 1990 à janvier 2012, ce sont au total 275 logements qui ont été construits et attribués à la population de Thio, du F1 au F5, par le biais de différentes sociétés d'aide au logement : Agence de l'Habitat Social, (ADHS), l'association Mara Mwa, la Société d'Equipement de la Nouvelle Calédonie, (SECAL). Parmi ces aides, on peut différencier aide individuelle à l'habitat, aide à l'auto construction, accession aidée, aide à la reconstruction suite au cyclone Erica. Une large partie d'entre eux était réservée aux tribus (252). 41 des constructions ont été prévues suite au cyclone Erica qui a frappé le pays en 2003.

CE QU'IL FAUT RETENIR...

- Une **construction de logements qui a beaucoup ralenti** ces dernières années
- Une **part de résidences secondaires non négligeable**
- Des **installations parfois rudimentaires**
- Des **logements sociaux essentiellement à destination des tribus**

V.5 LES EQUIPEMENTS

Thio ayant fait figure de véritable « petite capitale » au début du siècle dernier, elle dispose d'un certain nombre d'équipements sur son territoire. Il faut distinguer toutefois, les équipements publics, des équipements mis en place par la SLN, qui sont réservés aux salariés du groupe. Ces derniers sont nombreux et représentent des infrastructures importantes (une salle polyvalente notamment, pouvant servir de salle de spectacle). Cependant, il n'y a pour l'instant pas de volonté de mutualisation de ces équipements.

V.5.1 L'ADMINISTRATION ET LES SERVICES PUBLICS

Les structures publiques sont relativement nombreuses sur le territoire communal. On compte :

- La Mairie et les ateliers municipaux
- La gendarmerie
- L'Office des Postes et Télécommunications
- Le centre d'incendie et de secours
- Le cimetière
- Le point d'information touristique
- Les services de la province Sud :
 - Direction de l'économie, de la formation et de l'emploi,
 - Direction du foncier et de l'aménagement,
 - Direction du développement rural,
 - Direction de l'action sanitaire et sociale
 - La mission d'insertion des jeunes

Figure 22 : Le Centre d'Incendie et de Secours de Thio



Source : Design, 2013

V.5.2 DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES EN BAISSE D'EFFECTIF

V.5.2.2 CARACTERISTIQUES DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES

Thio compte parmi ces différentes installations, deux écoles du premier degré et deux collèges (pour chacun, un établissement du public et un du privé).

Les établissements de l'enseignement public sont situés dans le village. Parmi eux, on retrouve le collège d'état La Colline, l'école maternelle de Thio et l'école publique de Thio. Les établissements scolaires du privé sont quant eux situés à Thio Mission et sont composés de l'école maternelle, primaire et cantine Saint François et le collège François Rougé.

■ ETAT DES LIEUX DES EFFECTIFS EN 2011

Tableau 32 : Les établissements scolaires du premier degré de Thio- Effectifs 2011

MATERNELLE	Petits		Moyens		Grands		Nombre total de Classes	Effectif Total				
	Eff.	Clas.	Eff.	Clas.	Eff.	Clas.						
Groupe Scolaire de Thio : • Grand Borendy • Kouare • Les Alizés (Publics)	32	1,7	28	1,5	30	1,8	5	90				
St. François (Privé)	9	1	17	1	24	1	3	50				
PRIMAIRE	CP		CE1		CE2		CM1		CM2		total Classes	Effectif total
	Eff.	Clas.	Eff.	Clas	Eff.	Clas.	Eff.	Clas.	Eff.	Clas.		
G .S. de Thio (Public)	31	2	36	2	35	2	31	2	34	2	10	167
St. François (Privé)	18	1	24	1	32	2	31	1,4	31	1,6	7	136

Eff. : Nombre d'effectif par section - Div. : Nombre de classe par section

Source : Direction de l'Enseignement province Sud, 2011.

Au total sur la commune, ce sont 443 élèves qui étaient scolarisés en 2011 dans l'enseignement du premier degré. Parmi ces derniers, 257 élèves (soit 58%) sont inscrits dans les établissements du public. On note de manière générale que l'enseignement privé représente une part relativement importante dans la commune.

Tableau 33 : Les établissements scolaires du second degré de Thio- Effectifs 2011

Collèges	6ème		5ème		4ème		3ème		Nombre total de Div.	Effectif total
	Eff.	Div.	EEff.	Div.	Eff.	Div.	Eff.	Div.		
La Colline Ens. Général (Public)	40	2	35	2	33	2	32	2	8	140
Francis Rougé (Privé)	25	1	17	1	30	2	29	2	6	101

Eff. : Nombre d'effectif par section - Div. : Nombre de classe par section

Source : Direction de l'Enseignement de la province Sud, 2011.

Dans l'enseignement secondaire, la commune de Thio compte 241 élèves en 2011 parmi l'ensemble de ses établissements, dont 58% d'entre eux sont inscrits dans le public.

▪ EVOLUTION DES EFFECTIFS ENTRE 2000 ET 2011

Tableau 34: Les établissements scolaires du premier et second degré de Thio entre 2000 et 2012

		2000	2005	2008	2009	2010	2011	2012
1^{ER} DEGRÉ	Groupe scolaire de Thio (public)	272	292	289	286	257	234	238
	Ecole maternelle et Primaire St François (privé)	319	228	213	204	186	174	174
2ND DEGRÉ	Collège La Colline (public)	84	131	137	130	133	137	117
	Collège François Rougé (privé)	137	115	91	89	88	90	91

Source : Direction de l'Enseignement de la province Sud, 2011.

Dans le 1^{er} degré, on note une baisse significative du nombre d'élèves, et tout particulièrement dans le privé. Depuis 2009, la baisse se fait d'autant plus ressentir : entre 2009 et 2011, on compte une diminution de 52 élèves dans le public et de 30 élèves dans le privé.

En ce qui concerne le second degré, la diminution du nombre d'élèves entre 2000 et 2012 est très marquée dans le privé qui passe de 137 à 91 élèves en dix ans (soit une perte de 46 élèves). Cependant, on remarque que le secteur public n'est pas touché par cette baisse d'effectif : le collège de la colline a même augmenté ses effectifs de 53 élèves entre 2000 et 2011. Cependant, une diminution importante s'est notée récemment en 2012.

Figure 23 : L'école maternelle publique « Les Fougères »



Source : Design, 2013.

Figure 24 : L'école Saint François de Sales



Source : Design, 2013.

V.5.3 QUELQUES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS

La commune bénéficie d'un certain nombre d'équipements sportifs, et notamment :

- Un stade omnisports
- Des courts de tennis
- Des terrains de football
- Des plateaux sportifs
- Une marina

Dans le cadre des activités de loisir, il faut noter que la dynamique associative qui est importante sur la commune de Thio et constitue un lien sociétal non négligeable. D'après les chiffres de la Mairie, on recense en 2012, 50 associations sur la commune, essentiellement culturelles et sportives.

Pour en citer quelques-unes parmi les plus importantes, on recense :

- En ce qui concerne les activités sportives, l'association Mara sha est en partenariat avec l'Office Municipale des Sports (OMS) de Thio et permet la constitution de clubs sportifs. Aujourd'hui, un seul club est représenté : Thio sport.
- L'association S3OK qui regroupe les tribus de Saint Michel, Saint Pierre et d'Ouindo a notamment pu bénéficier des Contrats d'Education Local en partenariat avec l'Etat, la province Sud et la commune. Dans ce cadre, des actions ont été menées autour de la prévention, de la protection de l'environnement (ramassage d'ordures). L'association développe également régulièrement des activités culturelles et sportives.
- L'association Mwa Nexara est l'association des femmes du district de Borendy. Ses actions sont tournées vers l'aide aux personnes âgées et aux familles en difficulté. L'association organise régulièrement un marché de produits artisanaux.
- L'association du comité des Fêtes de la Mer est chargée de l'organisation et de la gestion de la fête de la mer qui a lieu tous les ans au mois de décembre.
- L'Association des personnes âgées et handicapées de Thio organise des visites à domicile, aide pour les démarches administratives, organise des rencontres et des repas entre les personnes âgées de différentes communes. Il est question de construire un local à Thio Village pour que les personnes âgées n'habitant pas le village puissent se reposer ou passer la nuit lors des rencontres.
- L'association des jeunes du district de Borendy organise des activités autour de la musique, de la danse traditionnelle, etc.
- Il faut noter qu'il existe beaucoup de petites associations existantes dans chaque tribu qui mènent des actions locales comme l'entretien et l'agrandissement des maisons communes, par exemple.

Si le nombre d'associations est important, il faut noter que certaines sont pour le moment « en sommeil ». Un effort de dynamisation du secteur associatif serait donc pertinent étant donné le potentiel existant et pourrait permettre d'exploiter les équipements (sportifs, notamment) existants sur la commune. De plus, la mise aux normes a été faite par la collectivité, pour un certain nombre d'équipements sportifs, permettant aisément le développement des initiatives associatives.

Ces équipements sportifs sont de bonne qualité, pour la plupart, ils sont même pour certains homologués afin de pouvoir accueillir des équipes lors de tournois régionaux. Cependant, ils ne sont malheureusement, pas toujours entretenus. Ces équipements sont globalement sous fréquentés par la population, leur principale utilisation se fait par les groupes scolaires.

Figure 25 : Le plateau sportif communal

Source : Design, 2013

V.5.4 EQUIPEMENTS MEDICAUX

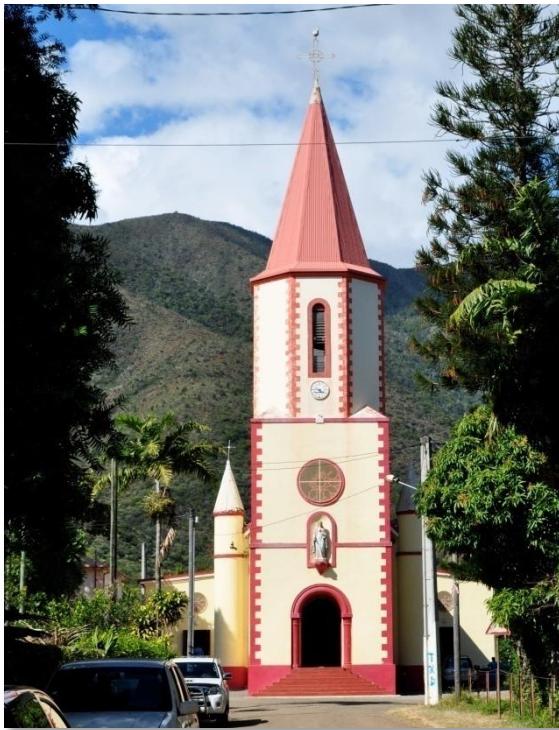
En ce qui concerne les équipements sanitaires, on compte à Thio :

- Le centre médico-social regroupant l'aide médicale et d'assistante sociale publique,
- Un cabinet de kinésithérapie,
- L'association prévention et traitement de l'insuffisance rénale (ATIR),
- La mutuelle du Nickel,
- La pharmacie,
- Cabinet d'infirmières libérales.

De manière générale, on note un manque en offre de services médicaux. Aujourd'hui un seul médecin libéral est installé à Thio. Pour le bien être de la communauté, la présence d'au moins un autre médecin généraliste serait nécessaire. Pour cela, la mise à disposition de locaux supplémentaires est indispensable. Il s'agit également dans ce cadre d'anticiper des réserves foncières nécessaires.

Figure 26 : Le Centre Médico-Social de Thio

Source : Design, 2013.

V.5.5 LES EQUIPEMENTS SOCIOCULTURELS ET COMMUNAUTAIRES**Figure 27 : L'Eglise de la Mission**

La commune est dotée d'un grand nombre d'équipements socioculturels :

- Le musée de la mine, qui a été rénové en 2013. Il constitue un potentiel touristique important puisqu'il est le seul en Nouvelle Calédonie à ce jour.
- La bibliothèque municipale,
- Le temple,
- La salle de veille,
- L'église de la Mission.

Source : Design, 2013

Figure 28 : La bibliothèque de Thio, ex-Maison Page

Source : Design, 2013

Figure 29 : Le musée de la Mine et le point Information touristique, ex-siège de la SLN

Source : Design, 2013.

V.5.6 DES ETABLISSEMENTS TOURISTIQUES ESSENTIELLEMENT TOURNES VERS LE TOURISME « NATURE »

L'offre en équipements touristiques à Thio est essentiellement tournée vers les gîtes et campings. Il n'existe pas de structure touristique haute gamme malgré les potentialités du territoire.

En termes de structures d'accueil, il existe à ce jour :

- **Deux fermes de séjour :**
 - La ferme « **Les 3 Boucles** » est **ouverte** toute l'année sur réservation, située à Nakalé sur une propriété d'élevage bovin de 662 hectares. L'établissement dispose d'un chalet avec 2 pièces de 4 personnes (lits superposés), et un chalet pour 4 personnes. Ceux-ci sont équipés de ventilateurs, de sanitaires à l'extérieur.
 - « **La ferme de Thio** », située au village propose appartements équipés, chalets, dortoirs ou bungalows et constitue également une table d'hôte.
- Il existe à Borendi, un **gîte** dénommée « **Fo pas Rêver** » avec 4 bungalows de 5 lits avec sanitaires, disposent d'eau chaude et un faré pour la cuisine.
- Parmi l'**accueil chez des habitants en tribus** :
 - **Chez Ella et Auguste Chagniroua** dans la Tribu de Ouindo, il existe un Camping (repas traditionnel, vie en tribu).
 - Dans la tribu de Grand Borendi, c'est M. **Phillibert Nékaré**, qui est l'hôte avec ses 3 chambres, WC / douche.
 - **Chez Julien et Maeva Kainda**, dans la tribu de Port-Bouquet, il y a 2 chambres et la possibilité de camping pour 10 tentes avec coin feu, WC et douches.

- Le **camping** est également possible sur 6 autres sites avec des capacités de 15 à 100 tentes selon les sites :
 - Ouroué,
 - Moara,
 - Ngoye,
 - St Jean Baptiste,
 - 2 sites à Port Bouquet.

Au niveau de la restauration, on compte :

- Un restaurant (« La Fiesta » dans le village),
- un snack (« Kalyx » dans le village),
- une table d'hôtes (« Les trois Boucles » à Nakalé),
- quatre points de vente de plats à emporter (« Chez Vaiana » et « Les Badamiers » à Thio Village, « Antoinette Chamoinri » à Thio Mission et « Chez Georgette » à Petit Borindi).

CE QU'IL FAUT RETENIR...

LES EQUIPEMENTS

- Un **grand nombre d'équipement publics**, dont des équipements scolaires, mais une **fréquentation en baisse pour le primaire** étant donné la diminution de la population.
- Une place de la **scolarisation privée non négligeable**, sauf pour le niveau secondaire où les établissements privés sont de moins en moins fréquentés.
- Des **équipements sportifs, et socioculturels nombreux** mais **souvent sous fréquentés**
- Une **dynamique associative** en gestation.
- Une **offre en équipements touristiques essentiellement** constituée de **gites et de campings**.

VI. LES RESEAUX

VI.1 L'ADDUCTION EN EAU POTABLE

L'alimentation en eau potable de la commune de Thio est assurée par des captages et des pompes (Kouaré, pétroglyphes) implantés à proximité des différentes zones agglomérées et des réserves. L'eau est stockée dans seize réservoirs.

Les points de captages sont les suivants :

- Le captage Koua distribue la tribu de Koua (32 personnes)
- Le captage Ouindo distribue la tribu de Ouindo (57 personnes)
- Le captage de Rouvray distribue la tribu de Petit Borendy (40 personnes)
- Le captage de Jean Baptiste distribue la tribu de St Jean Baptiste (30 personnes)
- Le captage de Saint Joseph distribue la tribu de Saint Joseph (53 personnes)
- Le captage de Saint Michel distribue la tribu de Saint Michel (71 personnes)
- Le captage de Saint Paul tribu distribue la tribu de Saint Paul 1 et 2 (118 personnes)
- Le captage de Kouaré distribue la tribu de Kouaré.

Les périmètres de protection des captages suivants sont en cours d'études:

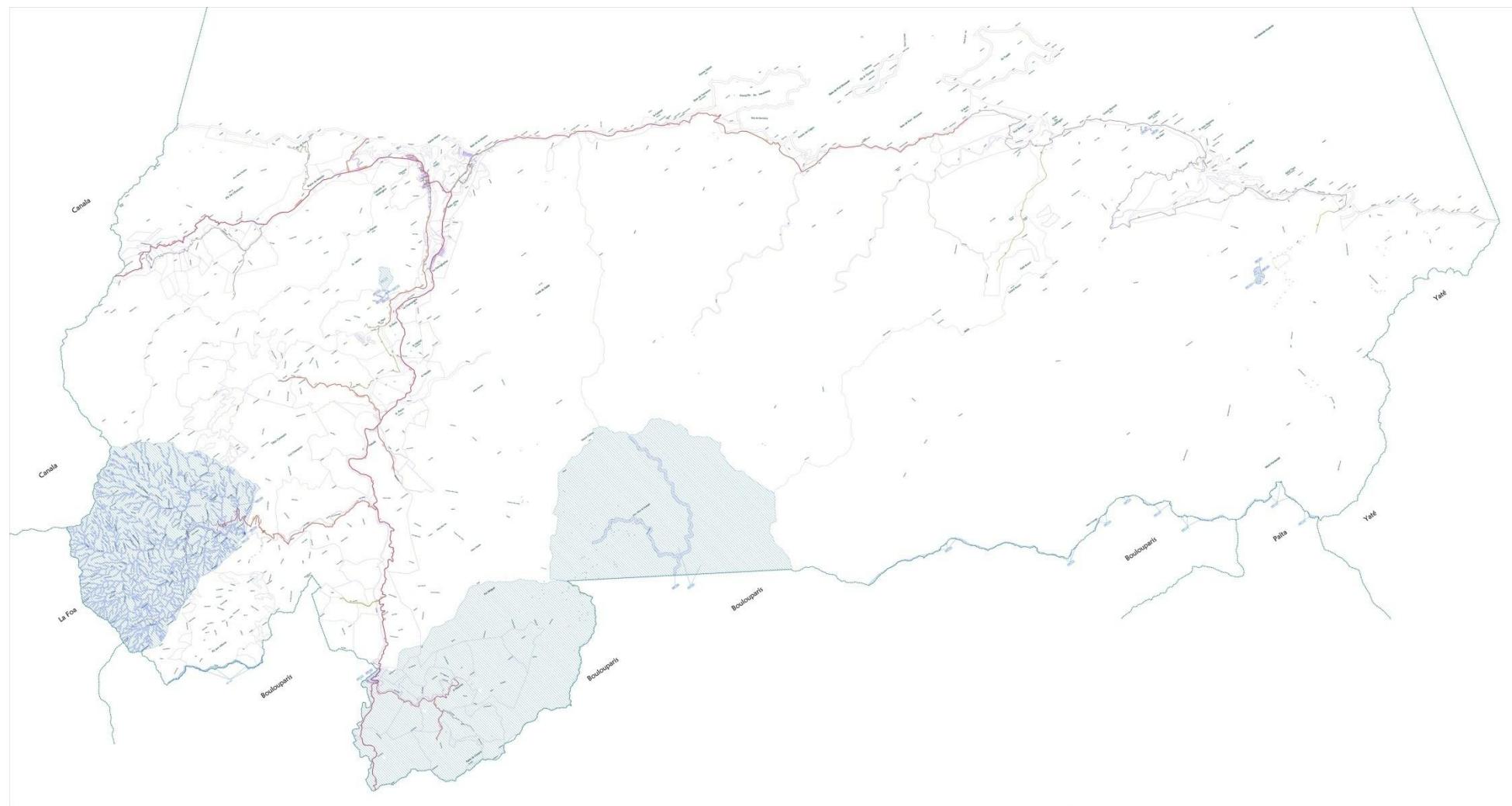
- Le captage de Népou distribue les habitants de Bota Méré, Népou et Mission
- Le captage de Saint Pierre distribue à 120 personnes du secteur
- Le captage de Nakalé distribue à 60 habitations du secteur
- Le captage de Port Bouquet distribue la tribu de Port Bouquet (100 personnes)
- Le captage de Pétroglyphes distribue le lotissement Pétroglyphes.
- Le captage de new Grand Borendy distribue pour tout le secteur.
A VOIR AVEC EPHREM LE NOMBRE POUR NEPOU

Un programme de renforcement de l'alimentation en eau potable de Thio (Sailles) est en cours, il va constituer une opération structurante de l'ossature du réseau. D'ici l'année 2015, le réseau en eau potable de la commune de Thio sera doté d'un captage et d'un réservoir supplémentaire (rivière Nembourou).

Remarques :

- Les procédures PPE ont été abandonnées pour les captages de : Petit Borendy 2, Grand Borendy 1, Grand Borendy 2, Mouhé, Ouroué, la Meh, la Meh Sommaire et 14 sapins.
- Les procédures PPE sont terminées pour les captages de : Kouaré, De Rouvray, St Paul tribu, St Joseph, St Jean Baptiste, Saint Michel, Ouindo et Koua.
- Le dossier PPE du forage de Pétroglyphes est en enquête administrative.
- Les études PPE des captages de New Grand Borendy et de Pétroglyphes privé ont été confiées au bureau d'études Thésée. Elles sont en cours.
- Le dossier PPE de la forêt de saille est traité directement par la mairie. Il est en cours auprès du bureau d'études HYTEC.

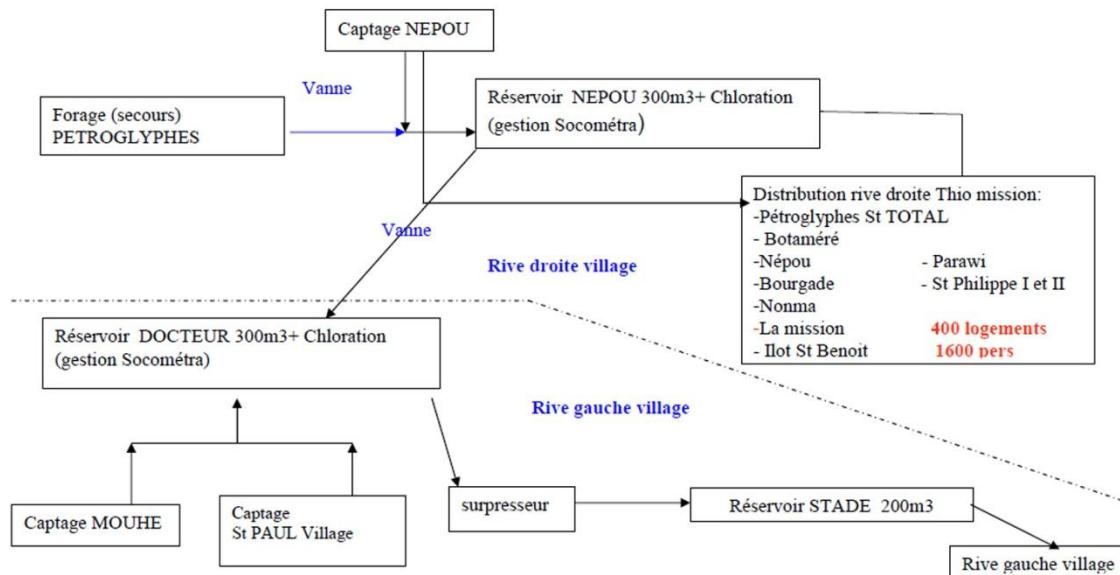
Carte 30 : Les Périmètres de Protection des Eaux (PPE) approuvés sur la commune de Thio



Source : Design, 2013.

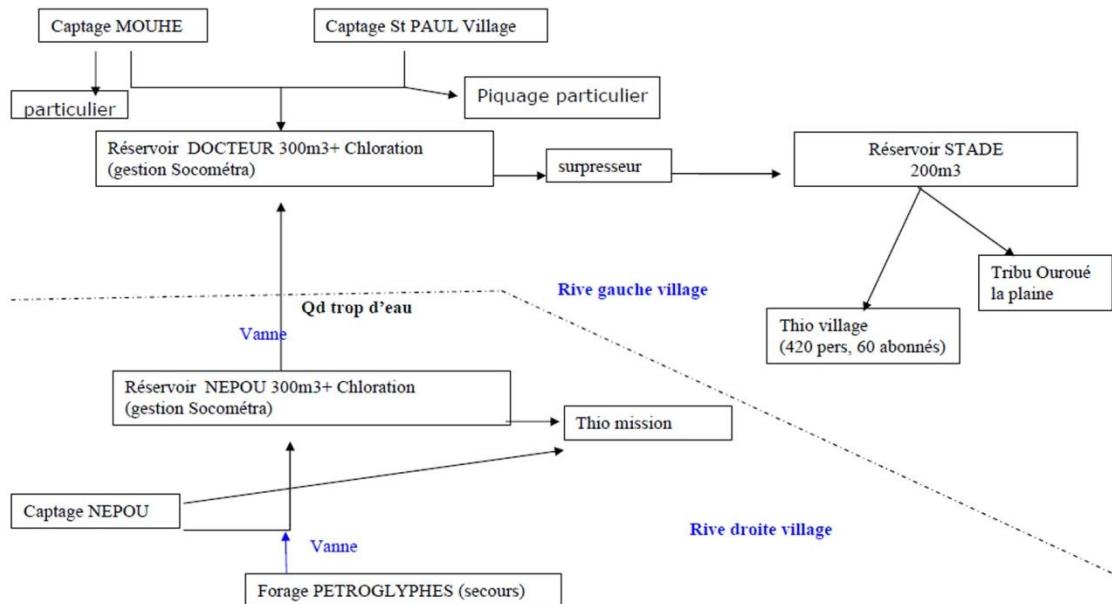
Deux Plans ont été mis en place parallèlement dans la commune : le PUE (Plan Urgence Eau) et PSSE (Plan de Sécurité Sanitaire des eaux). Ces documents permettent de répertorier les accès aux ouvrages ainsi que de détailler les procédures d'urgence en cas de différentes situations à risque, tel que panne de la chloration, fuites de chlore, casse sur le réservoir ou sur le réseau. C'est un outil permettant une meilleure gestion de son adduction en eau potable.

Figure 30 : Le diagramme de fonctionnement de l'AEP (village Rive droite)



Source : Plan de sécurité Sanitaire des Eaux – Commune de Thio.

Figure 31 : Le diagramme de fonctionnement de l'AEP (village Rive gauche)



Source : Plan de sécurité Sanitaire des Eaux – Commune de Thio.

Dans le but de préserver les ressources en eau des populations, les captages et forages de la commune de Thio sont entourés par des périmètres de protections décomposés en trois zones : le périmètre de protection immédiat acquis par la municipalité et clôturé (accès interdit), le périmètre de protection rapproché et le périmètre de protection éloigné.

Les périmètres de protection sont des zones dans lesquelles sont interdites et/ou réglementées toutes les activités susceptibles de porter atteinte à la qualité et à la quantité des eaux captées. Ils sont intégrés dans les documents graphiques et dans les servitudes du présent PUD, lorsqu'ils sont approuvés antérieurement à l'étude du PUD. Pour les autres, ils feront l'objet d'une intégration par le biais d'une mise à jour du présent document.

VI.2 L'ASSAINISSEMENT

L'assainissement a pour but la collecte et le traitement des eaux avant rejet dans le milieu naturel des différentes eaux :

- Les eaux usées.
- Les eaux industrielles.
- Les eaux pluviales.

Les filières de traitement sont adaptées à la nature des eaux à rejeter ainsi qu'au niveau de protection recherchée des milieux récepteurs.

A Thio Village, Thio Mission et aux Pétroglyphes, l'assainissement est du type unitaire. Un collecteur reçoit les eaux usées et pluviales des constructions et les évacue aux points les plus bas. Un schéma directeur d'assainissement des eaux usées pour le village a été réalisé.

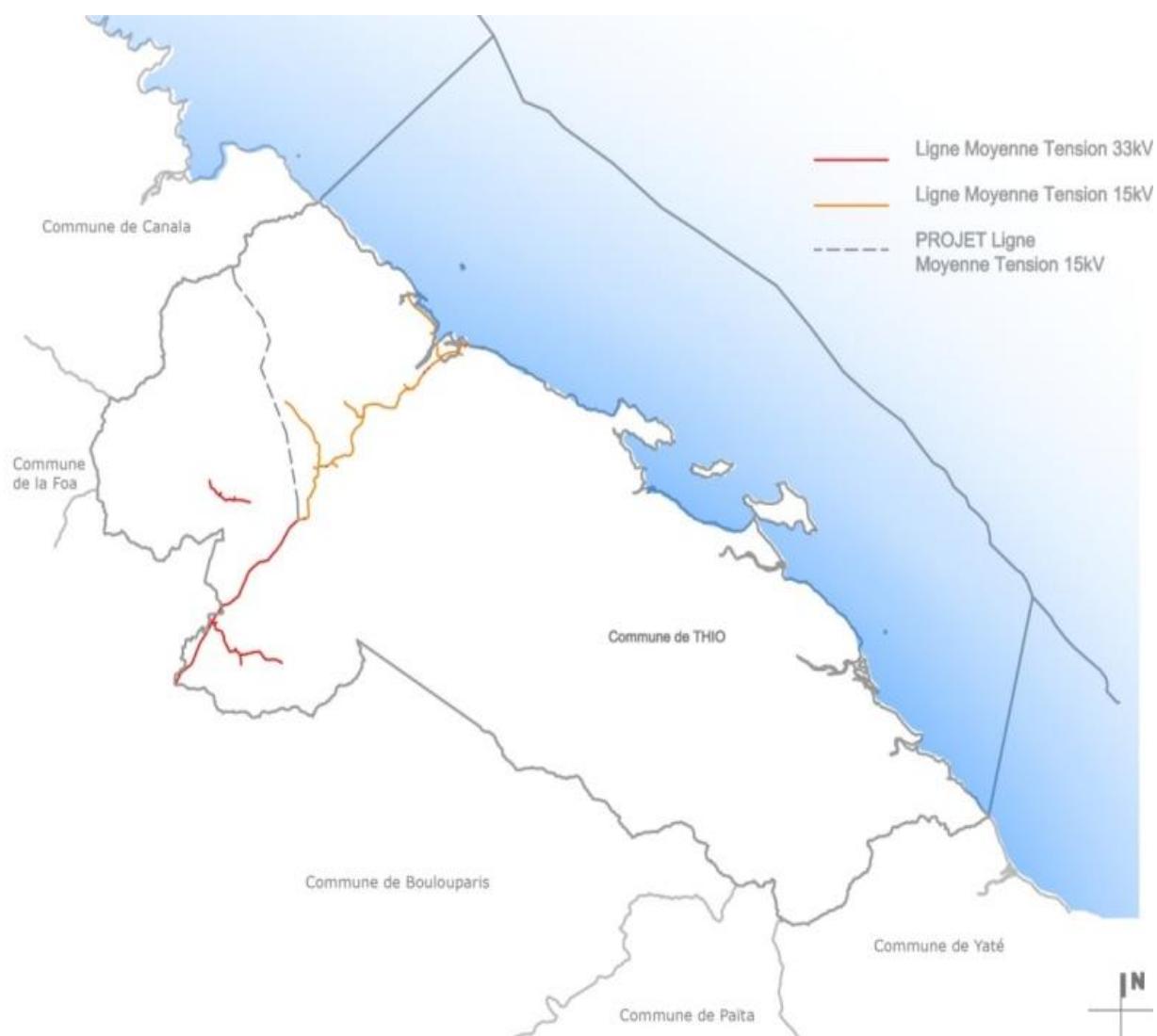
Dans les tribus, le procédé d'assainissement est composé d'un système autonome individuel, avec rejet dans des fossés naturels.

VI.3 LE TRANSPORT ET LA DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE²⁶

C'est la société ENERCAL qui s'est vu concéder le transport et la distribution de l'énergie électrique sur le territoire calédonien par la convention en date du 25 août 1972 et ce, pour une durée de 75 ans. Sur la commune de Thio, la distribution publique de l'énergie électrique est également concédée à la Société Enercal, par arrêté n° 203 du 27 janvier 1981.

Le transport de l'énergie électrique se fait en utilisant une ligne de 33 kV provenant de la commune de Boulouparis. Le village et les tribus sont alimentés par un réseau à basse tension.

Carte 31 : Le réseau électrique de transport de l'énergie

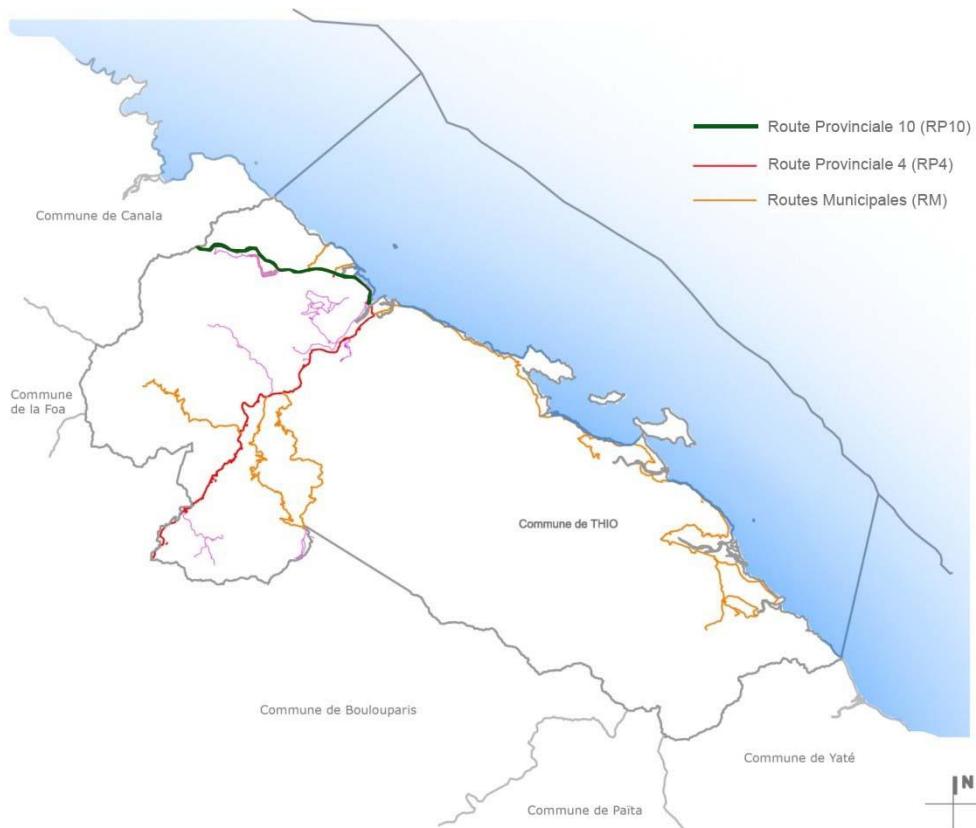


Source : ENERCAL, 2010.

²⁶ Voir carte ci dessous : Le réseau électrique de transport de l'énergie

VI.4 LE RESEAU VIAIRE

Carte 32 : Le réseau viaire de Thio



Le réseau viaire de Thio s'organise autour de deux axes principaux :

- La Route Provinciale n°4 est la voie d'accès principale de la commune et relie le village à la RT1. La RP10 permet de rejoindre la commune de Canala par le col de Petchékara.
- Un réseau de routes municipales secondaires dessert les tribus le long de la RP4 et la zone côtière.

VI.5 LES TRANSPORTS

La commune est desservie par le réseau de bus géré par la Nouvelle Calédonie (DITTT). Les rotations de ces bus sont régulières : tous les jours, un bus rejoint et part de Nouméa. Le trajet dure plus de trois heures pour chaque parcours.

Cependant, il n'existe pas de ligne de transport desservant les autres communes voisines depuis Thio. Le transport public est essentiellement dirigé sur la capitale, pour les autres destinations situées au Nord, il faut changer de véhicule à Boulouparis.

En ce qui concerne le transport intra communal, des entreprises privées sont spécialisées pour le ramassage scolaire et le transport du personnel travaillant dans le secteur minier. Tous les mercredis, un bus est mis à disposition pour les personnes âgées desservant Kouaré-Thio et Borendy-Thio.

Le transport public est donc relativement limité sur la commune.

VI.6 LE RESEAU DE TELECOMMUNICATIONS

La commune bénéficie de 5 tirs de faisceaux provenant de la station hertzienne du Mont Do, à Boulouparis. Ces derniers traversent essentiellement la commune sur sa moitié Nord-Ouest, lui conférant une bonne couverture en termes de communication. On compte cinq stations sur le territoire communal : Kouergoa, SLN Camp des sapins, SLN Tamon, SLN Thio Plateau, Thio Passif et Thio.

Par contre, la moitié Sud de la commune reste sous équipée en termes de réseaux de télécommunication.

VI.7 LES DECHETS

Il y a plusieurs catégories de déchets, chacune doit être traitée différemment.

La collecte des ordures ménagères et des déchets verts est assurée par les services municipaux et concerne toutes les localités sauf Khoua. La fréquence diffère par contre selon les lieux.

Pour Thio village, Thio Mission, Saint Paul, Saint Michel, Saint Pierre, Nakalé et Ouroué, elle est de deux fois par semaine. Elle est hebdomadaire pour Port Bouquet, Borendy, Saint Joseph et Saint Jean Baptiste. Pour Kouaré et Ouindo, le ramassage se fait une fois toutes les deux semaines.

La commune dispose d'un centre de tri et de transfert à Meh. Les déchets sont en grande partie transportés par le SIVM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) de La Foa et traités à l'ISD (Installation de Stockage des Déchets) de Païta. Une partie d'entre eux est recyclée, il s'agit des piles, batteries, VHU, pneus, huiles minérales et végétales, l'aluminium, les métaux ferreux et non ferreux ainsi que les déchets verts.

Les véhicules hors d'usage dans la commune ont été enlevés à l'initiative de la province Sud pour un traitement sur Nouméa et exportés pour destruction. Les futures évacuations de ces véhicules seront effectuées par les professionnels dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs instituée par le code de l'environnement.

CE QU'IL FAUT RETENIR...

- **L'adduction en eau potable** : un **système performant**, bénéficiant de Plans d'urgence et de sécurité sanitaire.
- **L'assainissement** : un **système unitaire** pour les **zones les plus urbanisées et autonome individuel dans les tribus**.
- Un **réseau électrique desservant les principales zones urbanisées**.
- Un **réseau viaire satisfaisant** le long de l'Axe Nord-Ouest (**RP4**) mais de **moins bonne qualité en dehors** de cet axe.
- Un **réseau de transport public limité**, uniquement tourné vers la capitale.
- En termes de **réseaux de télécommunication**, on note un clivage entre les **zones Nord-Ouest bénéficiant d'une couverture satisfaisante et la partie Sud de la commune sous équipée**.
- On remarque une **bonne gestion des déchets**.

TABLEAU RECAPITULATIF ET DEFINITION DES ENJEUX**Tableau 35 : Le tableau récapitulatif des enjeux de la commune de Thio**

POSITIF	NÉGATIF
ATOUTS	FAIBLESSES
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Relative proximité géographique avec Nouméa. ▪ Des milieux naturels riches et variés (forêt humide, maquis, littoral). ▪ Du foncier communal bien situé dans le village. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accessibilité limitée de la commune étant donné sa position sur la côte Est en retrait de la RT1. ▪ Peu de foncier constructible en raison de l'importante zone inondable et des fortes pentes. ▪ Une économie liée à la mono activité. ▪ Une démographie en déclin depuis plusieurs années.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le développement du tourisme balnéaire, culturel et vert. ▪ Les secteurs de l'agriculture et de la pêche à consolider, (dans le cadre de la production, de la commercialisation et du contact producteur - consommateur). ▪ Des éléments historiques et patrimoniaux de l'activité minière à mettre en valeur. ▪ Le développement du télétravail étant donné la proximité avec l'Agglomération Nouméenne. ▪ Le développement d'activités et de services portuaires à Thio 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une implantation d'habitations dans des zones potentiellement à risques (zones inondables, glissements de terrain, amiante). ▪ Développement de l'activité minière pouvant provoquer des nuisances sur l'environnement.

LES ENJEUX DU TERRITOIRE :

- Anticiper la reconversion économique de Thio à la fois dans les aspects économiques, sociaux, environnementaux et de gouvernance.
- Ouvrir d'autres opportunités à la mono activité minière de la commune (agriculture – pêche, sylviculture, tourisme).
- Développer le secteur touristique – écotourisme – tourisme culturel.
- Attirer / retenir la population de la commune – créer de l'attractivité
- Faire du lien entre Thio mission et Thio village.
- Mettre en valeur les équipements existants et permettre dans le même temps d'accompagner la dynamique associative (culturelle et sportive).
- Accueillir des services publics nécessaires, notamment de santé.
- Se doter d'outils de gestion des risques environnementaux, notamment liés à l'activité minière. Dans ce cadre, poursuivre les travaux sur la rivière pour diminuer le risque d'inondation.

VII. LE PROJET DE TERRITOIRE OU SCHEMA STRATEGIQUE COMMUNAL

VII.1 QU'EST-CE QU'UN PROJET DE TERRITOIRE ?

Le projet de territoire a pour objectif de définir les orientations d'aménagement et d'urbanisme qui concernent l'organisation générale du territoire communal. Elaboré à partir du diagnostic de la commune, il exprime les éléments du projet communal sur lesquels la commune souhaite s'engager.

Le projet de territoire permet donc d'engager une réflexion générale en définissant des grandes orientations de développement, mais également de préciser certains projets plus ponctuels prévus par la municipalité, et de justifier leur cohérence par rapport au développement global de la commune.

De manière générale, les objectifs fonctionnels tiennent compte :

- des éléments disponibles à ce jour sur les perspectives de développement envisageables,
- de l'état général des équipements et des infrastructures desservant le territoire,
- de la structuration ainsi que de l'organisation urbaine et rurale propre à la commune,
- des contraintes physiques et environnementales identifiées et de la situation foncière.

Cette étape primordiale dans l'élaboration du PUD est, par conséquent, le fruit d'un travail de concertation et reflète la stratégie de développement souhaitée par l'exécutif communal, l'ensemble des acteurs socioéconomiques et les administrés.

VII.2 LES ENJEUX DE THIO : DYNAMISER LA COMMUNE ET AMORCER UNE DIVERSIFICATION ECONOMIQUE

Comme il a été évoqué à l'issu du diagnostic, la commune de Thio se caractérise essentiellement par le poids primordial de l'activité minière, qui a conditionné son développement économique, urbain, social et qui a radicalement façonné de nouveaux paysages.

La stratégie de la SLN visant à réduire ses activités à la simple extraction minière, associée à la volonté municipale d'impulser une nouvelle dynamique à Thio, conduit l'exécutif communal à envisager de nouvelles pistes de développement. Aujourd'hui, la volonté affichée est d'amorcer un rééquilibrage du territoire, dans un premier temps économiquement parlant.

En effet, on constate à ce jour que la commune pâtit d'un certain nombre de difficultés de développement :

- aucun secteur économique ne fait réellement le poids face à l'activité minière qui est en baisse progressive,
- la population diminue depuis plusieurs années (-17% entre 1969 et 2009),
- la présence de risques naturels est une préoccupation quotidienne,
- la municipalité peine à dynamiser son centre urbain,
- en termes de gouvernance, il faut relever une complexité de la gestion municipale étant donné l'engagement historique de la SLN dans la construction de la commune (cessions foncières, partage de réseaux, etc.).

Cependant, d'autres éléments témoignent d'un potentiel de développement non négligeable, parmi lesquels :

- le développement de l'activité touristique,
- le potentiel en termes d'agriculture, de sylviculture, de pêche lagunaire ou halieutique, et d'élevage,
- des dynamiques de populations locales existantes (associations, coopérations entre habitants, etc.).

Dans ce cadre, le projet de territoire se doit de proposer des orientations de développement permettant à la commune de se redynamiser et de se diversifier en termes d'activités.

Quatre grandes orientations ont été définies afin d'avoir une action sur le territoire à court et à moyen termes :

- créer les conditions d'un nouveau développement économique pour anticiper les besoins futurs,
- faire de Thio un espace résidentiel attractif et cohérent en prenant en compte les terres coutumières,
- assurer la qualité environnementale du territoire et gérer les risques naturels,
- préparer Thio à une restructuration à long terme.

Ces orientations doivent permettre de créer les conditions favorables pour une transformation plus profonde de la commune à long terme, notamment dans le cadre de grands projets à l'échelle de la Nouvelle Calédonie.

VII.3 LES ORIENTATIONS DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE DE THIO

VII.3.1 ORIENTATION 1 : CREER LES CONDITIONS D'UNE DIVERSIFICATION ECONOMIQUE

Il est primordial de diversifier les activités pour fixer et faire perdurer l'emploi sur la commune. La diversification permet d'offrir un panel d'activités plus large, qui concerne donc plus de personnes.

La définition de ces nouveaux secteurs d'activités doit être en adéquation avec les demandes de la population environnante. Dans ce cadre, il est important d'offrir à la population des formations professionnelles variées et adaptées aux besoins ainsi qu'une sensibilisation des jeunes aux différentes possibilités de carrières professionnelles.

Les secteurs touristiques et agricoles gagneraient à être développés et les entreprises existantes consolidées, de manière à fournir des activités plus diversifiées à la population résidente. Dans un premier temps, ces ambitions pourront être initiées sous forme de microprojets, plus adaptés à l'échelle de la structuration économique de la commune, qui pourront ensuite être mis en réseaux et solidifier.

VII.3.2.1 DYNAMISER UN SECTEUR TOURISTIQUE A FORT POTENTIEL

Le secteur touristique présente un potentiel de développement particulièrement important à Thio. Si ce développement est déjà engagé dans plusieurs domaines, il mérite d'être encore consolidé.

Les avantages touristiques de la commune permettent d'envisager un développement qui s'appuie sur deux types de tourisme complémentaires:

- le tourisme vert : la richesse environnementale de Thio est un vrai potentiel qu'il faut mettre en valeur. L'étendue de la zone naturelle protégée (38 %), la qualité et la longueur du littoral (environ 100 kilomètres), de ses plages et de ses fonds sous-marins, la présence de rivières, la possibilité d'accéder à la fois à des sites maritimes et de montagnes, sont autant d'atouts pour appuyer le développement touristique.
- le tourisme culturel : l'histoire minière de Thio et de ses nombreuses vagues de peuplement en fait une commune au passé hors du commun. Les traces architecturales, urbaines et paysagères de cette histoire représentent des centres d'intérêts importants.

Plusieurs orientations visant à développer l'activité touristique pour solidifier ce secteur économique peuvent être déjà définies :

- Diversifier l'offre en hébergement touristique. En effet, le type d'offre touristique est limité sur la commune, il s'agit essentiellement de camping, de gites ou d'accueil chez l'habitant. Une offre d'un plus haut standing, type hôtel**, pourrait permettre de compléter l'offre existante. Une étude de la Société Océanienne d'Hôtellerie (SOH) est d'ailleurs en cours pour l'éventuelle implantation d'un hôtel de standing. La réussite d'un tel projet sera sans doute dépendante d'une amélioration du cadre touristique général de la commune : mise en valeur des plages, des accès, de la marina, services à la personne, etc.

Par ailleurs l'étude de la CEDEN²⁷ notait un besoin en logements de passage (pour les professionnels) qui justifierait d'autant plus la mise en place de nouvelles structures d'accueil touristique.

- Améliorer l'offre d'hébergements existants : mise aux normes, labellisation, accompagnement par le point Information pour ceux qui n'auraient pas les moyens d'assurer la gestion eux même.
- Communiquer sur l'ensemble de l'offre touristique. La mise en place de la foire annuelle du village et du point Information est un élément important en ce sens.
- Mettre en valeur le patrimoine du centre-ville. Dans ce cadre, la réhabilitation du musée de la mine est un élément essentiel. La visite du musée puis de la mine du Plateau est une offre touristique qui a beaucoup de succès. Ces visites pourraient être élargies à d'autres sites : le camp des sapins, Thio Mission et Thio Village, le téléphérique, l'ancienne fonderie d'Ouroué, le quai de chargement des minéraliers, la forêt de Saille.
- La municipalité projette de mettre en place des panneaux explicatifs devant les bâtiments remarquables. Dans ce cadre, un parcours pourrait être établi dans le village. Une classification des bâtiments remarquables qui ne l'ont pas encore donnerait du poids à ces éléments patrimoniaux. Tout cela pourrait faire partie d'un schéma de mise en valeur patrimonial.
- Mettre en place des chemins de randonnées balisés (labellisation Grande ou Petite Randonnée de la province Sud). La signalétique devra être visible depuis le village. Les sites naturels remarquables sont effectivement nombreux : Mont Humboldt, Pic Ningua, Forêt de Saille, Littoral de Borendy, rivières, cascades, etc.
- Mettre en valeur les métiers de l'artisanat, notamment culturel comme la sculpture, la vannerie, etc. Dans ce cadre, la mise en place d'une maison de l'artisanat, dédiée à ces activités, est en projet. Il s'agirait d'un espace à la fois de vente, d'exposition et de démonstration, implanté à proximité du musée de la mine, afin de créer une certaine synergie.
- Signaliser le point de vue depuis le belvédère du Bota Méré qui bénéficie d'une vue à 360 degrés permettant d'apercevoir le relief de la chaîne centrale, les différentes vallées, l'embouchure de la Thio, le lagon et la barrière de corail.

Ces actions permettraient d'associer non seulement différents pôles aux identités complémentaires, en matière de développement touristique et culturel important, dans une optique de sauvegarde du patrimoine naturel. La commune vise à pérenniser son activité touristique et à développer durablement son attractivité.

Ces actions pourraient être planifiées à plus ou moins long terme dans le cadre d'un schéma de développement touristique, qui permettrait de mettre en cohérence ces actions les unes avec les autres.

²⁷ Mise en place d'une zone d'activité économique à Thio. Diagnostic de la demande professionnelle et de l'offre existante sur Thio en matière d'immobilier d'entreprises. CEDEN. Version finale août 2010.

VII.3.2.2 FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DES PETITES ENTREPRISES DU TERRITOIRE COMMUNAL

Une étude du bureau CEDEN (Conseil en Développement d'entreprise) d'août 2010 offre un diagnostic de la demande professionnelle et de l'offre existante sur Thio en matière d'immobilier d'entreprises dans le cadre de la mise en place d'une zone d'activités économiques à Thio²⁸.

Ce document met en lumière l'absence d'offre en immobilier d'entreprises sur la commune en décalage avec une demande assez forte, essentiellement de la part des Très Petites Entreprises (TPE). En effet, si les principales entreprises situées sur la commune que sont la SLN et ses sous-traitants n'expriment aucun besoin (gestion des besoins en interne), il n'en demeure pas moins que des petites entreprises subsistent, qui elles, expriment une demande forte pour se développer.

Ces TPE ont des besoins à la fois en immobilier d'entreprises (docks en location ou acquisition) mais également en termes de services aux entreprises (gardiennage, sécurité, système de colportage, service de coursier, outils d'aide à la gestion, etc.)

Afin de consolider le développement de ces entreprises, il est prévu la création d'une zone d'activité économique (UI) dont les caractéristiques devront être murement choisies afin de répondre au mieux à la demande existante et future. L'ambition actuelle est de situer cette zone d'activités à Thio Mission, à proximité des locaux de l'association Mara Jati. Il est à noter que ces terrains sont potentiellement inondables et devront faire l'objet d'une réglementation spécifique en termes de construction.

Par ailleurs en 2012, les locaux municipaux situés en bordure du littoral de l'association Mara Jati, acteur important du développement économique local, sont en cours de rénovation.

VII.3.2.3 PRESERVER ET ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE ET DE LA PECHE

Les activités agricoles, connexes à l'agriculture et les activités de pêche sont garantes du maintien d'un mode de vie rural et permettent la diversification du tissu économique, tout en assurant à une grande partie de la population d'avoir du travail sur place. D'après le recensement général de la population de 2009, le secteur de l'agriculture était en forte augmentation et représentait un taux dix fois supérieur à celui de la province Sud. En effet, le relief montagneux de Thio possède un fort potentiel de développement, notamment dans le domaine des fruits et légumes et de la pêche en lien avec l'association Mara Jati.

La commune qui connaît un certain exode rural, comme la plupart des communes de l'intérieur, doit aider et structurer les exploitations existantes pour améliorer leurs performances et satisfaire, si ce n'est les besoins régionaux, au moins ceux qui sont endogènes à la commune.

A ce jour, peu d'exploitations agricoles se révèlent véritablement compétitives et intégrées à l'économie, cependant, l'activité est présente, elle demande donc à être mieux développée. Comme le préconisait déjà l'étude bilan de l'OGAF de Thio²⁹ de 2003, les secteurs de l'agriculture et de la pêche nécessiteraient :

- une professionnalisation de la population,
- une sensibilisation des jeunes aux métiers et aux formations,
- un soutien aux groupes d'association de femmes,
- un appui technique et financier des agriculteurs et des pêcheurs,

²⁸ Mise en place d'une zone d'activité économique à Thio. Diagnostic de la demande professionnelle et de l'offre existante sur Thio en matière d'immobilier d'entreprises. CEDEN. Version finale août 2010.

²⁹ Bilan, évaluation et perspective d'une Opération de Développement Local : l'Opération Groupée d'Aménagement Foncier (OGAF) de Thio, Institut Agronomique néo Calédonien (IAC), Centre de recherche Nord, Juin, 2003.

- une diversification des cultures pour permettre un accroissement des débouchés commerciaux.

Pour cela, un véritable projet de développement agricole et de la pêche est nécessaire, essentiellement en termes de formation pour les jeunes, comprenant des missions d'intervention dans le développement local.

Dans le cadre du PUD et afin de conserver le potentiel agricole sur la commune, il conviendra d'éviter une urbanisation excessive sur les terres arables et/ou les moins pentus.

En outre, le développement de l'activité agricole devra se faire dans un cadre très strict intégrant le développement durable et la protection de l'environnement comme des objectifs à atteindre. Les terrains dont la pente excède 30%, ne pourront être terrassés. La diminution de la ressource en eau est une réalité qu'il conviendra de prendre en compte pour la pérennisation de la filière. En effet, les importantes précipitations de ces derniers mois n'ont pas permis de retrouver le niveau de la nappe phréatique des décennies passées. Un certain nombre de thalwegs et de creeks ne disposent plus d'une ressource pérenne.

Par ailleurs, le projet provincial sur la sylviculture est également applicable sur les parcelles privées de Thio avec une prise en compte des pentes naturelles, pour éviter les mouvements de terrains liés aux terrassements nécessaire à cette activité.

VII.3.2 ORIENTATION 2 : FAIRE DE THIO UN ESPACE RESIDENTIEL ATTRACTIF ET COHERENT EN PRENANT EN COMPTE LES ZONES COUTUMIERES

VII.3.2.1 DENSIFIER LES CENTRES EXISTANTS

Le centre de la commune de Thio, est composé d'un espace mixte, mêlant la Mairie avec ses services administratifs et techniques (ateliers municipaux, centre de secours), quelques habitations pavillonnaires, des commerces (alimentation, restauration) et des services de proximité (bureau de poste, banques, dispensaire).

Les activités marchandes (commerces et services) répondent à certains besoins en matière de service de proximité. Ce centre doit apparaître comme une zone urbaine plus dense, mieux organisée et donc plus utilisée par les administrés.

Le PUD permet le renforcement de l'identité de ce centre en y créant une zone centrale (UA), qui fera l'objet d'une réglementation adaptée, permettant une gestion cohérente de l'espace, des activités, ainsi que du patrimoine existant. Dans ce cadre, la municipalité envisage d'ailleurs l'aménagement de la place publique et du point Information à proximité de la Mairie. La morgue et la chapelle seront transférées à proximité du cimetière.

Par ailleurs, afin d'assurer une meilleure accessibilité entre Thio Mission et Thio Village (route aujourd'hui peu sécurisée, notamment en lien avec le passage de camions miniers), la municipalité mène un projet de piste cyclable le long de cette route, ce qui donnera plus de cohérence à ces deux entités.

La constitution d'un centre urbain affirmé et attractif doit passer par une relative densification de l'habitat, des services et commerces de proximité, entre la rivière et les contreforts du relief, tout en préservant sa vocation résidentielle. L'extension de l'urbanisation devra se faire, en prenant en compte les risques naturels (zone inondable et mouvement de terrain). Par ailleurs, cette densification pourra permettre aux équipements existants d'être davantage exploités et donc plus fréquemment entretenus et attractifs.

Des espaces réservés aux activités tertiaires pourraient s'y développer. Pour ce faire, la mixité des activités, à savoir bureaux logements et commerces, est un parti d'aménagement intéressant qui favoriserait l'animation globale sur les périodes diurnes et nocturnes.

Il paraît également important d'aménager cette portion du village, notamment :

- en créant des « portes», qui se veulent être des symboles forts aux extrémités du centre, afin de ralentir la circulation routière et de sécuriser celle des autres usagers (piétons, deux roues). Les effets de « portes» sont prévus par des surélévations et / ou des rétrécissements ponctuels de la chaussée, des plantations d'alignement identifiant le caractère urbain, etc.,
- en différenciant les types de circulation (piétonnes, deux roues, véhicules motorisés),
- en fixant un alignement des bâtiments le long de voie structurante, pour assurer une certaine continuité du bâti,
- en prescrivant des règles d'architecture afin d'assurer un paysage bâti harmonieux.

VII.3.2.2 EVITER LE MITAGE URBAIN ET DEVELOPPER UNE OFFRE DE LOGEMENTS ADAPTEES

L'organisation actuelle de Thio s'articule principalement autour des trois zones d'urbanisation existantes (village, Mission, Pétroglyphes) qui forment en quelques sortes une petite « agglomération » qu'il convient de renforcer et de structurer.

Ces centres urbains ont des caractéristiques différentes. Leur passé, leur situation géographique et leur contexte socio-économique en font des secteurs aux développements différenciés : Pétroglyphes a une fonction essentiellement résidentielle, Thio Mission regroupe un nombre important d'équipements alors que Thio village a des fonctions mixtes d'habitat, d'équipement et de commerce. Cette réalité doit être prise en compte et doit permettre, de les intégrer pleinement et harmonieusement dans la réalisation du présent Plan d'Urbanisme Directeur.

Le reste de la commune est principalement voué aux activités minières, et aux terres coutumières qui même si elles sont très peu urbanisées en termes de densité de construction, représentent 10% de la surface de la commune. Par ailleurs d'importants secteurs recèlent de richesses environnementales qu'il convient de protéger.

L'objectif est d'éviter le mitage du territoire qui, en autorisant la construction ou en saupoudrant ça et là des activités dynamiques capables d'initier une dynamique urbaine, déstructurerait cette organisation globale de la commune. La moitié des parcelles privées ont une surface inférieure à 25 ares, ce qui confère à leur propriétaire, une certaine tranquillité et donc une qualité de vie. Ce principe doit être conservé et s'accompagner d'une planification des équipements publics nécessaires. La réservation d'emprises foncières pour leur implantation est assurée sur le foncier public. Pour le long terme, et du fait de la stabilité de la population depuis deux décennies, les besoins devront être satisfaits par les équipements actuels (éducation et santé notamment).

En termes d'éducation, la scolarisation des enfants de la commune est assurée jusqu'au premier cycle du secondaire, aussi bien public que privé. L'objectif est de mutualiser les besoins en équipements scolaires avec les communes voisines et d'éviter leur sous utilisation, mais également dans un souci de rentabilité économique pour la collectivité.

L'estimation prévisionnelle de la population communale en 2020, en se basant sur la tendance de la décennie passée, donne une régression des habitants. Même si l'on imagine une inversion de cette tendance, le nombre de personnes supplémentaires serait d'une centaine tout au plus.

Ainsi à l'horizon 2020, en prenant une taille moyenne de 3,6 personnes/ménage, il faudrait que sur le territoire communal soit construit trente logements, soit de l'ordre de 3 à 4 constructions par an.

L'espace réservé essentiellement dans les zones UA, UB et UR, sur la commune, permet la création de ces nouveaux logements. Un projet de viabilisation d'une vingtaine de lots est prévu en amont du lotissement Pétroglyphes.

Ainsi, en tenant compte des contraintes naturelles (relief, inondations, mouvement de terrains, présence d'amiante, tsunami, etc.), et de celles dues à l'action de l'homme, la mise en place du

PUD doit permettre de réserver des zones d'habitat de densité différentes afin de répondre aux besoins actuels et futurs.

Par ailleurs, lorsqu'un projet se situe dans une zone sujette à des risques naturels, tel que défini dans les documents graphiques du présent PUD, la consultation des services publics compétents est obligatoire, afin de prévenir les administrés de toute exposition future.

Il est nécessaire de définir ces zones d'habitat relativement regroupées à l'extérieur du centre pour assurer une gestion cohérente, viable, tant dans le domaine de la gestion communale (réseaux, équipements, voiries) que dans le domaine humain (proximité des services, etc.).

En résumé, les objectifs en matière d'organisation du tissu résidentiel sont les suivants :

- Respecter le caractère et la vocation des zones d'habitat tout en incitant à densifier les espaces proches des voies de circulation, dans la limite des risques et des contraintes d'aménagement identifiables, tout en respectant l'équilibre général sur le plan paysager,
- Favoriser le développement de la mixité fonctionnelle et sociale dans les opérations d'habitat, dans des ensembles intégrés aux sites, quel que soit le régime du foncier.

VII.3.2.3 INTEGRER LES ZONES COUTUMIERES AU DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

Les tribus de Thio n'envisagent pas de grands projets d'aménagement ou d'urbanisation qui puissent changer la structure de la commune. Il s'agit plutôt pour l'instant d'améliorer leurs réseaux (relais TV pour les tribus de Saint Pierre/Nakalé, Ouindo, Kouaré, îlot Toupeti et à terme de Saint Jean Baptiste et Petit Borendy) et de prévoir la création de quelques espaces de loisirs à l'échelle locale (Nakalé et Saint Paul).

Cependant, les terres coutumières représentent un capital foncier qui doit, comme sur les terres de droit commun, être utilisé au mieux de ces capacités et permettre d'assurer une gestion cohérente des réseaux, économiquement viable. Ainsi en fonction de leur potentiel, ces terres sont affectées d'un indice pour la culture (TCc), l'habitat (TCh), ou la protection(TCp), en harmonie avec les contraintes naturelles et les volontés des coutumiers.

Par ailleurs, il faut noter la mise en place d'un fonds de garantie, conformément à l'article 210 de la loi organique n°99-209 relative à la Nouvelle Calédonie, créé le 22 juillet 2012, afin de faciliter le financement des projets de développement sur les terres coutumières. Il s'agit d'une convention entre le gouvernement de la Nouvelle Calédonie et la Banque Calédonienne d'Investissement qui ouvre un fonds de 100 Millions de francs pour permettre aux investisseurs sur terres coutumières de bénéficier de garanties, afin d'obtenir des prêts bancaires. Ceci représente un élément de levier qui pourra bénéficier aux différentes tribus de Thio.

VII.3.3 ORIENTATION 3 : ASSURER LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE DU TERRITOIRE ET GERER LES RISQUES NATURELS

VII.3.3.1 PROTEGER LES SECTEURS DE GRANDE QUALITE ENVIRONNEMENTALE

Avec une faune et une flore variée, d'un endémisme très élevé, Thio est l'un des lieux les plus emblématiques de la conservation et de la gestion de la biodiversité sur le Caillou.

Cette volonté forte de l'exécutif municipal se traduit par un classement en zones naturelles protégées (ND) d'une grande partie du territoire communal, qu'il soit constitué de propriétés publiques ou privés. La réflexion a été menée de la même manière sur les terres de droit coutumier, qui en fonction des enjeux relèvent d'un classement adapté (TCp).

VII.3.3.2 METTRE EN PLACE DES MESURES DE PROTECTION

Avec l'urbanisation grandissante, les quantités d'eaux usées rejetées dans le milieu naturel s'en retrouvent augmentées considérablement. La topographie et le type d'urbanisation diffus de la commune, font qu'aujourd'hui, l'assainissement autonome est la seule solution viable financièrement.

Dans le cadre de la réglementation sur le régime et la lutte contre la pollution des eaux en Nouvelle Calédonie (délibération n° 105 du 9 août 1968), les périmètres de protection des eaux sont en cours de création pour assurer une meilleure qualité à la ressource et surtout la pérenniser. Un schéma directeur d'adduction d'eau potable est également en cours d'études, dans ce même contexte.

VII.3.3.3 GERER LES RISQUES NATURELS, DONT LA PRESENCE EST IMPORTANTE SUR LE TERRITOIRE

Etant donné l'importance des zones à risque sur la commune de Thio, l'établissement d'un zonage spécifique réglementant la construction, est primordial.

Ainsi le PUD est basé sur différentes études de risques afin de déterminer le zonage :

- Une première étude réalisée par la DAVAR en 1998 a permis de cartographier une zone inondable autour du delta de la Thio. Une actualisation de ces données sera effective grâce à une nouvelle étude de la DDR qui est actuellement en cours de réalisation. Le classement de ces espaces en zone inondable permet d'adapter les types de construction à cet aléa afin d'éviter aux maximum les dommages, voire d'interdire toute construction. Par ailleurs, la collectivité mène des travaux de curage dans la rivière afin de réduire le risque. Il est prévu que ces travaux se poursuivent.
- Le risque de mouvements de terrain est également très présent à Thio, notamment en lien avec les effets de l'activité minière. Aujourd'hui, une étude des aléas a été réalisée par le BRGM mais ne suffit pas à définir précisément les zones à risques. Cette étude, qui pourrait définir clairement les mesures de protection nécessaires à mettre en place serait pourtant primordiale pour la commune.
- La présence importante d'amiante environnementale a été intégrée dans le PUD par la mise en place d'une servitude dans les zones les plus exposées à ce risque. La consultation des services compétents y est rendu obligatoire pour toute activité d'aménagement.

VII.3.4 ORIENTATION 4 : PREPARER THIO A UNE RESTRUCTURATION A LONG TERME

Le projet de territoire détaillé ci-dessus a pour objectif de cadrer le développement de la commune pour les années à venir mais également de permettre à Thio de se préparer à des changements plus structuraux. En effet, cette commune nécessiterait une diversification, notamment économique, profonde, qui se traduirait par la mise en place de grands projets de territoire ou par l'accès à des dispositifs d'aide de la part d'organismes supra-communaux.

VII.3.4.1 LES GRANDS PROJETS CALEDONIENS ENVISAGES A THIO

▪ L'AMELIORATION DE LA ROUTE A HORAIRE ENTRE THIO ET CANALA

Ce projet a pour objectif d'améliorer la qualité de la « route de Petchikara » entre Thio et Canala en trois étapes. Dans un premier temps, le tronçon à horaire sera conservé mais réduit de 8 à 6 kilomètres. Cette première tranche d'opération s'étend sur un linéaire de 2 500 mètres, entre le pont de la rivière Dothio et le col de Dothio. Ce programme doit permettre de sécuriser la section de route grâce à un élargissement de la plate-forme de voirie de 4 à 6 mètres pour réduire la section à horaire.

Ce chantier de grande envergure permettra un désenclavement et un rayonnement de Thio sur la côte Est.

■ LE PROJET DE DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES ET DE SERVICES PORTUAIRES A THIO

Dans le cadre de la réflexion évoquée ci-dessus concernant la mise en place d'un port à Thio, une étude a été menée par la CEDEN sur la potentialité de développement d'activités et de services portuaires à Thio³⁰.

En ce qui concerne la mise en place d'une liaison maritime entre Thio et les Iles Loyauté, le diagnostic constate qu'à ce jour, cette dernière n'est pas concurrentielle, ce qui rendraient difficilement compétitif le trafic maritime depuis Thio, qu'il soit de passagers ou de frets.

Les opportunités qui se présentent aujourd'hui pour la commune seraient d'avantage axées sur la mise en place d'un port de plaisance et d'une rénovation de la marina qui pourrait augmenter la fréquentation des plaisanciers et des pêcheurs. Dans ce cadre, la marina est en cours de réaménagement afin d'en faire un espace attractif.

■ LE PROJET DE RECONSTRUCTION DU PONT DE THIO

Le projet prévoit la démolition du pont existant, la construction, d'un nouvel ouvrage et le réaménagement du carrefour de la « place du village » en rive gauche de la Thio. Il doit permettre :

- le croisement de deux véhicules ;
- le passage de tous les véhicules dans le respect du code de la route ;
- le cheminement des piétons en toute sécurité.

Ainsi, ce projet concourt à la pérennisation de cet accès stratégique.

VII.4 CONCLUSION : DE L'IMPORTANCE D'AFFICHER UNE VOLONTE DE REDYNAMISATION DE LA COMMUNE

A travers la rédaction de son PUD, la commune souhaite aujourd'hui afficher sa volonté de redynamiser la commune de Thio et de diversifier ses activités.

En effet, c'est par l'élaboration d'un projet de territoire ambitieux que la municipalité pourra renforcer sa marche de manœuvre pour le développement de son territoire. Ces orientations clairement définies pourront permettre notamment de mieux cadrer le prochain contrat de partenariat entre la municipalité, la SLN et la Province Sud, et d'exprimer clairement les besoins de la commune.

Par ailleurs, la réalisation de l'état des lieux de la commune a permis de constater certaines difficultés de développement du territoire (notamment, en ce qui concerne les problèmes de gestion entre la municipalité et la SLN sur les questions du foncier, des réseaux, etc.), pour lesquels il serait intéressant que la commune bénéficie d'un accompagnement.

Enfin, l'élaboration de ce projet de territoire est l'occasion pour la commune de réfléchir à son développement étroitement lié avec l'activité minière et à s'ouvrir, dans ce cadre, à des coopérations internationales. Par exemple, des partenariats peuvent être mis en place avec certaines villes d'Australie ou de métropole (Mission Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais). Ces partenariats pourraient être à l'origine d'échanges de procédés, voire de financements s'ils sont approfondis.

³⁰ Développement d'activités et de services portuaires à Thio, Etude de potentialités sous l'angle de la demande, Conseil en Développement d'Entreprises (CEDEN), Juillet 2010

VIII. LA TRADUCTION REGLEMENTAIRE

VIII.1 LE ZONAGE ET LE REGLEMENT :

Le zonage présenté dans les documents graphiques, traduit la volonté des responsables communaux et coutumiers, sur la destination souhaitée des sols de Thio pour la décennie à venir.

Le zonage tient compte d'objectifs d'aménagements fonctionnels et structurels définis lors d'entretiens menés notamment avec les responsables des commissions techniques et lors des réunions du groupe de travail.

Dans le cadre de la prévention des risques, la prise en compte de ceux-ci implique d'intégrer des contraintes réglementaires dans l'utilisation des sols.

VIII.1.1 LA DIVISION DU TERRITOIRE COMMUNAL EN ZONES

Afin d'établir le zonage, une méthode en trois étapes a été suivie.

Dans un premier temps, sur la base d'une lecture du régime foncier et de l'utilisation du territoire, les grands ensembles géographiques homogènes ont été identifiés :

- Les espaces naturels renfermant des ressources naturelles préservées mais pouvant être valorisées selon les principes du cadre législatif et réglementaire en vigueur.
- Les espaces naturels des vallées à vocation agropastorale et à potentiel d'écotourisme.
- les espaces d'habitat, déclinés en habitat à organisation groupée ou diffuse.

Dans un second temps, en ce qui concerne la zone rurale, les limites d'emprise de l'espace destiné à l'habitat ont été définies, sur la base de la desserte en réseaux, notamment eau et électricité.

Dans un troisième temps, les limites d'emprise des différentes zones ont été identifiées, moyennant l'utilisation des photos aériennes de la commune.

En conclusion, le découpage de l'espace est basé sur des critères de proximité des infrastructures et des équipements. Il répond à l'objectif de la municipalité **de pouvoir cadrer un minimum, notamment le développement de l'habitat**, dans un **souci de maîtrise des dépenses**, tout en programmant les extensions de réseaux à prévoir pour desservir les futures zones.

Le PUD de Thio partage le territoire communal en zones urbaines, en zones à urbaniser, en zones de terres coutumières et en zones naturelles. Il fixe les règles applicables à l'intérieur de chacune de ces zones.

Sur les terres de droit commun, on distingue :

- les zones urbaines (U),
- les zones à urbaniser (AU),
- les zones naturelles (N).

Sur les terres relevant du statut coutumier, on distingue

- les zones de terres coutumières (TC).

Les établissements artisanaux et industriels existants ne pourront obtenir de nouvelle autorisation de construire que s'ils ne portent pas atteinte à la vocation principale de la zone et conformément :

- au code de l'Environnement, pour les installations classées pour la protection de l'environnement,
- au pouvoir de police du Maire de la commune, pour les autres établissements,

Ces établissements ne peuvent faire l'objet d'extension ni de surélévation.

Certains de ces établissements sont soumis aux dispositions de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

VIII.1.1.2 LES ZONES URBAINES

- **La zone centrale UA**

Cette zone constitue le centre d'animation de la commune. Des infrastructures publiques et privées au rôle d'animation, de commerces ainsi que des habitats, sont prévues à moyen terme pour densifier et caractériser le centre-ville.

Les parcelles doivent avoir une superficie minimum de 6 ou 12 ares en fonction du type d'assainissement retenu (collectif ou non collectif).

L'emprise au sol des constructions est limitée à 50 % de la surface de parcelle.

La hauteur hf, d'une construction ne doit pas excéder 6,00 mètres, soit R+1.

Des espaces verts doivent être aménagés sur au moins 10 % de la parcelle.

- **Les zones résidentielles UB**

Ces zones sont à vocation principale d'habitat, elles comprennent également des équipements publics ou privés et des commerces qui accompagnent la vie quotidienne des quartiers qu'elles englobent.

Les parcelles doivent avoir une superficie minimum de 8 ou 12 ares en fonction du type d'assainissement retenu (collectif ou non collectif).

L'emprise au sol des constructions est limitée à 30 % de la surface de la parcelle.

La hauteur hf d'une construction, ne doit pas excéder 6,00 mètres, soit R+1.

Des espaces verts doivent être aménagés sur au moins 10 % de la parcelle.

- **Les zones d'activités artisanales et industrielles UI**

Ces zones accueillent principalement les activités artisanales et industrielles, notamment celles dont l'implantation dans d'autres zones n'est pas autorisée en raison des nuisances spécifiques qu'elles génèrent. Elles accueillent également des commerces et des bureaux qui accompagnent les activités industrielles.

La hauteur hf d'une construction à destination d'habitation, ne doit pas excéder 3,00 mètres, soit RDC.

Pour les autres constructions, la hauteur hf ne doit pas excéder 9,00 mètres, soit R+2.

L'emprise au sol des constructions est limitée à 60 % afin que les espaces libres soient aménagés de manière à faciliter la circulation et le stationnement des véhicules.

- **Les zones d'habitat rural UR**

Cette zone accueille des constructions et des lotissements à vocation d'habitat périurbain et de cultures vivrières.

Dans toute nouvelle opération ou en cas de division, et pour être constructible, toute parcelle doit avoir une superficie minimale de 50 ares.

L'emprise au sol des constructions est limitée à 20 % et le coefficient d'occupation du sol est au maximum de 0,3.

VIII.1.1.3 LES ZONES A URBANISER

Les zones dites AU, couvrent des parties de territoire à caractère naturel peu ou pas équipées, et sont destinées à être ouvertes à l'urbanisation sous une échéance plus ou moins proche. Elles ne remettent pas en cause l'existant, mais permettent de planifier les projets à venir, sans recouvrir un caractère d'obligation.

L'objectif de ce zonage est de permettre un développement cohérent, durable et progressif de la commune et vise à :

- inscrire de façon stratégique, des réserves d'espaces à fort potentiel de développement, qui ne seront ouvertes à l'urbanisation qu'à plus ou moins long terme,
- inciter à la réflexion sur une occupation et une utilisation du sol compatibles avec les vocations arrêtées pour ces zones ainsi qu'avec les orientations d'aménagement définies,
- intégrer l'aménagement de zones en cohérence avec le développement de la commune. Pour ce faire un schéma d'organisation d'ensemble est nécessaire et devra être approuvé par délibération du Conseil Municipal ; il pourra couvrir une ou plusieurs zones dans leur ensemble et définir un ou plusieurs secteurs,
- ouvrir à l'urbanisation les secteurs définis par le schéma d'organisation d'ensemble, après la réalisation des équipements d'infrastructure et de superstructure en rapport avec le potentiel de constructibilité des secteurs.

Le présent PUD institue des zones "AU indicées" d'urbanisation à moyen terme.

Caractéristiques de la zone :

La zone AU "indicée" est destinée à être ouverte à l'urbanisation à moyen terme sous conditions. Sa vocation dominante est précisée dans le règlement correspondant. Les voies publiques, les réseaux d'eau potable, d'électricité, de télécommunication et le cas échéant d'assainissement existent à proximité de la zone.

En l'absence du schéma d'organisation d'ensemble et afin d'assurer un développement cohérent de la zone et de la commune, le règlement limite les aménagements et opérations nouvelles. La réglementation qui s'applique une fois ces zones ouvertes à l'urbanisation est celle de la zone urbaine ayant le même indice (UB pour AUB, UR pour AUR).

Sont interdites :

- les opérations de division et de lotissement en vue de bâtir à l'exception :
 - des opérations limitées qui sont entièrement desservies par la voirie et les réseaux publics des zones périphériques immédiates et qui ne soient pas contraires à la possibilité pour le reste de la zone de s'urbaniser de manière cohérente et intégrée.
- les constructions nouvelles à l'exception :
 - des extensions limitées des constructions existantes,
 - des constructions et ouvrages d'intérêt général nécessaires à l'exercice d'un service public ou à la gestion des espaces,
 - des constructions isolées à condition qu'elles soient desservies par la voirie et par les réseaux publics des zones périphériques immédiates et qu'elles ne soient pas contraires à la possibilité pour le reste de la zone de s'urbaniser correctement,
 - des constructions nécessaires à la gestion et l'entretien des installations existantes.

Le schéma d'organisation d'ensemble, approuvé par délibération du conseil municipal, après consultation des services compétents et avis du CAUPS, peut couvrir une ou plusieurs zones AU « indicées », dans leur ensemble, et définir un ou plusieurs secteurs à l'intérieur de la ou des zones concernées.

Il révèle une intégration de la ou des zones avec le développement de la commune par une réflexion globale sur l'occupation et l'utilisation du sol compatibles avec les vocations arrêtées sur ces zones, ainsi qu'avec les orientations d'aménagement définies au PUD. Toute personne peut proposer la mise en place d'un SOE.

Il comprend :

- Un rapport de présentation qui, notamment :
- établit un état des lieux de la ou des zones étudiées,

- expose la manière dont la ou les zones s'inscrivent dans les perspectives de développement durable de la commune ou, s'il en existe un, du groupement de communes intéressées,
- indique les grandes options et les orientations d'urbanisme (énergie, déplacements, déchets, eau, assainissement des eaux usées et pluviales, paysage,...),
- justifie le maillage et la hiérarchisation des voies,
- présente le potentiel d'urbanisation et les besoins en équipements publics induits à réaliser sur la zone.

- Des documents graphiques qui font notamment apparaître :
 - les principes schématiques des voiries primaires ainsi que leurs points de raccordement aux voiries existantes utiles à la réservation des emprises,
 - les principes de liaison entre la ou les zones étudiées et les zones limitrophes,
 - les principes des schémas directeurs des réseaux primaires d'eau potable, d'assainissement des eaux usées et pluviales, d'électricité et de télécommunication,
 - les équipements et espaces publics,
 - les espaces boisés et les servitudes d'utilité publique existantes qui affectent l'utilisation du sol à l'intérieur de la ou des zones considérées.

Un plan d'aménagement de secteur, approuvé par délibération du conseil municipal, après consultation des services compétents, est nécessaire à l'ouverture de tout secteur à l'urbanisation. Toute personne peut proposer la mise en place d'un PAS.

- Il confirme ou ajuste les orientations contenues dans le schéma d'organisation d'ensemble.
- Il veille à l'intégration du ou des secteurs avec le schéma d'organisation d'ensemble et doit être compatible avec les vocations, ainsi que les grandes options et orientations d'urbanismes arrêtées sur la ou les zones concernées.
- Il précise les caractéristiques et la mise en œuvre du ou des secteurs qui doivent être ouverts progressivement ou simultanément à l'urbanisation, après la réalisation des équipements d'infrastructure et de superstructure adaptés au potentiel de développement du ou des secteurs.

- Il comprend :
 - Un rapport de présentation qui, notamment :
 - o expose la manière dont le ou les secteurs s'inscrivent dans les perspectives de développement durable de la ou des zones,
 - o justifie de la bonne intégration et de la compatibilité des dispositions réglementaires avec celles du document d'urbanisme,
 - o évalue les incidences environnementales de l'ouverture à l'urbanisation du ou des secteurs et expose les mesures réductrices rendues nécessaires,
 - o arrête les actions et prescriptions associées aux grandes options et orientations d'urbanisme (énergie, déplacements, déchets, eau, assainissement des eaux usées et pluviales, paysage...),
 - o précise les emplacements des voies hiérarchisées et des espaces publics,
 - o définit le programme des équipements publics et son planning prévisionnel de réalisation sur le ou les secteurs,
 - o décline, le cas échéant, les tranches opérationnelles du ou des secteurs.
 - Des documents graphiques qui font notamment apparaître :
 - o la localisation des voiries hiérarchisées ainsi que leurs points de raccordement aux voiries existantes, par des tracés et caractéristiques arrêtés au niveau de l'esquisse,
 - o la localisation des liaisons entre le ou les secteurs étudiés avec les secteurs et zones limitrophes,

- les caractéristiques des schémas directeurs des réseaux primaires d'eau potable, d'assainissement des eaux usées et pluviales, d'électricité et de télécommunication,
 - la localisation et la description des équipements et espaces publics,
 - les espaces boisés et les servitudes d'utilité publique existantes qui affectent l'utilisation du sol à l'intérieur du ou des secteurs considérés.
- Un règlement qui fixe notamment :
- les règles précisant celles de la ou des zones du PUD, applicables aux terrains situés dans le ou les secteurs pour chacun des îlots,
 - la S.H.O.N. développée dont la construction est autorisée dans le ou les secteurs pour chacun des îlots.

VIII.1.1.4 LES ZONES NATURELLES

▪ Les zones de ressources naturelles NC

C'est une zone à vocation principale d'activités agricoles (cultures, élevage, etc, ...), d'exploitations forestières et d'activités liées aux carrières. Elles autorisent les constructions nécessaires aux activités définies ci-dessus, ainsi que le logement des exploitants.

La taille minimale des parcelles doit être de 10 hectares.

La hauteur hf, des constructions à destination d'habitat, de gite rural, de commerce, de bureau ne doit pas excéder 6,00 mètres, soit R+1.

▪ Les zones naturelles protégées ND

Ces zones correspondent aux espaces à protéger en raison de la topographie, de la présence de risques naturels, de la géologie ou de la richesse de la faune ou de la flore existante. L'état naturel doit être conservé et seuls les aménagements nécessaires à l'ouverture au public des lieux sont autorisés.

La hauteur hf, d'une construction ne peut être supérieure à 3,00 mètres, soit RDC.

▪ Les zones naturelles de loisir NL

Ce sont des zones dont la vocation principale est de permettre la mise en valeur des lieux dans un contexte de loisir et de tourisme. Ces espaces sont à mettre en valeur par des aménagements spécifiques, permettant leur ouverture au public.

▪ Les zones potentiellement minières NMin

Ces zones représentent de façon très globale, les zones dont les caractéristiques géologiques sont potentiellement exploitables correspondant au contour des péridotites.

A l'intérieur de cette zone, les autorisations doivent être soumises à l'avis des services compétents, dans le cadre de législation et de la réglementation en vigueur (code minier, code de l'environnement).

VIII.1.1.5 LES ZONES DE TERRES COUTUMIERES

Ces zones correspondent :

- aux terres coutumières de réserves autochtones (TC1),
- aux terres attribuées aux Groupements de Droit Particulier Local (TC2).

Il s'y applique le droit coutumier et tout aménagement doit être réalisé avec l'accord préalable des autorités coutumières, consigné dans un acte coutumier.

Ces terres sont inaliénables, insaisissables, incommutables et incessibles.

Il existe trois secteurs particuliers sur les terres coutumières:

- **Les terres coutumières de cultures : TCc :**
Elles concernent les secteurs à vocation principale de cultures et d'élevage ; elles sont classées ainsi soit du fait de leur occupation unique actuelle, soit de part une valeur agronomique des sols importante, soit pour leur caractère d'inondabilité.
- **Les terres coutumières d'habitats : TCh :**
Elles concernent les secteurs à vocation d'habitat traditionnel ou moderne. Elles sont situées dans des secteurs déjà habités et présentent des aptitudes à l'aménagement favorable (pentes et nature du relief favorables, possibilité de desserte en eau potable etc.).
- **Les terres coutumières protégées : TCp :**
- Elles correspondent aux espaces à protéger en raison de la topographie, de la présence de risques naturels, de la géologie, de la richesse de la faune et de la flore existante ou de sites tabous reconnus comme étant indissociables du patrimoine culturel coutumier. L'état naturel doit être conservé et seuls les aménagements nécessaires à l'ouverture au public des lieux sont autorisés. Le développement du tourisme vert sur ces terres constitue une forme de valorisation privilégiée.

VIII.1.1.6 LE RECAPITULATIF DU ZONAGE DU PUD

Tableau 36 : Le tableau récapitulatif du zonage

ZONE	SURFACE (EN HA)	PART (EN %)
zone UA (zone centrale)	12	0,01%
zone UB (zone résidentielle)	123	0,12%
zone UI (zone industrielle)	19	0,02%
zone UR (zone d'habitat rural)	22	0,02%
Total zones urbaines U	176	0,17%
zone AUB (zone à urbaniser en UB)	20	0,02%
zone AUR (zone à urbaniser en UR)	86	0,09%
Total zones à urbaniser AU	106	0,11%
zone TC1 (zone de terres coutumières - réserve) TC1c – TC1h – TC1p	3 531	3,57%
zone TC2 (zone de terres coutumières - GDPL) TC2c – TC2h – TC2p	7 729	7,79%
Total zones de terres coutumières TC	11 260	11,36%
zone NC (zone de ressources naturelles)	12 043	12,16%
zone ND (zone naturelle protégée)	33 512	33,83%
zone NL (zone naturelle de loisir)	238	0,24%
zone Nmin (zone naturelle à potentialité minière)	41 735	42,13%
Total zones naturelles N	87 528	88,36%
TOTAL	99 070	100%

Les zones naturelles (N) occupent une place prépondérante dans la commune avec une superficie 87 528 hectares, soit 88,35 % de la commune. Les zones urbaines (U) représentent quant à elles 176 hectares soit 0,17 % de la superficie de la commune, et les zones de terres coutumières ont une superficie de 11 260 hectares soit 11,36%. Les zones à urbaniser représentent 106 hectares soit 0,11 % de la commune.

Dans un souci de protection de l'environnement, des secteurs soumis à l'action des eaux ont été cartographiés en zones naturelles protégées, sur le littoral, ce qui a pour effet d'augmenter la superficie globale de la commune.

VIII.1.2 LES 14 ARTICLES APPLICABLES AUX DIFFERENTES ZONES

- Article 1 : Occupations et utilisations du sol interdites
- Article 2 : Occupations et utilisations du sol autorisées
- Article 3 : Accès et voirie
- Article 4 : Desserte par les réseaux
- Article 5 : Caractéristiques des parcelles
- Article 6 : Hauteur des constructions
- Article 7 : Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques
- Article 8 : Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives
- Article 9 : Implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété
- Article 10 : Emprise au sol des constructions
- Article 11 : Aspect extérieur des constructions
- Article 12 : Stationnement
- Article 13 : Espaces libres et plantations
- Article 14 : Coefficient d'occupation des sols

VIII.2 LES SERVITUDES ET LES CONTRAINTES :

VII.2.1 LES SERVITUDES PUBLIQUES AFFECTANT L'UTILISATION DU SOL

Les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol, instaurées par ailleurs, imposent des conditions sur la constructibilité, voire une interdiction le cas échéant. Parmi elles on citera notamment :

- la protection des sites et monuments classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire, au titre des monuments historiques,
- la protection des eaux potables (souterraines ou superficielles),
- servitudes relatives à l'établissement des lignes électriques,
- servitudes relatives aux transmissions radioélectriques,
- servitudes réglementant ou interdisant les activités minières,
- servitudes relatives aux zones inondables.
- servitudes de protection de l'environnement.

VIII.2.2 LES CONTRAINTES

Les différents risques naturels tels que inondations, présence d'amiante environnemental, sont repérées sur les cartographies.

IX. TABLE DES CARTES

CARTE 1 : LA SITUATION DE THIO EN NOUVELLE-CALEDONIE	10
CARTE 2 : PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE	11
CARTE 3 : LA REPARTITION FONCIERE SUR THIO	14
CARTE 4 : LES PROPRIETAIRES FONCIERS SUR LA COMMUNE DE THIO	16
CARTE 5 : LES PROPRIETAIRES FONCIERS A THIO VILLAGE.....	17
CARTE 6 : LA REPARTITION DES TERRES COUTUMIERES SUR THIO	19
CARTE 7 : LES EMPRISES DES CONCESSIONS MINIERES SUR LA COMMUNE DE THIO	21
CARTE 8 : LE MILIEU NATUREL DE THIO.....	22
CARTE 9: TOPOGRAPHIE DE LA COMMUNE DE THIO.....	23
CARTE 10 : LA CARTE GEOLOGIQUE DE LA REGION DE THIO.....	24
CARTE 11: LA CARTE DE PRIORITE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE.....	30
CARTE 12: LES AIRES PROTEGEES A THIO	31
CARTE 13 : LOCALISATION DES ZONES DEGRADEES PAR L'ACTIVITE MINIERE	33
CARTE 14 : PLAN PLURI ANNUEL DE REHABILITATION DU FONDS NICEL – PROGRAMMATION 2011-2015.....	35
CARTE 15 : CARTE DE SITUATION DES BATIMENTS DE LA SLN A VALEUR PATRIMONIALE SUR LA COMMUNE DE THIO..	37
CARTE 16 : CARTE DE SITUATION DES BATIMENTS DE THIO VILLAGE A VALEUR PATRIMONIALE	38
CARTE 17 : CARTE DE SITUATION DES BATIMENTS DE THIO MISSION A VALEUR PATRIMONIALE	38
CARTE 18 : LES PETROGLYPHES RECENSES A THIO ET A BORINDI	40
CARTE 19 : LES ZONES INONDABLES A THIO.....	43
CARTE 20: LES ZONES INONDABLES SUR LE VILLAGE DE THIO	44
CARTE 21 : PERIMETRE DE L'ETUDE SUR LES ALEAS GLISSEMENTS DE TERRAIN.....	46
CARTE 22: CARTE DE SUSCEPTIBILITE DES ALEAS MOUVEMENTS DE TERRAIN.....	47
CARTE 23 : CARTE DES ZONES SENSIBLES DE THIO EN TERMES D'ALEA MOUVEMENTS DE TERRAIN.....	49
CARTE 24 : L'AMIANTE ENVIRONNEMENTAL A THIO.....	52
CARTE 25 : CARTE DE REPARTITION DE LA POPULATION SUR LA COMMUNE DE THIO.....	56
CARTE 26 : LOCALISATION DES TRIBUS DE THIO	58
CARTE 27 : CARTE D'APTITUDE CULTURALE ET FORESTIERE DES SOLS DE LA NOUVELLE CALEDONIE	72
CARTE 28 : LA SUPERFICIE AGRICOLE UTILISEE.....	74
CARTE 29 : LES PRINCIPAUX SITES HISTORIQUES DE THIO ET DE SA REGION	85
CARTE 30 : PERIMETRES DE PROTECTION DES EAUX SUR LA COMMUNE DE THIO LES AUTRES NE SONT PAS APPROUVEES	100
CARTE 31 : LE RESEAU ELECTRIQUE DE TRANSPORT DE L'ENERGIE.....	103
CARTE 32 : LE RESEAU VIAIRE DE THIO.....	104

X. TABLE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : LA SITUATION FONCIERE DE LA COMMUNE DE THIO	13
TABLEAU 2 : LA REPARTITION DES PARCELLES PRIVEES EN SUPERFICIE	15
TABLEAU 3 : L'OCCUPATION DES SOLS DU MILIEU NATUREL SUR THIO	23
TABLEAU 4 : L'OCCUPATION DES SOLS PAR INDICE DE PRIORITE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE	29
TABLEAU 5 : ETAT DES TRAVAUX DE REVEGETALISATION REALISES PAR LES DIFFERENTS ACTEURS SUR LA PERIODE 2003-2006	34
TABLEAU 6 : LA POPULATION DE LA COMMUNE DE THIO, DES COMMUNES VOISINES, DE LA PROVINCE SUD ET DE LA NOUVELLE-CALEDONIE ENTRE 1969 ET 2009.....	54
TABLEAU 7 : LE TAUX ANNUEL DE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE ENTRE 1969 ET 2009	54
TABLEAU 8 : LA REPARTITION DE LA POPULATION DE THIO EN 2009	57
TABLEAU 9 : DEGRE DE RESEAUX ET D'EQUIPEMENTS SELON LES DIFFERENTES TRIBUS DE THIO	59
TABLEAU 10 : LA REPARTITION DE LA POPULATION DE THIO EN 2009	60
TABLEAU 11 : LA TAILLE DES MENAGES EN 2009	61
TABLEAU 12 : LA REPARTITION ETHNIQUE DES POPULATIONS DE THIO EN 2009	62
TABLEAU 13 : LA POPULATION DE 15 ANS ET PLUS SELON LE NIVEAU D'ETUDE ATTEINT EN 2009.....	63
TABLEAU 14 : LE NIVEAU DE DIPLOME DE LA POPULATION DE 15 ANS EN 2009.....	64
TABLEAU 15 : LA POPULATION DE 15 ANS OU PLUS SELON LA SITUATION D'ACTIVITE A THIO, EN PROVINCE SUD ET EN NOUVELLE-CALEDONIE EN 2009	65
TABLEAU 16 : LA POPULATION DE 15 ANS ET PLUS SELON LA CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE A THIO, EN PROVINCE SUD ET EN NOUVELLE-CALEDONIE EN 2009	67
TABLEAU 17 : LA COMMUNE DE TRAVAIL DES ACTIFS RESIDENTS A THIO EN 2009	68
TABLEAU 18 : LA REPARTITION DES EMPLOIS SELON LES SECTEURS D'ACTIVITES A THIO EN 2009	69
TABLEAU 19 : LES ETABLISSEMENTS DE THIO INSCRITS AU RIDET	70
TABLEAU 20 : LA REPARTITION DES ENTREPRISES ET DES ETABLISSEMENTS DE THIO INSCRITS AU RIDET EN DECEMBRE 2011.....	71
TABLEAU 21 : LE NOMBRE D'ENTREPRISE PAR SECTION NAF DANS LE SECTEUR PRIMAIRE	71
TABLEAU 22 : LA POPULATION DE 15 ANS ET PLUS, EXERÇANT L'AGRICULTURE COMME UNE ACTIVITE ANNEXE, A THIO	73
TABLEAU 23 : LE NOMBRE D'ENTREPRISES PAR SECTION NAF DANS LE SECTEUR SECONDAIRE	76
TABLEAU 24 : LA PRODUCTION ET EXPORTATION MINIERE A THIO (SAPROLITES).....	78
TABLEAU 25 : LES EFFECTIFS DES EMPLOIS DE LA SLN A THIO	78
TABLEAU 26 : LE NOMBRE D'ENTREPRISE PAR SECTION NAF DANS LE SECTEUR TERTIAIRE.....	80
TABLEAU 27: LES CONSTRUCTIONS SELON LEUR TYPE EN 2009.....	87
TABLEAU 28 : LES RESIDENCES PRINCIPALES SELON LEUR ANNEE D'ACHEVEMENT EN 2009.....	87
TABLEAU 29 : LES CATEGORIES DES LOGEMENTS EN 2009	87
TABLEAU 30 : LES RESIDENCES PRINCIPALES A THIO SELON LE STATUT D'OCCUPATION DU MENAGE EN 2009.....	87
TABLEAU 31 : LES EQUIPEMENTS DES RESIDENCES PRINCIPALES EN 2009.....	88
TABLEAU 32 : LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DU PREMIER DEGRE DE THIO- EFFECTIFS 2011	91
TABLEAU 33 : LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DU SECOND DEGRE DE THIO- EFFECTIFS 2011	92
TABLEAU 34: LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DU PREMIER ET SECOND DEGRE DE THIO ENTRE 2000 ET 2012	92
TABLEAU 35 : LE TABLEAU RECAPITULATIF DES ENJEUX DE LA COMMUNE DE THIO.....	107
TABLEAU 36 : LE TABLEAU RECAPITULATIF DU ZONAGE	122

XI. TABLE DES FIGURES

FIGURE 1 : TAILLE DES PARCELLES DE TERRE PRIVEES SUR LA COMMUNE DE THIO	15
FIGURE 2 : LA REPARTITION DU DOMAINE MINIER PAR COMMUNE	20
FIGURE 3 : LES PRECIPITATIONS A THIO ENTRE 1981 ET 2010.....	26
FIGURE 4 : LES TEMPERATURES A THIO ENTRE 1981 ET 2010	26
FIGURE 5 : PHOTOGRAPHIE DE LA MAIRIE DE THIO	36
FIGURE 6 : PHOTOGRAPHIE DE LA MAISON PAGE	36
FIGURE 7: PHOTOGRAPHIE DE L'ANNEXE DE LA MAIRIE DE THIO	37
FIGURE 8 : LE GRAPHIQUE DE LA REPARTITION DE LA POPULATION PAR AGE EN 2009	60
FIGURE 9 : LA REPARTITION DE LA TAILLE DES MENAGES EN 2009	61
FIGURE 10 : LA REPARTITION DE LA POPULATION SELON L'APPARTENANCE A UNE COMMUNAUTE EN 2009	62
FIGURE 11 : LA POPULATION SELON LA SITUATION D'ACTIVITE A THIO EN 2009	66
FIGURE 12: LA REPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE RESIDANT A THIO EN 2009.....	66
FIGURE 13 : LA REPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE PAR PROFESSION RESIDANT A THIO EN 2009.....	67
FIGURE 14 : REPARTITION DES EMPLOIS SELON LES SECTEURS D'ACTIVITE A THIO EN 2009.....	69
FIGURE 15 : CHIFFRES SUR L'ACTIVITE AGRICOLE A THIO	72
FIGURE 16 : PHOTOGRAPHIE DE CHALANDS, REMORQUEURS ET CAP-HORNiers AU MOUILLAGE DEVANT LE BOTA MERE EN 1906.....	77
FIGURE 17 : PHOTOGRAPHIE DU WHARF SLN	78
FIGURE 18 : LES ETABLISSEMENTS A THIO DANS LES DOMAINES DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIERE.....	79
FIGURE 19: REPARTITION DU NOMBRE DE LITS PAR TYPE D'HEBERGEMENT DANS LA COMMUNE DE THIO	82
FIGURE 20 : PHOTOGRAPHIE DU BOTA MERE	83
FIGURE 21 : LA REPARTITION DES RESIDENCES PRINCIPALES SELON LE STATUT D'OCCUPATION DU MENAGE EN 2009.	88
FIGURE 22 : PHOTOGRAPHIE DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE THIO	90
FIGURE 23 : PHOTOGRAPHIE DE L'ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE « LES FOUGERES ».....	93
FIGURE 24 : PHOTOGRAPHIE DE L'ECOLE SAINT FRANCOIS DE SALES	93
FIGURE 25 : PHOTOGRAPHIE DU PLATEAU SPORTIF COMMUNAL.....	95
FIGURE 26 : PHOTOGRAPHIE DU CENTRE MEDICO-SOCIAL.....	95
FIGURE 27 : L'EGLISE DE LA MISSION	96
FIGURE 28: LA BIBLIOTHEQUE DE THIO, EX-MAISON PAGE	96
FIGURE 29 : FUTUR MUSEE DE LA MINE ET POINT INFORMATION TOURISTIQUE, EX-SIEGE DE LA SLN	97
FIGURE 30 : DIAGRAMME DE FONCTIONNEMENT ALIMENTATION VILLAGE RIVE DROITE	101
FIGURE 31 : DIAGRAMME DE FONCTIONNEMENT ALIMENTATION VILLAGE RIVE GAUCHE	101

XII. LEXIQUE

- **ADHS** : Agence De l'Habitat Social
- **ADRAF** : Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier
- **ADUA** : Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de la province Sud
- **AEP** : Adduction en Eau Potable
- **BRGM** : Bureau de la Recherche Géologique et Minière
- **CAUPS** : Commission d'Aménagement et d'Urbanisme de la province Sud
- **CR** : Chemin Rural
- **DAVAR** : Direction des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales
- **DENS** : Direction de l'Enseignement de la province Sud.
- **DENV** : Direction de l'Environnement de la province Sud
- **DIMENC** : Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Energie de Nouvelle-Calédonie
- **DITTT** : Direction des Infrastructures de la Topographie et des Transports Terrestres
- **FSH** : Fonds Social de l'Habitat
- **GDPL** : Groupement de Droit Particulier Local
- **ICPE** : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
- **ISD** : Installation de Stockage des Déchets
- **ISEE** : Institut de la Statistique et des Etudes Economiques
- **IRD** : Institut de Recherche pour le Développement
- **OGAF** : Opération Groupée d'Aménagement Foncier
- **PSSE** : Plan de Sécurité Sanitaire des Eaux
- **PUE** : Plan Urgence Eau
- **PUD** : Plan d'Urbanisme Directeur
- **RGA** : Recensement Général Agricole
- **RGP** : Recensement Général de la Population
- **RM** : Route Municipale
- **RP** : Route Provinciale
- **RT** : Route Territoriale
- **SIC** : Société Immobilière de Nouvelle Calédonie
- **SIVM** : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
- **SLN** : Société Le Nickel
- **SU / DFA** : Service Urbanisme / Direction du Foncier et de l'Aménagement
- **WWF** : World Wildlife Fund



Plan d'Urbanisme Directeur - COMMUNE DE THIO